

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE
À LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE À 120 KV
DU GRANDE-BRÛLÉ - DÉRIVATION SAINT-SAUVEUR

DOSSIER : R-3960-2016

RÉGISSEURS : M. GILLES BOULIANNE, président

AUDIENCE DU 9 JUIN 2016

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureure de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec TRANSPORT (HQT);

INTERVENANTS :

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureure de Municipalité de Saint-Adolphe-
d'Howard et Municipalité régionale de comté des
Pays-d'en-Haut;

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RAPHAËL LESCOP
procureur de Ville de Mont-Tremblant, la
Municipalité de Saint-Sauveur-Lac-Carré et la
Municipalité régionale de comté des Laurentides (la
Ville de Mont-Tremblant et al.)

TABLE DES MATIERES

| | PAGE |
|---|------|
| LISTE DES PIÈCES | 5 |
| PRÉLIMINAIRES | |
| PREUVE MRC | |
| KAVEN DAVIGNON | |
| LOUIS-MARTIN LEVAC | |
| PIERRE POIRIER | |
| DENIS CHALIFOUX | |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER | 8 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN | 22 |
| TRAITEMENT DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN EXPERT | 52 |
| PAUL PAQUIN | |
| ÉLAINE GENEST | |
| INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER | 57 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE | 90 |
| REPRÉSENTATIONS SUR VOIR-DIRE PAR Me YVES FRÉCHETTE | 104 |
| REPRÉSENTATIONS SUR VOIR-DIRE PAR Me FRANKLIN S. GERTLER | 119 |
| DÉCISION | 138 |

R-3960-2016
9 juin 2016

- 4 -

PREUVE - MSAH

FABIENNE MATHIEU

LISETTE LAPOINTE

ANDRÉ GENEST

PAUL PAQUIN

ÉLAINE GENEST

INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER

143

LISTE DES PIÈCES

| | <u>PAGE</u> |
|---|-------------|
| B-0086 : Extrait des notes sténographiques du 15 décembre 2011 dans le dossier R-3776-2011 | 109 |
| B-0087 : WBLI v. Abbott and Haliburton [2015]2 S.C.R. | 109 |
| C-MSAH-0082 : Avis A-2005-01 | 136 |
| C-MSAH-0083 : Décision D-2010-061 | 137 |
| C-MSAH-0084 : Décision D-2008-030 | 137 |
| C-MSAH-0085 : Présentation PowerPoint | 142 |

1 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce neuvième (9e) jour
2 du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du neuf (9) juin
8 deux mille seize (2016), dossier R-3960-2016,
9 demande du Transporteur relative à la construction
10 de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - dérivation
11 Saint-Sauveur. Poursuite de l'audience.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bonjour mesdames et messieurs. On est donc rendu
14 au... Bonjour aux membres du panel. On est rendu
15 donc aux contre-interrogatoires de la MRC des
16 Laurentides. Je voudrais savoir d'abord, est-ce
17 qu'il y a des remarques préliminaires de la part
18 des procureurs? Maître Fréchette?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Bonjour. Bonjour à tous. Bonjour aux collègues.
21 Bonjour aux représentants de la Régie. Alors,
22 intendance, Monsieur le Président. Engagements.
23 Alors, les engagements sont déposés. Voilà une
24 bonne chose de faite. Et les éléments qui
25 concernent votre décision d'hier suite à la

1 contestation de SÉ-AQLPA, et tout ça, le tout
2 devrait être régularisé dans la matinée.

3 LE PRÉSIDENT :

4 D'accord.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 C'est bien.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Fréchette. Personne d'autre? Bonjour,
9 Maître Gertler.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Bonjour, Monsieur le Président. Je suis heureux
12 d'apprendre que les engagements sont au rendez-
13 vous. Il n'y a pas de papier? C'est sur SDÉ
14 présentement? O.K. Ce serait peut-être utile, mais
15 en tout cas. Je veux juste vous signaler que madame
16 la greffière me fait remarquer que, dans les notes
17 sténographiques, par rapport à la liste des
18 engagements, le E-3, l'engagement E-3 (HQT) est
19 indiqué comme étant demandé par le SÉ-AQLPA, puis
20 c'est demandé bien par la Municipalité de
21 Saint-Adolphe-d'Howard et MRC des Pays-d'en-Haut.
22 C'est juste ça, Monsieur le Président.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Gertler. Êtes-vous prêt à procéder au
25 contre-interrogatoire, Maître? On vous écoute.

1 PREUVE MRC

2

3 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce neuvième (9e) jour
4 du mois de juin, ONT COMPARU :

5

6 KAVEN DAVIGNON,

7 LOUIS-MARTIN LEVAC,

8 PIERRE POIRIER,

9 DENIS CHALIFOUX,

10

11 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
12 solennelle, déposent et disent :

13

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Bonjour messieurs. J'ai juste quelques questions,

16 Monsieur le Président. Ça ne sera pas très long.

17 Q. [1] Dans le mémoire amendé de la MRC de Mont-

18 Tremblant, là, il est mentionné au paragraphe 11,

19 on parle des impacts sur le Centre de villégiature

20 de Mont-Tremblant. Et je ne sais pas qui a adopté

21 quel paragraphe, parce que, hier, c'était un peu

22 par tranche, si j'ai bien compris, mais je parle

23 bien du paragraphe 11. J'aimerais d'abord savoir,

24 parce qu'il y a un amendement autour de ça, quand

25 on parle de Centre de villégiature de Mont-

1 Tremblant, est-ce qu'on veut dire la station de ski
2 ou la destination ou on parle du village ou ville
3 renommée Mont-Tremblant? Qu'est-ce que ça veut
4 dire?

5 M. LOUIS-MARTIN LEVAC :

6 R. On parle de la destination et du Centre de
7 villégiature de Mont-Tremblant, la base sud, le
8 versant soleil et le camp nord.

9 Q. [2] Alors, ce n'est pas l'aspect ville ou
10 municipalité, je comprends que c'est dans la
11 municipalité, mais vous parlez vraiment de...

12 R. La destination touristique.

13 Q. [3] ... le centre touristique?

14 R. Oui.

15 Q. [4] O.K. C'est bon. Et, là, on a bien vu que, dans
16 l'emprise de la solution 3 qui a été envisagée par
17 Hydro-Québec parmi les solutions possibles et
18 déposée au dossier, évidemment il y a déjà une
19 ligne existante, on a vu ça en long et en large
20 hier, et je veux juste savoir de vous, est-ce que
21 la ligne, parce que vous parlez de l'essor du
22 Centre de villégiature et de Mont-Tremblant, est-ce
23 que la ligne actuelle nuit au développement puis à
24 l'essor de Mont-Tremblant comme destination
25 touristique?

1 (8 h 44)

2 M. DENIS CHALIFOUX :

3 R. On a démontré hier que la ligne existante
4 traversait à plusieurs reprises le corridor du
5 train du Nord, ainsi que la Route 117, qui est la
6 voie d'entrée pour aller à la station touristique
7 de Tremblant. On n'est pas prêts à dire que la
8 ligne existante nuit à l'affluence de touristes, ce
9 que l'on dit, c'est que l'ajout d'une deuxième
10 ligne ne viendrait peut-être pas non plus affecter,
11 sauf qu'on est déjà cicatrisés et on ne
12 souhaiterait pas avoir une balafre additionnelle.

13 Q. [5] O.K., merci.

14 R. Voilà ce qu'on disait.

15 Q. [6] Maintenant, puis là, encore une fois, je ne
16 sais pas exactement à qui je m'adresse mais je
17 soupçonne que ça serait peut-être... bien, en tout
18 cas, je ne le sais pas, vous me direz. Vous avez
19 obtenu des documents et des simulations d'Hydro-
20 Québec, puis certains, je ne sais pas si c'est tous
21 qui sont au dossier ou certains, vous me direz, là,
22 mais illustrant les impacts et difficultés du tracé
23 de la solution 3, c'est exact?

24 M. LOUIS-MARTIN LEVAC :

25 R. Ici, on parle exclusivement de simulations

1 visuelles.

2 Q. [7] Oui.

3 R. On pense bien que c'est, elles ont toutes été
4 faites par Hydro-Québec.

5 Q. [8] O.K. Et est-ce que vous avez déposé au dossier
6 l'ensemble de ce que vous avez reçu?

7 R. Oui, oui.

8 Q. [9] O.K. Et si on parle maintenant des cartes
9 indiquant, je pense, en rouge peut-être, là, ou les
10 plans, qui indiquent les maisons en bordure de
11 l'emprise existante, ça, c'est des choses qui ont
12 été, en partie du moins, que vous avez obtenues
13 d'Hydro-Québec également?

14 Me RAPHAËL LESCOP :

15 Maître Gertler, pour cette question, je vous
16 prierais de référer peut-être à une cote précise
17 pour ne pas...

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Vous allez m'aider alors, peut-être celle qui a
20 des...

21 Me RAPHAËL LESCOP :

22 I-7 et I-8?

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Bien, hier, dans le contre-interrogatoire, on a
25 indiqué combien de carrés il y avait, on parlait de

1 est-ce qu'il y avait douze, il n'y avait pas douze,
2 c'est ça.

3 Me RAPHAËL LESCOP :

4 I-8.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 I-8 alors. Alors ce sont des choses, I-8, vous
7 l'avez... vous êtes bien gentil... O.K., merci.

8 Me RAPHAËL LESCOP :

9 Collaboration.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Merci. C'est bien, on va donner l'exemple.

12 Q. [10] Alors c'est ça, si je vous réfère à, par
13 exemple, votre pièce I-8, en haut, on voit la
14 photo, le titre, c'est « Scénario Paquin (du Grand-
15 Brûlé-Dérivation Saint-Donat) Domaine Levert »;
16 alors ça, oui... excusez-moi. Alors ça, il s'agit
17 d'une carte que vous avez obtenue d'Hydro-Québec?

18 M. PIERRE POIRIER :

19 R. Effectivement, oui.

20 Q. [11] O.K. Puis avec les simulations qui vont avec?

21 R. Oui, exactement.

22 Q. [12] O.K. Et est-ce que c'est la même chose si je
23 vais au, par exemple, au I-9, qui démontre les
24 traversées et la localisation de la traversée, par
25 exemple, ainsi de suite, c'est les pièces qui

1 suivent, ça, c'est toutes des vues de plan que vous
2 avez, des photos aériennes annotées ou...

3 R. Idem. Idem, ça vient d'Hydro-Québec.

4 Q. [13] O.K., bon, O.K., c'est bon. Maintenant, par
5 rapport à votre implication dans le dossier, est-ce
6 que vous avez déjà travaillé avec Hydro-Québec pour
7 tenter de trouver des solutions alternatives
8 optimisées, soit dans le tracé de la solution 3 ou
9 autrement?

10 M. DENIS CHALIFOUX :

11 R. À ceci, je pourrais vous répondre, comme Hydro-
12 Québec l'a dit hier, il y a eu un comité technique
13 qui a été formé, où il y avait des représentants de
14 chacune des municipalités touchées par le tracé
15 retenu par Hydro-Québec, et Sainte-Agathe en
16 faisait partie, la Ville de Mont-Tremblant en
17 faisait aussi partie je crois, vous étiez sur le
18 comité technique?

19 M. LOUIS-MARTIN LEVAC :

20 R. Au début, oui.

21 M. DENIS CHALIFOUX :

22 R. Au début. Et toi, Pierre, en faisais-tu partie?

23 M. PIERRE POIRIER :

24 R. Oui.

25

1 M. DENIS CHALIFOUX :

2 R. Alors il y avait cinq, je pense qu'il y avait six
3 municipalités qui étaient sur ce comité-là, et
4 comme Hydro-Québec l'a dit hier, le comité est venu
5 non pas à unanimité mais à un consensus sur le
6 tracé qui avait été proposé qui est la solution 1.
7 Je ne sais pas si ça répond à votre question,
8 Maître.

9 (8 h 50)

10 Q. [14] O.K. Mais c'est ça, mais dans ce contexte-là,
11 vous avez été en faveur ou vous avez travaillé, si
12 je comprends bien, des optimisations de la solution
13 1, si je comprends bien, c'est exact?

14 R. Exact.

15 Q. [15] O.K. Mais est-ce que vous avez travaillé pour
16 voir si la solution 3 pouvait être optimisée pour
17 que ce soit acceptable pour vous? C'est ça ma
18 question.

19 R. O.K. Les gens qui étaient sur le comité technique
20 ce n'était pas des élus municipaux, mais plutôt des
21 gens de nos services d'urbanisme et je crois, sous
22 toutes réserves, que le scénario 3 ou le scénario
23 Paquin avait été amené aussi. Mais c'est sous
24 toutes réserves que je vous dis.

25 Q. [16] O.K. Vous ne le savez pas?

1 R. Je ne le sais pas exactement.

2 Q. [17] Mais en tant que, dans votre agissement ou
3 dans vos fonctions en tant qu'élus, est-ce que vous
4 avez, est-ce que c'est quelque chose que vous avez
5 tenté avec Hydro-Québec de voir aux possibilités
6 d'optimiser la solution 3 pour que ce soit moins
7 rébarbatif, si je peux m'exprimer ainsi, pour vous,
8 selon vous?

9 R. Non. Quand on a su que la Municipalité de
10 Sainte-Adolphe puis la MRC des Pays-d'en-Haut
11 proposaient l'alternative de la solution 3 au tracé
12 retenu par Hydro-Québec, évidemment qu'à partir de
13 là on s'est informés afin de connaître les impacts
14 que ça aurait maintenant chez nous.

15 Parce que, comme je le disais hier, dans le
16 tracé solution 1, il y a déjà cinquante-quatre pour
17 cent (54 %) du tracé qui passe dans notre MRC.

18 Q. [18] Oui.

19 R. Et tandis que la solution 3 ça vient à dire que
20 cent pour cent (100 %) du tracé passe chez nous et,
21 là, on s'est inquiétés de l'ajout de cette deuxième
22 ligne à des endroits, de l'ajout d'une quatrième
23 ligne à d'autres endroits comme démontré hier, et
24 de... et de la destruction de la ligne à partir de
25 la dérivation Saint-Donat vers le poste

1 Sainte-Agathe où est-ce que des pylônes actuels de
2 quarante (40) mètres seraient changés pour des
3 pylônes de cinquante et un (51) mètres.

4 On a demandé à Hydro-Québec de nous faire
5 des simulations, évidemment, parce que, nous, on
6 n'est pas en mesure de le faire.

7 Q. [19] O.K. Maintenant vous êtes, puis là je ne sais
8 pas encore une fois qui est dans quel comité
9 exactement, mais vous êtes d'accord avec moi que,
10 dans les discussions, il y a eu aussi des
11 suggestions d'optimisation de la solution 1 avec un
12 tracé un peu plus au nord, pas chez vous, mais plus
13 au nord, mais toujours la solution 1.

14 Puis est-ce que j'aurais raison qu'il y
15 aurait moins, selon notamment madame Genest qui
16 témoignera tout à l'heure, aurait eu moins
17 d'impacts et est-ce que j'ai raison de parler, de
18 dire que celle-là vous l'avez refusée, vous avez
19 dit, je pense, peut-être directement à monsieur
20 Martel d'Hydro-Québec, mais sûrement aux autorités
21 d'Hydro-Québec que cela n'était pas acceptable pour
22 vous parce que ça rapprochait, si je comprends
23 bien, la ligne un peu plus de chez vous. Est-ce que
24 j'ai raison de dire ça?

25 R. Effectivement.

1 Q. [20] O.K. Merci.

2 R. Il y a eu une rencontre avec moi et la mairesse de
3 Saint-Donat. Madame Genest était présente, si ma
4 mémoire est bonne. J'ai dit de Saint-Donat.
5 Excusez-moi, Madame Lapointe, plutôt de
6 Saint-Adolphe-d'Howard.

7 Et, oui, on m'a proposé un tracé qui était
8 une alternative à la solution 1 qui déplaçait la
9 ligne, comme vous disiez, plus vers le nord, c'est-
10 à-dire plus vers mes limites.

11 Et il y avait des hypothèses que madame
12 Lapointe avait avancées qu'Hydro-Québec pourrait
13 abaisser la hauteur des pylônes, que ça ne serait
14 pas visible de mes résidents qui sont au lac Azur,
15 au lac Carré, au lac Pauvre. Donc, on rapprochait
16 la ligne vers chez nous. Et soi-disant que ces
17 gens-là avaient été rencontrés ou devaient être
18 rencontrés.

19 Et j'ai parlé au président du conseil
20 d'administration de l'Association des propriétaires
21 du lac Azur et il m'a répondu qu'il constatait avec
22 stupéfaction qu'il est écrit que :

23 Des membres du comité aviseur avaient
24 rencontré des citoyens du lac Azur,
25 laissant supposer que nous avons donné

1 notre accord au nouveau tracé de la
2 ligne à haut voltage nommé tracé
3 optimisé. Élane Genest.
4 Cette affirmation est complètement
5 fausse. Aucune rencontre officielle
6 n'a été tenue, ni même demandée par
7 ledit comité avec les représentants
8 élus de l'Association des
9 propriétaires du lac Azur à ce sujet.
10 Nous ne pouvons donner notre accord à
11 un tracé qui ajouterait trois pylônes
12 dans le paysage immédiat de plusieurs
13 de nos résidents.

14 Q. [21] O.K.

15 R. Alors j'ai refusé ce tracé. Voilà.

16 (8 h 55)

17 Q. [22] O.K. Merci. Dernière question, Monsieur le
18 Président. Dans votre mémoire amendé, C-MRC-0040,
19 en vous référant à la pièce B-0064, c'est-à-dire la
20 HQT-2, Document 2, O.K.? Puis là, comme j'ai dit,
21 nous sommes à la page 4 de votre mémoire amendé.
22 Vous affirmez qu'avec la solution 3 il y aurait un
23 grand... je pense que vous parlez toujours du
24 scénario Paquin. Mais il y aura un grand nombre de
25 bâtiments, je pense sept cent quatre-vingt-treize

1 (793) d'à moins de cinq cents mètres (500 m) de la
2 ligne. Tandis qu'avec le tracé Hydro-Québec, c'est-
3 à-dire la solution 1, je pense, seulement quatre-
4 vingt-seize (96) bâtiments seraient à moins de cinq
5 cents mètres (500 m). C'est exact? C'est ça qu'on
6 voit là, vous me suivez?

7 Me RAPHAËL LESCOPI :

8 Maître Gertler, je vais donner la pièce HQT-2, vous
9 faites référence à HQT-2.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 O.K., c'est bon.

12 Q. [23] O.K. Alors, est-ce que... Ça va? O.K. Alors,
13 ça va, est-ce qu'on est rendu? C'est ça, c'est...
14 bien, vous êtes dans le C-MRC-0040, évidemment,
15 votre mémoire. Puis vous êtes aussi dans le D-0064,
16 sur la HQT-2, Document 2, qui s'appelle... des
17 réponses du Transporteur à la demande de
18 renseignements numéro 1 de la Municipalité de
19 Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-
20 Haut. O.K.? Et je vous réfère à la réponse 6.4, qui
21 se trouve à la page 14 du document. Alors là, ma
22 question n'est pas exactement... ce n'est pas sur
23 les chiffres comme tels mais est-ce que ça serait
24 exact de dire que la majorité, pour ne pas dire
25 peut-être la grande majorité des bâtiments situés à

1 moins de cinq cents mètres (500 m), pour la
2 solution 3, se trouvent déjà en bordure de
3 l'emprise de la ligne électrique?

4 M. KAVEN DAVIGNON :

5 R. Ce n'est pas une donnée qu'on possède actuellement.

6 Q. [24] Excusez-moi?

7 R. Ce n'est pas une donnée qu'on possède actuellement.

8 Les données qui nous ont été... ou, en fait, la
9 réponse qui a été produite par Hydro-Québec est en
10 fonction de la simulation d'une nouvelle ligne, le
11 tracé Paquin. Donc, l'information qu'on possède
12 aujourd'hui c'est les sept cent quatre-vingt-treize
13 (793) bâtiments qui seraient à l'intérieur de
14 l'emprise...

15 Q. [25] Je pense que votre micro, je ne sais pas...

16 R. Oui, excusez-moi. L'information qu'on possède
17 aujourd'hui c'est la simulation... en fonction de
18 la simulation du tracé Paquin. Les données
19 disponibles qui nous ont été fournies par Hydro-
20 Québec montraient sept cent quatre-vingt-treize
21 (793) bâtiments à l'intérieur d'une bande de cinq
22 cents mètres (500 m), de part et d'autre.

23 Q. [26] Alors, ils seraient forcément... de part et
24 d'autre, peut-être que ce n'est pas cinq cents
25 mètres (500 m), mais un très grand nombre de ces

1 bâtiments-là sont déjà... peut-être c'est six cents
2 mètres (600 m), peut-être c'est quatre cents mètres
3 (400 m), mais ils sont déjà en bordure d'une ligne
4 électrique, vous êtes d'accord avec moi? Vous,
5 urbaniste, vous devriez être capable de répondre.

6 R. Oui, mais, actuellement, on ne possède pas cette
7 information-là. Est-ce que la majorité des
8 bâtiments se trouvent à l'extrémité de cette marge-
9 là? Ce n'est pas une donnée qu'on possède
10 aujourd'hui.

11 Q. [27] O.K., mais on parle bien d'une bande où il y a
12 déjà, peut-être pas à cinq cents mètres (500 m),
13 mais il y a déjà la ligne électrique par rapport à
14 ces bâtiments, c'est ça?

15 R. C'est possible.

16 (9 h 00)

17 Q. [28] Ah! bon. Maintenant... puis là, si vous ne le
18 savez pas, vous me le direz mais je pense que vous
19 êtes capable de m'aider. Avec tout l'essor de la
20 région, dont vous parliez assez longuement, est-ce
21 que j'aurais raison de dire que dans plusieurs
22 secteurs, notamment à Saint-Faustin-Lac-Carré, un
23 bon nombre des résidences qui se trouvent en
24 bordure de la ligne actuelle ont été construites
25 après l'implantation de la ligne actuelle?

1 M. PIERRE POIRIER :

2 R. Oui, effectivement. Vous avez raison. Par contre,
3 je vous dirais que la ligne qui est là
4 présentement, c'est une ligne, pour nous, qui est
5 une petite ligne. On ne peut pas le nier, elle
6 existe. Il y a des constructions qui sont faites
7 alentour, mais avec une nouvelle ligne, là, ça
8 amène des expropriations qui n'est pas du tout la
9 même chose.

10 Q. [29] O.K. Très bien. Ça met terme à mes questions.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Gertler.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Q. [30] Bonjour Monsieur le Président, Dominique
15 Neuman pour Stratégies Énergétiques et l'AQLPA.
16 Bonjour Messieurs, Dames. Je vais d'abord poser ma
17 question à monsieur... attendez, je vais vérifier,
18 le nom de monsieur qui est du service de Mont-
19 Tremblant. Oui, Monsieur Levac, oui. Donc, j'ai
20 bien vu votre présentation hier. Vous avez
21 identifié tous les lots, un par un, sur le tracé de
22 la solution 3 et qui passait à travers votre
23 municipalité. J'ai remarqué que plusieurs de ces
24 lots étaient des lots forestiers, mais qu'il y
25 avait un certain nombre de bâtiments. En résumé,

1 combien y a-t-il de bâtiments dans ce tracé qui se
2 trouvent sur le territoire de la Ville de Mont-
3 Tremblant et qui seraient... et qui se trouveraient
4 dans la nouvelle emprise, si jamais il y avait une
5 ligne additionnelle qui s'ajoutait à ce tracé?

6 M. LOUIS-MARTIN LEVAC :

7 R. Je vais vous référer au mémoire.

8 Q. [31] Oui.

9 R. Et peut-être qu'on pourra me guider, mais il y a un
10 paragraphe qui mentionne le nombre total d'impacts.

11 Q. [32] Oui. Mais je parle juste des bâtiments, pas
12 des terrains forestiers.

13 R. Oui. Bien, le mémoire et l'annexe L, dans la
14 manière qu'il a été construit, c'était simplement
15 d'identifier, sur une carte, les endroits où il y
16 avait des expropriations. Donc, si le terrain était
17 vacant, il n'était pas considéré comme étant
18 exproprié.

19 Q. [33] O.K. D'accord.

20 R. Donc, la balance, puis j'y vais de mémoire, c'était
21 entre cinq et huit bâtiments à exproprier. Il y en
22 a un seul, c'est un terrain, mais c'est un terrain
23 où on a reçu une demande de lotissement, et donc il
24 y a une construction qui est à venir incessamment.
25 Donc, je dirais qu'il y a un terrain qui est

1 présentement vacant avec une construction à venir,
2 puis le restant, c'était des bâtiments.

3 Q. [34] O.K.

4 R. Est-ce que ça répond bien à votre question?

5 Q. [35] Oui, absolument. Les bâtiments qui sont déjà
6 existants, sur ces cinq à huit bâtiments, est-ce
7 que vous savez s'ils ont été construits avant mil
8 neuf cent quatre-vingt-deux (1982) ou après mil
9 neuf cent quatre-vingt-deux (1982)? Si je vous
10 parle de cette date, de mil neuf cent quatre-vingt-
11 deux (1982), c'est parce que c'est la date qui a
12 été identifiée par le témoin d'Hydro-Québec comme
13 étant celle où la ligne... en fait, celle des
14 lignes qui est la plus ancienne dans ce tracé a été
15 construite. Est-ce que c'était... donc, est-ce que
16 ces bâtiments datent d'avant ou après mil neuf cent
17 quatre-vingt-deux (1982)?

18 R. Je vais juste retourner en arrière pour vous
19 référer à... pour répondre à la question première
20 que vous m'avez posée, c'est le paragraphe 36 où on
21 parle des impacts au niveau des expropriations,
22 bâtiments. Pour répondre à votre deuxième question,
23 je n'ai pas la réponse, je n'ai pas fait cette
24 recherche.

25 Q. [36] O.K. Est-ce que ces bâtiments, parce que vous

1 connaissez bien l'endroit, est-ce que ces bâtiments
2 vous apparaissent comme des bâtiments anciens ou
3 des bâtiments plutôt récents?

4 R. Les deux. Les deux, j'ai les deux. J'ai des
5 bâtiments qui sont très récents. Je peux vous
6 référer à la pièce I-4, c'est une construction qui
7 a nécessairement été construite après mil neuf cent
8 quatre-vingt-deux (1982). La pièce I-4, là, c'est
9 une simulation visuelle. On voit la maison qui est
10 rouge.

11 (9 h 06)

12 Q. [37] Oui. Est-ce que vous savez si, parmi ces
13 bâtiments, s'il existe un bâtiment qui appartient
14 déjà à Hydro-Québec?

15 R. Aucune idée. Mais dans les recherches que, moi,
16 j'ai faites, c'était des bâtiments qui
17 appartenaient à des propriétaires privés. On peut
18 aller voir, je vais dire, de manière ponctuelle
19 chacune de mes annexes pour voir le nom du
20 propriétaire. On peut les faire maintenant si vous
21 voulez. Je sais qu'il y a un terrain qui
22 appartenait à Hydro-Québec, si je ne m'abuse, mais
23 qui était situé en bordure de la route 117. Si vous
24 voulez que je vous trouve la pièce.

25 Q. [38] Est-ce que vous savez si ce terrain était un

1 terrain bâti ou il se trouve un des bâtiments que
2 vous mentionnez dans vos cinq à huit bâtiments?

3 R. Non, le terrain qui appartiendrait à Hydro-Québec,
4 c'est un terrain qui est vacant. Et je crois que ce
5 serait la ligne 13, sous réserve. C'est une petite
6 lisière de terrain. C'est la pièce I-5, à la ligne
7 13.

8 Q. [39] D'accord. Vous dites que certains de ces
9 bâtiments, bon, on ne sait pas encore... on ne sait
10 pas combien, mais une partie de ces cinq à huit
11 bâtiments sont récents, donc postérieurs à mil neuf
12 cent quatre-vingt-deux (1982). Et qu'en plus vous
13 avez un projet de développement, et si j'ai bien
14 compris, résidentiel à venir?

15 R. Oui.

16 Q. [40] Est-ce qu'il est courant à la Ville de Mont-
17 Tremblant de construire à grande proximité d'une
18 ligne de haute tension d'Hydro-Québec TransÉnergie?

19 R. En fait la réponse, fréquent, ça dépend de
20 l'emplacement du projet. Mais de manière générale
21 dans la réglementation, on met en place des mesures
22 de... on va appeler ça de réciprocité. On ne veut
23 pas qu'un bâtiment s'approche nécessairement d'une
24 ligne existante. Mais j'ai des mesures d'exception
25 qui disent si le terrain à construire est en

1 bordure d'une rue existante, la marge de recul par
2 rapport à la servitude de la ligne électrique ne
3 s'applique pas. Je pense que c'est la norme qu'on
4 met en place, c'est trente mètres (30 m) de
5 distance par rapport à une ligne pour
6 l'implantation du bâtiment.

7 Q. [41] Et est-ce que vous savez si, dans le cas de
8 ces cinq à huit bâtiments, puis en fait ma question
9 porte sur ceux qui seraient plus récents ou quant
10 au développement résidentiel à venir, si on a ainsi
11 réduit la distance séparatrice entre le lot, le lot
12 résidentiel et la ligne électrique?

13 R. Pouvez-vous répéter votre question, mais avec
14 moins...

15 Q. [42] Vous venez de me dire que, dans certains cas,
16 on réduit la distance, on accepte une distance plus
17 courte.

18 R. Si on est en bordure d'un chemin existant.

19 Q. [43] Oui. Entre le lot, le lot résidentiel et la
20 ligne électrique.

21 R. Oui. Exact.

22 Q. [44] Est-ce que vous savez si, dans les cas qui
23 nous occupent ici, c'est-à-dire les bâtiments qui
24 sont récents le long de la ligne électrique dont on
25 parle ici, et le lotissement futur, le

1 développement résidentiel futur, est-ce que vous
2 savez si on a ainsi accepté une distance plus
3 courte entre la ligne électrique et le terrain
4 résidentiel?

5 R. Donnez-moi un moment, je vais vous trouver une très
6 bonne réponse.

7 Q. [45] D'accord. Si la réponse répond à la question,
8 elle sera sans doute très bonne.

9 R. Si je prends la ligne 4 de la pièce I-5...

10 Q. [46] Oui.

11 R. ... donc l'annexe A. Ça, c'est le cas du terrain
12 vacant avec le bâtiment qui est à construire sous
13 peu.

14 Q. [47] Oui.

15 R. Ma disposition qui impose une marge de recul à une
16 ligne électrique existante ne s'applique pas, parce
17 que le terrain est en bordure du chemin Paquette,
18 qui est un chemin existant à la date du
19 lotissement. La norme de réciprocité ou la bande
20 tampon qui est exigée par rapport à la servitude a
21 été intégrée dans la réglementation de la Ville de
22 Mont-Tremblant lors de sa refonte en deux mille
23 huit (2008). Donc, ce qui est auparavant, il n'y
24 avait pas de norme de réciprocité ou de distance
25 imposée par rapport à une ligne électrique

1 existante. Mais tout ce qui a été construit après
2 deux mille huit (2008), sous réserve d'une
3 dérogation mineure, à ce moment-là la distance
4 s'applique et doit être respectée, à moins qu'il y
5 ait une disposition d'exception qui était prévue
6 dans le règlement, comme il serait le cas pour la
7 ligne 4 de l'annexe I-5.

8 Q. [48] Et donc ce qu'on voit ici, ça, c'est le
9 développement futur, c'est ça que vous me montrez?

10 R. C'est un lot qui est cadastré.

11 Q. [49] Oui.

12 R. Donc, qui nous a été déposé récemment.

13 Q. [50] Oui.

14 (9 h 11)

15 R. Et c'est pour ça qu'on a une valeur marchande de
16 seize mille (16 000 \$). C'est un évaluateur agréé.
17 Donc, le propriétaire de ce terrain-là a choisi de
18 se construire en bordure de la ligne existante, je
19 ne peux pas lui empêcher.

20 Q. [51] Non mais ma question, ça, c'est un lot où il
21 n'y a pas encore de bâtiment mais où il y a un
22 développement futur prévu, c'est ça?

23 R. C'est un lot conventionnel, c'est juste pour un
24 seul bâtiment.

25 Q. [52] O.K., est-ce qu'il y a un bâtiment déjà sur

1 place ou c'est le développement futur qui est
2 prévu, qui n'est pas encore construit?

3 R. Le développement futur dont vous faites référence,
4 c'est l'annexe C.

5 Q. [53] O.K., d'accord. O.K., donc ce que vous m'avez
6 montré...

7 R. La ligne 17.

8 Q. [54] ... ne changez pas de page, s'il vous plaît.
9 Donc, ce que vous m'avez montré tout à l'heure, ça,
10 c'est un endroit où il existe aujourd'hui un
11 bâtiment qui est construit?

12 R. Bien, oui, parce que le propriétaire reste sur le
13 chemin Paquette...

14 Q. [55] Oui.

15 R. ... a vendu un morceau de terrain à un autre
16 propriétaire, qui est le lot ici en question. Donc,
17 oui, il y avait déjà une construction, qui est
18 située peut-être à, même pas à une cinquantaine,
19 une centaine de mètres sur le même lot, qui a été
20 subdivisé pour arriver à ce lot-là.

21 Q. [56] O.K., je n'ai toujours pas compris. Ce qu'on
22 voit en rouge, est-ce que le bâtiment, si je vais
23 là-bas, est-ce que je verrai un bâtiment ou je
24 verrai un terrain?

25 R. En date de maintenant?

1 Q. [57] Oui, oui.

2 R. Un terrain vacant.

3 Q. [58] O.K., d'accord, O.K. Mais c'est conforme parce
4 que c'est une mesure, ça fait partie des mesures
5 d'exception autorisées par le Règlement de ne pas
6 avoir cette distance tampon minimale dont vous
7 parliez tout à l'heure?

8 R. Dans ce cas-ci, oui.

9 Q. [59] D'accord.

10 R. C'est conforme. Mais ça fait abstraction du tracé
11 de la nouvelle ligne. Si la nouvelle ligne arrive,
12 ce terrain-là est situé entièrement, ou dans sa
13 presque totalité, dans l'emprise.

14 Q. [60] Et donc qui ne pourra pas être construit?

15 R. Et donc le propriétaire ne pourra pas construire.

16 Q. [61] D'accord. Je vais passer à la question du
17 Petit train du Nord, et peut-être que ma question
18 serait mieux dirigée vers monsieur le maire de
19 Sainte-Agathe, qui est également préfet de la MRC,
20 puisque ma question porte sur l'ensemble,
21 l'ensemble du territoire. Est-ce que vous savez
22 combien il y a de kilomètres du, de la voie, la
23 piste cyclable du sentier du Petit train du Nord
24 entre Sainte-Agathe et Mont-Tremblant, pas en ligne
25 droite mais selon le tracé que...

1 M. DENIS CHALIFOUX :

2 R. Entre Sainte-Agathe et Mont-Tremblant, je vous
3 dirais, on a soixante-six kilomètres (66 km) en
4 totalité, soixante-six (66) ou soixante-dix
5 kilomètres (70 km)... soixante-seize (76), O.K., de
6 Val-Morin à Labelle, donc entre Sainte-Agathe et
7 Mont-Tremblant, je vous dirais, probablement une
8 quarantaine, oui, une quarantaine de kilomètres.

9 Q. [62] O.K. Et sur ces quarante kilomètres (40 km),
10 on a mentionné tout à l'heure, et maître, mon
11 confrère du ROEÉ est revenu là-dessus, donc...

12 LE STÉNOGRAPHE :

13 Ce n'est pas du ROEÉ.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 ... pardon... excusez, c'est une distraction, mon
16 confrère de la Municipalité de Saint-Adolphe-
17 d'Howard est revenu là-dessus, donc il y a déjà, le
18 chiffre, c'était bien dix-sept (17) traversées?

19 R. Il y a six traversées du parc linéaire entre
20 Sainte-Agathe et Mont-Tremblant, six.

21 Q. [63] Ah! il y en a six?

22 R. Six.

23 Q. [64] O.K. Et si le projet selon le scénario 3 se
24 réalise, il y en aura encore six, sauf que ce
25 serait deux lignes au lieu d'une, c'est bien cela?

1 R. Voilà.

2 Q. [65] O.K. Est-ce qu'il est exact que le Petit train
3 du Nord, notamment, arrive à très grande proximité
4 du point Ouimet, peut-être qu'on pourrait, peut-
5 être que vous pourriez pointer le point Ouimet sur
6 la carte qu'on voit à l'écran... oui, c'est ça...

7 M. KAVEN DAVIGNON :

8 R. Le laser s'en vient.

9 Q. [66] Oui, d'accord. Ce n'est pas tellement le poste
10 Ouimet, c'est le point de raccordement Ouimet que
11 je voulais montrer. O.K., oui, c'est ça, donc la
12 piste cyclable, si je comprends bien, la piste
13 cyclable, le point Ouimet, c'est le grand point
14 noir qu'on voit sur l'écran en ce moment, qui est
15 votre pièce I-1B révisée du sept (7) juin deux
16 mille seize (2016), à la page, je ne sais pas à
17 quelle page on est... oui, on est à la page 1, et
18 la piste cyclable, c'est la ligne verte qui
19 traverse ce point, ce point Ouimet là, c'est bien
20 cela?

21 R. C'est exact.

22 Q. [67] C'est bien cela. Donc la piste cyclable est
23 déjà dans un endroit que je pourrais qualifier,
24 donc à cet endroit-là, de très encombré puisque le
25 point Ouimet, c'est le point où les trois lignes de

1 haute tension déjà existantes, qui viennent du sud,
2 qui viennent de Grand-Brûlé, se séparent en trois,
3 c'est-à-dire à, le branchement de gauche s'en va à
4 Mont-Laurier, le branchement... le branchement
5 central s'en va à... s'en va à Ouimet et à Mont-
6 Tremblant, au poste Mont-Tremblant et le
7 branchement de droite s'en va, bien, vers
8 Sainte-Agathe et il est plus au sud. Mais donc, la
9 piste cyclable se trouve, traverse un endroit très
10 encombré où il y a une intersection de trois lignes
11 haute tension électriques.

12 (9 h 18)

13 R. À cet endroit-là, effectivement, le parc traverse
14 les trois lignes.

15 Q. [68] Est-ce que vous savez s'il arrive parfois au
16 Québec que des pistes cyclables longent, pas
17 nécessairement sur une longue distance, mais
18 longent à certains endroits des lignes électriques
19 ou sont traversées par des lignes électriques?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Écoutez, Monsieur le Président, si vous me
22 permettez, là. J'apprécie beaucoup mon collègue,
23 mais je pense qu'on s'égare. Je vais formuler une
24 objection là-dessus.

25 On est complètement en dehors du propos

1 ici. On vous demande, on demande aux gens de
2 spéculer sur ce qu'il y a sur les pistes cyclables,
3 et caetera. Est-ce que le point de raccordement
4 c'est encombré? Est-ce qu'il y a des bâtiments? Le
5 bâtiment va-tu être construit? Le permis est-tu
6 émis?

7 Écoutez, Monsieur le Président, ça
8 m'apparaît d'une relativité toute modeste au niveau
9 de la pertinence de l'administration de la preuve
10 dans ce dossier-ci.

11 Si vous me permettez, je pense que mon
12 collègue s'il pouvait vraiment écouter vos
13 préoccupations, se centrer sur le cadre
14 réglementaire, sur l'administration de la preuve
15 technico-économique qui est liée au projet qui vous
16 est présenté, je pense qu'on progresserait, là,
17 beaucoup ce matin.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Monsieur le Régisseur, bon, pour ce qui est de la
20 question spécifique, je vais retirer la question.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Vous l'enlevez.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Mais de façon générale, c'est-à-dire le témoin, en
25 fait les témoins de la MRC des Laurentides ont

1 parlé longuement de lot par lot, tout ce qu'il y
2 avait sur chaque lot, chaque développement un par
3 un, chaque maison, la valeur de chaque propriété.
4 Il y a eu les listes complètes de toutes les
5 valeurs de propriétés. Et ça a été mis en preuve.
6 Donc, les autres parties ont le droit, ont un droit
7 de contre-interroger certains des éléments de ce
8 qui a été mis en preuve.

9 C'est-à-dire on ne peut pas d'un côté
10 laisser cette longue preuve où bâtiment par
11 bâtiment, terrain par terrain, tout a été discuté.
12 Et je comprends que la MRC des Laurentides veut
13 plaider que l'impact est grand si la solution 3 ou
14 une variante est retenue.

15 Ça fait que nous avons dans ce cadre-là le
16 droit de contre-interroger les témoins pour valider
17 leur affirmation selon laquelle, qu'ils ont
18 longuement dit qu'à cause de chaque terrain,
19 l'impact est grand.

20 Je ne veux pas passer, je ne veux pas faire
21 une revue aussi longue que ce que la MRC
22 Laurentides a faite.

23 LE PRÉSIDENT :

24 C'était mon commentaire.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 J'espère que vous n'allez pas y aller bâtiment par

5 bâtiment.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Je veux au moins couvrir... Je n'ai pas l'intention

8 d'y aller bâtiment par bâtiment, j'ai déjà fait

9 Mont-Tremblant, on est rendu à la piste cyclable.

10 On s'en va vers l'est.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Puis votre dernière question, je suis d'accord avec

13 maître Fréchette.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui, mais je vais la retirer.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ailleurs au Québec qu'est-ce qui se passe comme

18 pistes cyclables, moi...

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Je l'ai retirée. Je l'ai retirée.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ça va. D'accord. Je vous rappelle que vous avez

23 demandé trente (30) minutes de contre-

24 interrogatoire et vous avez vingt (20) minutes déjà

25 d'écoulées. Merci.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 D'accord, oui. Je suis dans mon temps.

3 Q. [69] Ma question suivante, enfin ma ligne de
4 questions suivantes s'adresse à monsieur le maire
5 de Saint-Faustin-Lac-Carré.

6 Est-ce que je comprends bien correctement,
7 et c'est ce que j'ai cru voir des photos et cartes
8 qui ont été déposées, que le long de la rue du
9 Souvenir dans votre municipalité il y a des lignes
10 électriques des deux côtés, c'est-à-dire que d'un
11 côté il y a une ligne électrique de transport, la
12 ligne déjà existante, et de l'autre côté il y a une
13 ligne électrique de distribution? Donc que des deux
14 côtés sur le long de ce segment il y a des lignes
15 électriques déjà?

16 M. PIERRE POIRIER :

17 R. Vous m'apprenez quelque chose. À ma connaissance,
18 moi, il y a une rangée d'autos, il y a une ligne
19 électrique qui traverse le Domaine Levert et qui
20 longe la rue du Souvenir. Alors je ne vois pas de
21 deuxième ligne, là.

22 Q. [70] Il n'y a pas de ligne de distribution.

23 D'accord. Est-ce que vous savez si les bâtiments...
24 Peut-être qu'on pourrait aller à votre pièce I-8,
25 s'il vous plaît. Si on peut regarder la carte qui

1 se trouve un peu plus en haut de cette pièce. Oui,
2 c'est ça.

3 On voit un certain nombre de bâtiments
4 illustrés en rouge sur cette carte. Est-ce que vous
5 savez si ces bâtiments, en fait ça me semble être
6 le cas mais vous me corrigerez si ce n'est pas le
7 cas, s'ils ont façade sur la rue du Souvenir ou si,
8 au contraire, c'est des bâtiments qui ont façade
9 sur l'autre rue, l'autre rue plus au nord, là?

10 R. Il y en a qui ont façade sur la rue qui traverse la
11 rue du Souvenir, il y en a qui ont façade sur la
12 rue du Souvenir. Vous en avez dans tous les sens,
13 là.

14 Q. [71] O.K. D'accord.

15 (9 h 23)

16 R. La réglementation à la Municipalité donne l'angle à
17 la route sur laquelle elles sont construites et la
18 maison doit être réellement dans le même angle que
19 la route. Alors, vous en avez sur la rue du
20 Souvenir, vous en avez sur les autres rues qui vont
21 en arrière aussi, là.

22 Q. [72] O.K. Donc, ce n'est pas, dans tous les cas,
23 des rues qui ont façade sur la rue du Souvenir?

24 R. Non, absolument pas. Ce n'est pas ce qu'on prétend
25 non plus, là.

1 Q. [73] Est-ce que vous savez si ces bâtiments ont été
2 construits avant ou après mil neuf cent quatre-
3 vingt-deux (1982)?

4 R. Comme je vous ai dit hier, si vous vous souvenez,
5 moi, je suis arrivé, en tant que maire de la
6 Municipalité, en deux mille trois (2003). Ce projet
7 commençait son développement, alors je peux vous
8 dire, sans avoir vérifié, là, que, oui,
9 certainement, ces propriétés ont été construites
10 après les années quatre-vingt (80). Mais je vous
11 ferai remarquer également que la ligne électrique
12 qui est là présentement, on n'a pas le choix, on
13 fait avec. Mais, si Hydro voulait passer une ligne
14 électrique à cet endroit-là, aujourd'hui, ça ne
15 pourrait pas passer avec la réglementation
16 actuelle. Ça serait désuet.

17 Q. [74] Quand vous dites « ça ne pourrait pas
18 passer », ce serait la ligne qui ne pourrait pas
19 passer ou les bâtiments qui...

20 R. La ligne.

21 Q. [75] O.K. D'accord.

22 R. Aujourd'hui, on ne pourrait pas construire une
23 seule ligne selon les normes de construction.
24 Alors, dans les années où ça a été construit, les
25 normes étaient différentes. Comme je vous dis, on

1 ne peut pas le nier, elle est là, on fait avec. Et
2 les propriétés se sont installées selon les normes
3 par après.

4 Q. [76] Puisque vous étiez là, justement, quand le
5 projet a été en train de démarrer ou juste... ou
6 vous êtes arrivé juste un petit peu après, est-ce
7 que vous savez si, à l'époque, s'il y avait des
8 normes de distances séparatrices entre les
9 bâtiments... ces nouveaux bâtiments qui venaient
10 d'arriver et la ligne existante?

11 R. Sûrement. Je ne pourrais pas vous dire oui, je n'ai
12 pas la réglementation devant moi, mais sûrement
13 dans... comme toute municipalité qui se respecte,
14 il y avait sûrement des normes. On pourrait revenir
15 déposer notre réglementation là-dessus, si vous
16 voulez, ultérieurement. Mais, oui, il y avait
17 sûrement des normes de respect de distances.

18 Q. [77] D'accord. Vous avez indiqué aussi que, sur la
19 carte, dans la partie à l'est, donc du côté droit
20 de la carte que l'on voit en ce moment, qu'il y a
21 deux zones qui sont actuellement des terrains, une
22 au nord, une au sud de la ligne existante. Et que,
23 celle qui est au nord, c'est un endroit où vous
24 avez un projet très spécifique, qui est déjà avancé
25 au niveau des approbations municipales, un projet

1 de développement domiciliaire, de triplex, si j'ai
2 bien compris, et qu'il y aura peut-être un autre
3 projet au sud. Est-ce qu'il y a des normes
4 séparatrices qui régissent la distance entre ces
5 futurs développements résidentiels et la ligne...
6 ne serait-ce que la ligne existante?

7 R. Oui, ça, je peux vous l'affirmer. Oui, il y a des
8 lignes séparatrices à respecter. Maintenant, le
9 projet qui est nord, ce ne sont pas des triplex, ce
10 sont vingt (20) maisons unifamiliales. Le projet
11 éventuel de triplex est au sud du carré mauve.

12 Q. [78] O.K.

13 R. Oui, effectivement, il y a une zone tampon, il y a
14 des limites à respecter, de construction, là,
15 autant de la rue que les marges latérales que les
16 marges arrière faisant sur... face soit sur une
17 ligne électrique ou un lot adjacent.

18 Q. [79] Et, si je vous ai bien entendu hier, vous avez
19 dit que c'est le dernier endroit qu'il reste, dans
20 votre municipalité, où il restait de la place pour
21 le développement. Est-ce que c'est bien ça, un
22 développement déjà autorisé par la réglementation
23 de zonage?

24 R. En partie, vous avez raison. Ce n'est pas le seul
25 endroit qu'il reste à développer. C'est le seul

1 endroit et le dernier endroit qui est fourni par
2 les services municipaux dans le secteur urbain, où
3 nous avons le service d'égout et d'aqueduc pour un
4 tel développement.

5 Q. [80] Lorsque... et je donne l'exemple de ces deux
6 projets de développement, au nord et au sud, de
7 cette partie est de la carte. Lorsque ces projets
8 étaient discutés, vous étiez déjà au courant qu'il
9 y avait une possibilité que l'emprise de la ligne
10 s'élargisse juste à cet endroit-là?

11 R. Non. Je vous réponds non, parce qu'un promoteur qui
12 lance un projet comme celui qui est présenté au
13 nord et qui a été approuvé, ça ne se fait pas dans
14 deux mois. Moi, je peux vous dire que ça fait au-
15 dessus d'un an et demi que ce promoteur-là
16 travaille ce dossier-là. Et, à ce moment-là, nous,
17 on ne savait pas qu'il allait y avoir une
18 proposition par Saint-Adolphe de faire passer la
19 ligne à cet endroit-là. On l'a appris... la date
20 exacte, je ne me souviens pas mais, à ce moment-là,
21 non, on ne le savait pas.

22 Q. [81] Et, lorsque votre conseil municipal a approuvé
23 ce projet, je pense que c'était avant-hier, c'était
24 avant-hier que le projet a été approuvé par le
25 conseil municipal?

1 R. Mardi soir.

2 Q. [82] Mardi soir. Vous saviez qu'il y avait une
3 possibilité que la ligne soit élargie à cet
4 endroit?

5 R. Bien oui, mais ça change quoi, là? Le projet, ça
6 fait un an que le promoteur le travaille, il dépose
7 sa demande officielle. Nous, on ne peut pas prendre
8 une décision sur quelque chose qui va peut-être
9 arriver, qui n'arrivera pas. On doit donner une
10 réponse au promoteur. Son projet est conforme, on
11 lui a donné son PIA et la résolution a été faite.
12 Alors êtes-vous en train de me dire que sur des
13 « peut-être », je devrais bloquer tout
14 développement de municipalité puis attendre, rester
15 et ne rien faire?

16 (9 h 28)

17 Q. [83] D'accord. Donc, je prends note de votre
18 réponse. Ma question, elle est très claire, elle
19 était attendue. Elle était attendue, c'est
20 justement ça le point.

21 R. Je vous remercie.

22 Q. [84] Ma question porte... s'adresse de nouveau à
23 monsieur le maire de Sainte-Agathe. Si j'ai bien
24 compris... je ne sais pas s'il y a un numéro de
25 pièce qui montre l'entrée de la ligne dans la

- 1 municipalité de Sainte-Agathe, on pourrait peut-
2 être regarder à l'écran. Attendez. Une carte, est-
3 ce qu'il y a une carte qui... Oui, peut-être un peu
4 plus vers le centre de la ville, oui, d'accord.
5 Oui. Ça. Donc, on voit que le poste de Sainte-
6 Agathe-des-Monts existant se trouve dans la partie
7 nord, à l'entrée nord de la Ville de Sainte-Agathe-
8 des-Monts, c'est bien ça?
- 9 R. C'est dans la partie nord.
- 10 Q. [85] La partie nord?
- 11 R. Ce n'est pas nécessairement une entrée de ville,
12 là, mais c'est la partie nord, oui.
- 13 Q. [86] Oui. D'accord. La ligne jaune qu'on voit sur
14 la carte, c'est bien l'autoroute? C'est la 15?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. [87] C'est la 15. Et la ligne, la ligne existante,
17 c'est la ligne bleue qu'on voit, qui arrive par le
18 haut de la page, là, qui arrive vers le poste,
19 c'est bien ça?
- 20 R. C'est ça.
- 21 Q. [88] O.K. Et du côté nord de l'autoroute, donc
22 c'est également la municipalité de Sainte-Agathe-
23 des-Monts et c'est là qu'il y a un développement
24 commercial, je pense que vous avez mentionné le
25 Walmart la dernière fois?

- 1 R. Non, c'est plus au sud.
- 2 Q. [89] Ah, c'est ici, O.K. Donc, il y a... mais il y
3 a un autre développement commercial qui se
4 trouve...
- 5 R. Il n'y a pas un développement commercial, il y a
6 l'existence d'une activité commerciale intense où
7 est-ce que le Walmart est situé, le Dollarama, le
8 Tigre Géant...
- 9 Q. [90] D'accord.
- 10 R. ... le Marché Métro, Bourassa Fruits et Légumes,
11 pour ceux qui vont chercher des légumes et il y a
12 une station service de prévue à la sortie 86 de
13 l'autoroute 15, drette là, drette où est-ce que la
14 ligne passe.
- 15 Q. [91] O.K. D'accord. Du côté nord, au nord du poste
16 de Sainte-Agathe, est-ce que vous avez mentionné
17 qu'il y a un projet de développement résidentiel
18 qui est prévu du côté nord, donc au nord de
19 l'autoroute?
- 20 R. Oui, sur la route 329.
- 21 Q. [92] D'accord.
- 22 R. Ce que monsieur Davignon vous montre avec le laser.
- 23 Q. [93] D'accord, c'est bien cela. D'accord. Et là,
24 encore...
- 25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Peut-être un instant, Maître Neuman. Voulez-vous
3 compléter la réponse, si je comprends bien? Prenez
4 donc quelques secondes, là, pour...

5 M. KAVEN DAVIGNON :

6 R. Oui. Peut-être en complément de la réponse de
7 monsieur Chalifoux. Dans le mémoire qui a été
8 produit par la MRC, on mentionne dans nos
9 conclusions que la ligne qui a été construite en
10 quatre-vingt-deux (82) a été construite selon des
11 considérations qui ont évolué dans le temps. En
12 deux mille deux (2002), la MRC, le conseil des
13 maires, adoptait cinq nouvelles considérations qui
14 devaient être prises en compte lors de la
15 construction de nouvelles lignes. Hier, je
16 mentionnais, aux points 3 et 4 de ces
17 considérations-là, que la traversée d'affectations
18 sensibles, comme une affectation urbaine, celle qui
19 est présente à Saint-Faustin, celle qui est
20 présente à Sainte-Agathe, c'était plus des lieux où
21 on souhaitait voir passer des lignes électriques
22 comme compte tenu que c'est des endroits qui sont
23 fortement habités, occupés par des usages
24 commerciaux et autres. Donc, voilà.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. [94] Bien écoutez, ça tombe bien que vous
3 mentionniez ça parce que, justement, c'est le sujet
4 de ma dernière question. Puisque vous avez
5 identifié des endroits ou des futures lignes ne
6 devaient pas passer, est-ce que vous en avez
7 identifié, vous avez identifié des endroits où il
8 serait possible que des lignes passent de manière à
9 éviter ou contourner ces zones habitées, ces zones
10 où il y a des bâtiments, où il y a des projets de
11 développement?

12 (9 h 33)

13 R. Alors, en référence à la recommandation qui a été
14 produite, qui est la pièce I-2, dans notre analyse
15 comparative, on démontrait, en fait, que le tracé
16 Paquin, qui était proposé sur les points 3 et 4,
17 était plus dommageable, je dirais, ou ne
18 rencontrait pas les considérations du schéma
19 d'aménagement. Je crois que le scénario 1 d'Hydro-
20 Québec, on l'a démontré en fait dans cette analyse
21 comparative, qu'il était un scénario qui évitait
22 les affectations sensibles dans une très grande
23 partie.

24 Et d'ailleurs, le conseil des maires a pris
25 une résolution, en janvier deux mille seize (2016),

1 résolution qui acceptait, en fonction des
2 considérations qui sont prévues à l'article 9.5,
3 qui acceptait le tracé du scénario 1 d'Hydro-
4 Québec.

5 Q. [95] O.K. Mais je fais référence à la résolution
6 dont vous m'avez fait part, où vous avez dit que la
7 MRC avait adopté une résolution identifiant le type
8 d'endroits où il ne faudrait pas qu'une nouvelle
9 ligne passe. Est-ce que vous avez identifié, dans
10 le territoire de la MRC, des endroits où il serait
11 possible, on a juste un extrait de la carte ici,
12 là, peut-être qu'on pourrait prendre une vue plus
13 globale de la carte, est-ce qu'il y a des endroits
14 où, qui seraient soit au nord, soit au sud, où une
15 ligne, dans le territoire de la MRC, pourrait
16 passer et causerait moins d'impacts? Je ne parle
17 pas d'une ligne qui passerait dans l'autre MRC, la
18 MRC du voisin, là, mais est-ce que vous avez
19 envisagé que ça pourrait être une possibilité?

20 R. Bien, la résolution dont je vous parlais, c'est un
21 règlement qui a été adopté par le conseil des
22 maires, qui introduisait les considérations en deux
23 mille deux (2002), c'est le règlement 184-2002 de
24 la MRC, qui introduisait les considérations à ce
25 moment-là, et notre mandat n'est pas d'identifier

1 les lieux où devraient passer les lignes
2 électriques mais plutôt les considérations selon
3 lesquelles on devrait planifier une nouvelle ligne
4 électrique sur le territoire.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 O.K. Alors ça complète mes questions.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Neuman. Maître Fréchette, pour Hydro-
9 Québec, avez-vous des questions?

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Je vous remercie, pas de questions. Je vous
12 remercie beaucoup.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Fréchette. Maître Lescop, la Régie
15 n'aura pas de questions pour le panel, donc il ne
16 me reste donc qu'à vous remercier, messieurs,
17 Monsieur Chalifoux, Monsieur Poirier, Monsieur
18 Levac, Monsieur Davignon, Madame Braker, pour votre
19 participation à cette audience à la Régie. Et là-
20 dessus, vous êtes libérés.

21 Me RAPHAËL LESCOP :

22 Je vous remercie. Je voudrais peut-être juste
23 corriger une prémisse factuelle de maître Neuman
24 dans sa question, où il dit que le tracé Hydro-
25 Québec passe par la MRC voisine alors que

1 cinquante-quatre pour cent (54 %) du tracé passe
2 par la MRC des Laurentides. C'était dans la
3 prémisse de la dernière question...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Vous allez pouvoir plaider ça. Merci. Maître
6 Neuman... excusez-moi, Maître Gertler?

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Ça va. Merci, Monsieur le Président, seulement pour
9 vous dire que je pense qu'on est rendus à l'étape
10 des voir-dire. Je vois que madame Genest est
11 arrivée pendant les contre-interrogatoires,
12 j'aimerais avoir, si possible, quelques minutes,
13 simplement pour lui parler avant de, qu'on commence
14 dans l'exercice, si vous pouvez nous accorder...

15 LE PRÉSIDENT :

16 D'accord, on peut prendre... combien de temps vous
17 avez besoin?

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Je ne sais pas, dix... dix ou quinze minutes, là,
20 je ne sais pas, pour être réaliste à ce moment-ci.

21 LE PRÉSIDENT :

22 O.K., donc on va être de retour à dix heures moins
23 cinq (9 h 55).

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Merci. Merci beaucoup.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3 (10 h 06)

4

5 TRAITEMENT DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DU STATUT
6 DE TÉMOIN EXPERT

7

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Gertler.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Je ne sais pas si on est encore... au deuxième
12 jour, on est encore dans les préliminaires,
13 Monsieur le Président. Mais nous voilà pour les
14 voir-dire concernant la demande de non... bien,
15 notre demande de reconnaissance de statut de témoin
16 expert aux fins du présent dossier de monsieur Paul
17 Paquin et de madame Élane Genest. Je suis un petit
18 peu entre vos mains, parce que, comme on a vu hier
19 avec l'autre, le moyen préliminaire, il y a eu
20 quand même un certain échange par écrit pour peut-
21 être orienter le débat, je dirais.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Mais je pense qu'on doit quand même, en tout cas, à

1 moins de changement d'avis, je comprends que
2 maître... Hydro-Québec tient qu'on fasse le voir-
3 dire. Alors qu'est-ce que je vous propose, c'est de
4 revoir avec chaque témoin leur CV, évidemment les
5 faire assermenter, revoir leur CV. Et je pense que
6 ça serait... En tout cas, là, je cherche vos
7 indications. Mais je pensais que ce serait
8 approprié de faire l'adoption de la preuve
9 également, parce que ces gens-là vont témoigner
10 puis, ensuite, bien, j'enchaînerai avec un
11 traitement de leur CV beaucoup en relation avec les
12 objections telles que je les comprends ou les
13 contestations de maître Fréchette.

14 Maintenant, j'ai aussi des éléments que
15 j'aimerais faire ressortir de nos échanges de
16 lettres et aussi j'ai une certaine jurisprudence.
17 Alors, ça, je suis entre vos mains. Est-ce que vous
18 voulez les avoir avant ou après que maître
19 Fréchette formule ses contestations en détail?
20 C'est comme vous voulez. Pour l'aspect plus légal
21 ou jurisprudentiel.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Je peux vous offrir mon point de vue si vous le
24 voulez, Monsieur le Président. C'est à vous. Je
25 laisse ça à votre gouverne.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui. Effectivement parce que j'en ai lu beaucoup
3 sur ça. C'est-à-dire beaucoup, j'ai vu les
4 échanges, j'ai lu, comme vous vous en doutez, bien
5 entendu les rapports de madame et de monsieur
6 Paquin. Écoutez, moi, je vais vous écouter. Et puis
7 après ça on va inviter maître Fréchette à procéder.
8 Mais ma question, je me demandais... O.K. Ça va
9 aller.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 La séquence classique que, moi, j'anticipais, si
12 vous me permettez, c'était que maître Gertler
13 administre la qualification de ses témoins;
14 qu'ensuite, moi, je pose les questions qui sont les
15 miennes, que j'aie la chance de plaider, qu'on
16 ait la chance de plaider chacun vu que...

17 LE PRÉSIDENT :

18 C'est ça.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Que vous rendiez décision.

21 LE PRÉSIDENT :

22 C'est du standard.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'est du standard.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci beaucoup.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 C'est bon. C'est parfait.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Une chose que je devrais peut-être dire de manière
9 préliminaire, c'est évident à ce moment que vous
10 avez beaucoup lu, j'en suis convaincu. Mais
11 également vous avez rendu une décision hier sur la
12 pertinence du rapport de madame Genest, c'est-à-
13 dire la recevabilité de son témoignage finalement.
14 Alors, il y a quand même un bout de chemin de fait,
15 je dirais, par rapport à madame Genest, parce que
16 les moyens se recourent. Alors, je demanderais
17 peut-être à madame la greffière d'assermenter les
18 témoins.

19

20 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce neuvième (9e) jour
21 du mois de juin, ONT COMPARU :

22

23 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place
24 d'affaires au 1685, croissant Séguin, Brossard
25 (Québec);

1

2 ÉLAINE GENEST, architecte paysagiste et aménagiste,
3 spécialiste en urbanisme, domiciliée au 670, avenue
4 du Parc, Sherbrooke (Québec);

5

6 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
7 solennelle, déposent et disent :

8

9 (10 h 11)

10 LE PRÉSIDENT :

11 Maître Gertler, juste peut-être, je n'ai pas
12 l'intention de faire adopter les preuves pour
13 l'instant. Je voudrais qu'on plaide sur le voir-
14 dire. Ça va?

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 O.K. Alors je peux référer aux preuves, mais elles
17 vont être adoptées après.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 C'est parfait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 C'est ça.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Ça me simplifie la tâche. Merci, Monsieur le

1 Président.

2 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Q. [96] Alors on va commencer avec monsieur Paquin.

4 Bonjour, Monsieur Paquin. Je vais avoir l'occasion
5 de vous référer à votre CV qui est au dossier déjà
6 déposé sous la cote C-MSAH-0024.

7 Et j'aimerais d'abord que vous nous
8 indiquiez le mandat que vous avez eu pour les fins
9 du dossier dans lequel on travaille ensemble
10 aujourd'hui. Puis pour ça vous pouvez, je pense,
11 évidemment vous pouvez nous l'exprimer dans vos
12 propres mots, mais vous pouvez vous référer à votre
13 rapport qui est sous la cote C-MSAH-0035 et on
14 trouve dans la section 1 le mandat qui est indiqué.

15 Alors est-ce que vous pourriez nous
16 expliquer c'est quel mandat que vous avez eu dans
17 le dossier actuel, le mandat d'expertise que vous
18 avez eu?

19 M. PAUL PAQUIN :

20 R. Effectivement, comme indiqué dans mon rapport, le
21 mandat consiste à analyser la solution d'Hydro-
22 Québec et à voir s'il y aurait une autre solution
23 qui serait possible pour faire, pour remplir les
24 mêmes besoins, mais en utilisant uniquement les
25 emprises existantes. Globalement, c'est...

1 mil neuf cent soixante-quatorze (1974) et celle...
2 la maîtrise en sciences économiques c'est en mil
3 neuf cent quatre-vingt-treize (1993).

4 Q. [99] Alors dois-je comprendre que mil neuf cent
5 soixante-quatorze (1974), la maîtrise en sciences
6 appliquées électrotechnique c'est un grade
7 supérieur en génie électrique, est-ce que c'est
8 bien ça?

9 R. C'est un grade qui vient après le baccalauréat.

10 Q. [100] Et que vous avez fait également en génie
11 électrique?

12 R. Avant de faire la maîtrise, il faut effectivement
13 faire un baccalauréat.

14 Q. [101] O.K. Et là, dans votre CV, dans la partie un
15 peu texte, vous parlez du fait, puis à la page 1,
16 que vous avez près de trente (30) ans d'expérience
17 à Hydro-Québec, principalement dans la
18 planification des équipements, analyse et
19 comportement des réseaux électriques et les
20 comparaisons techno-économiques des options
21 d'investissements. Est-ce que vous pouvez nous en
22 parler un peu de votre rôle et votre implication
23 chez Hydro-Québec?

24 R. Si on va un peu plus loin dans mon CV où c'est
25 réparti selon les années, on voit que, dès le début

1 de mon entrée à Hydro-Québec, ...

2 Q. [102] Vous êtes à la page, juste pour fins des
3 notes sténographiques, vous êtes au bas de la page
4 4, c'est ça?

5 R. Je ne sais pas si je suis paginé, là, mais...

6 Q. [103] Où c'est marqué...

7 R. La page 5...

8 Q. [104] O.K.

9 R. ... de mon CV. Alors, là, c'était... comme on voit,
10 c'est la conception et analyse technique et
11 économique des réseaux de transport d'électricité,
12 soit de niveaux de tension, soit de conducteurs,
13 simulations du comportement dynamique du réseau,
14 élaboration de plans d'ensemble régionaux
15 d'équipements de transport.

16 (10 h 16)

17 Et dans ce cadre-là, notamment, j'ai
18 participé, j'étais dans l'équipe qui a fait l'étude
19 du réseau de transport de la baie James pour
20 l'intégration de toutes les productions au réseau
21 d'Hydro-Québec. Ensuite de ça, c'est... j'ai eu des
22 affectations, si on va à la page... si je vais à la
23 page 7. J'ai eu des affectations pour des dossiers
24 internationaux pour Hydro-Québec International.
25 Notamment, si on y va en dégradant, le plan

1 directeur sous-régional comprenant le Mali, le
2 Sénégal, la Mauritanie et la Gambie et la
3 Guinée-Bissau. Élaboration de la méthode d'analyse
4 de comparaison technico-économique et supervision
5 générale. L'analyse technico-économique des
6 différentes variantes de tracés pour l'intégration
7 des centrales de Manantali aux réseaux du Sénégal,
8 Mali et Mauritanie. Et, dans le même domaine, en
9 consortium avec Hydro-Québec International et avec
10 Tractebel, qui est une compagnie de génie-conseil
11 belge, une analyse technique et économique
12 concernant, encore, l'intégration du réseau de
13 transport de la centrale de Manantali. J'ai fait
14 l'élaboration du plan directeur de production de la
15 République de Sao Tome et Principe.

16 Pour, encore là, Hydro-Québec
17 International, j'ai été affecté au CIPM-Yangtze
18 Joint Venture pour l'analyse technique et
19 l'évaluation économique du réseau de cinq cents
20 (500) kV pour intégrer la centrale des Trois-Gorges
21 en Chine. Et aussi, en mil neuf cent quatre-vingt-
22 quatre (1984), j'ai participé... j'ai réalisé une
23 justification du niveau de tension, l'intégration
24 des villes de Bamako et Ségou au Mali.

25 Et, plus récemment, avec... Là, si je vais

1 à la page... aux pages 3 et 4, au moment où j'ai
2 travaillé pour SNC-Lavalin. Encore là, j'ai fait
3 beaucoup d'études pour l'international, entre
4 autres la restructuration du secteur électricité en
5 Guinée, la privatisation de NIGELEC. Et dans le
6 cadre de l'évaluation du projet centrale
7 hydroélectrique de Fomi en Guinée, analyse
8 technico-économique et choix du réseau
9 d'intégration, en mil neuf cent quatre-vingt-dix-
10 huit (1998).

11 Et plus récemment, si on va à la page 3,
12 encore là, pour SNC-Lavalin, c'était à titre de
13 consultant externe pour SNC-Lavalin. L'élaboration
14 d'un réseau de transport d'électricité couvrant la
15 Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. En
16 fait, il s'agissait de concevoir et justifier un
17 réseau de transport qui couvre les trois... les
18 quatre pays et qui voulait intégrer les centrales
19 de production, de l'organisation avec la mise en
20 valeur du fleuve Sénégal et l'organisation pour la
21 mise en valeur du fleuve Guinée. Il s'agissait de
22 concevoir un réseau qui intègre les quatre pays et
23 qui fait... et qui répondait à une clé de
24 répartition très spécifique pour chacun... une clé
25 de répartition de puissance à laquelle chacun des

1 pays avait besoin de façon très spécifique.

2 Q. [105] O.K. Monsieur Paquin, je vois aussi que
3 chez... à la Régie, ici même, vous avez été... vous
4 avez le titre d'expert en régulation économique
5 pour la Régie. C'est ça?

6 R. Oui, oui.

7 Q. [106] O.K. Et je veux juste que vous parliez un
8 petit peu des items, puis j'attire plus l'attention
9 sur les critères de fiabilité et sur les ajouts au
10 réseau pour la croissance. En tout cas, si vous
11 pouvez juste parler un peu de ces fonctions-là?

12 R. En ce qui concerne les critères de fiabilité, bien,
13 j'ai été analyste pour la Régie de l'énergie, entre
14 autres, avec d'autres, pour étudier la proposition
15 d'Hydro-Québec concernant les critères de fiabilité
16 du réseau de transport.

17 Q. [107] O.K. Et, aussi, vous avez... le dernier petit
18 point parle...

19 R. Excusez, je vais continuer. Ça comprend...

20 Q. [108] O.K. Excusez-moi.

21 R. ... les critères de fiabilité autant pour le réseau
22 principal, le réseau 735. Alors, les critères pour
23 la stabilité du réseau. Et, aussi, une étude des
24 critères pour les réseaux régionaux, le critère de
25 fiabilité pour les réseaux régionaux.

1 (10 h 22)

2 Q. [109] O.K.

3 R. Ça comprenait tous ces critères-là.

4 Q. [110] Et par rapport au dernier item, je ne sais
5 pas si je vais au bon, là, mais celui-là m'apparaît
6 peut-être pertinent « Ajout au réseau pour la
7 croissance de la charge - Analyse technique
8 économique et tarifaire des propositions
9 présentées ». Alors ça, c'était quoi comme travail?

10 R. Dans ce cadre-là, c'était les ajouts au réseau,
11 mais dans une perspective où quels étaient les
12 investissements qui devaient être alloués soit au
13 Transporteur ou au Distributeur, les réseaux. Et
14 aussi les investissements qui devaient être
15 supportés par le client.

16 Q. [111] O.K.

17 R. En tant que tel, ce n'était pas une étude
18 d'élaboration des réseaux de transport, c'était
19 plutôt une étude de répartition des coûts.

20 Q. [112] O.K. Maintenant, si vous regardez, là, vous
21 avez passé votre expérience chez Hydro-Québec,
22 notamment en planification des équipements puis
23 planification financière, si je comprends bien.
24 Vous avez passé aussi votre expérience chez SNC-
25 Lavalin par rapport à la conception des réseaux

1 puis vous parlez un peu de qu'est-ce que vous avez
2 fait ici, à la Régie. Est-ce qu'il faut mettre ces
3 expériences-là en lien avec qu'est-ce que la tâche,
4 ici, selon votre mandat, ici, là? C'est quoi le
5 lien?

6 R. Bien, le lien est absolument direct. Il s'agit de
7 concevoir une alternative à la solution qui est
8 présentée. Alors, il s'agit de voir c'est quoi les
9 charges, c'est quoi les... et exécuter les
10 simulations de réseaux requises pour valider, d'une
11 part, la faisabilité technique, vérifier que la
12 solution proposée répond aux critères techniques du
13 Transporteur. Et aussi, après ça, de faire une
14 analyse de comparaison économique pour montrer
15 que... la comparaison économique entre les deux
16 situations pour démontrer que... la différence
17 entre les deux sur le plan économique. Donc, c'est
18 une analyse technico-économique tout à fait
19 normale.

20 Q. [113] Maintenant, Monsieur Paquin, si je comprends
21 bien la situation à partir de la lettre qui a été
22 de... de contestation d'Hydro-Québec, il ne remet
23 pas en question comme tel votre expertise dans le
24 sujet, mais...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Je prierais mon collègue de ne pas mettre des mots
3 dans la bouche, Monsieur le Président. S'il veut
4 citer les textes que j'ai déposés, moi je n'ai pas
5 de trouble avec ça, mais je préférerais qu'il ne me
6 paraphrase pas, je vais m'en occuper moi-même de
7 faire mes propres représentations, si vous me
8 permettez.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Mais je peux indiquer au témoin, je pense, mais...
11 en tout cas. J'ai terminé, mais j'essaie de... je
12 peux mentionner le numéro de la pièce puis aller à
13 la pièce, Monsieur le Président, si on y tient,
14 mais je pense que c'est juste introductif, là,
15 c'est... si vous permettez.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Allez-y donc, voir.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Merci.

20 Q. [114] Alors, il s'oppose, par contre, si je
21 comprends bien, à votre connaissance à titre de
22 témoin expert aux fins du présent dossier et si je
23 comprends bien, puis ils vont plaider pour eux-
24 mêmes, évidemment, mais je dois partir avec qu'est-
25 ce que j'ai, on évoque votre manque d'indépendance

1 dans l'exécution de votre mandat d'expert. Et on
2 dit, je pense, quelque chose comme que vous êtes
3 partie prenante au processus et vous proposez...
4 vous êtes finalement proposeur de solution dans le
5 présent dossier, une solution alternative. Alors,
6 on fait donc un retour à votre mandat puis des
7 circonstances du mandat, puis j'essaie de vous
8 causer... Bon, je veux juste savoir, d'abord, hier,
9 on a vu les témoins d'Hydro-Québec, vous connaissez
10 monsieur Dagenais?

11 R. Oui.

12 Q. [115] O.K. Dans quel contexte vous le connaissez?

13 R. Je l'ai rencontré la première fois dans le contexte
14 de l'étude actuelle, l'étude pour l'élaboration
15 d'un scénario, d'une solution alternative à celle
16 proposée actuellement par Hydro-Québec.

17 Q. [116] Et dans le cas de monsieur Giroux?

18 R. Également, ça, à ma connaissance, je ne sais pas si
19 je l'avais rencontré auparavant, mais peut-être que
20 je l'avais rencontré déjà à la Régie, mais je
21 l'avais juste croisé, je pense qu'on ne s'était
22 jamais parlé auparavant.

23 Q. [117] Puis maintenant, est-ce que vous pouvez nous
24 parler un peu de l'élaboration, de votre
25 implication puis sommairement de l'élaboration de

1 la solution 3? Je pense qu'il y a eu des rencontres
2 techniques et on a le document au dossier du vingt-
3 huit (28) mai également, deux mille quinze (2015).
4 Alors, vous pouvez juste me dire un peu comment ça
5 s'est passé l'élaboration de la solution 3 puis
6 ensuite, votre collaboration... votre implication,
7 excusez-moi.

8 (10 h 28)

9 R. Évidemment, pour évaluer... pour être en mesure de
10 concevoir et de présenter une solution alternative,
11 il faut absolument avoir les données de base. Et
12 dans ce cadre-là, on a eu plusieurs rencontres avec
13 Hydro-Québec, il y a eu des rencontres d'échange
14 d'information avec Hydro-Québec concernant, entre
15 autres, les prévisions de la demande, concernant
16 aussi les caractéristiques du réseau, soit les
17 impédances du réseau, et différentes, la
18 compréhension du réseau actuel, la définition du
19 réseau et tout ça.

20 Et après avoir pris connaissance de toutes
21 ces informations-là, j'ai été en mesure de réaliser
22 les études techniques qui ont conduit à la
23 proposition, à une proposition, qui a été
24 consignée, effectivement, dans un rapport que
25 monsieur Dagenais, ça s'est fait en collaboration,

1 à mesure qu'on avançait dans les études, on a eu
2 quelques rencontres pour clarifier certains points,
3 et ça a abouti avec un rapport de monsieur
4 Dagenais, qui faisait une comparaison économique
5 entre ce qui est la solution 1 actuellement et la
6 solution 3 aussi du document présenté par Hydro-
7 Québec.

8 Je veux signaler que quand on fait une
9 étude comme ça, ce sont des informations et des
10 échanges tout à fait techniques, alors je pense
11 qu'on a, il n'y a pas de, je veux dire... comment
12 je dirais bien ça? On ne peut pas qualifier ou
13 avoir un parti-pris sur des données techniques, les
14 données techniques sont ce qu'elles sont et on
15 travaille avec ces données-là pour arriver à une
16 solution.

17 Q. [118] Alors on parle, dans le dossier, solution 3,
18 puis d'autres qui disent solution Paquin, vous...
19 on parle aussi d'une solution 3 optimisée, alors
20 est-ce que vous pouvez nous faire un peu la part
21 des choses par rapport à ça, s'il vous plaît, votre
22 vision de ça?

23 R. Bien, disons, ce n'est jamais moi qui ai parlé de
24 la solution Paquin, c'est évident. Moi, j'ai
25 élaboré une solution, qui devait porter un numéro

1 et non pas un nom, et c'est une solution,
2 effectivement, qui a été, que j'ai élaborée à la
3 lumière, avec les informations qui m'ont été
4 fournies par Hydro-Québec et considérant aussi le
5 mandat que j'avais reçu, qui était d'utiliser les
6 emprises existantes. Alors c'est dans ce cadre-là.

7 Et lorsque, suite à la présentation du
8 rapport du vingt-huit (28) mai deux mille quinze
9 (2015), il est apparu une chose que je n'avais pas
10 prévue parce que moi, je ne suis pas un expert en
11 environnement, là, il est apparu qu'il pouvait y
12 avoir certains... certains coûts importants reliés
13 à la solution proposée. À ce moment-là, j'ai
14 regardé s'il y avait une possibilité technique de
15 modifier cette solution-là et de l'optimiser pour,
16 en vue d'éviter ces coûts-là, et en même temps de
17 réduire les impacts environnementaux de cette, de
18 la solution qui avait été élaborée à ce moment-là.

19 Q. [119] O.K. La solution 3 qui est au dossier, est-ce
20 que c'est vous qui l'avez soumise, est-ce que
21 c'est...

22 R. Disons, c'est une solution qui est issue des études
23 que j'ai faites, mais qui a été faite quand même à
24 la connaissance et avec Hydro-Québec. Je n'ai pas
25 travaillé en vase clos tout seul dans mon coin, on

1 a eu des échanges d'information pour commencer et,
2 après ça, on a eu quelques rencontres pour discuter
3 de certaines difficultés qu'il pouvait y avoir et
4 pour arriver à une solution, la solution à laquelle
5 on est arrivés à la toute fin.

6 Q. [120] Maintenant, aux fins, parce que vous avez
7 fait d'autres travaux avant, si je comprends, mais
8 aux fins de la préparation de votre rapport, de
9 votre rapport ici, est-ce que la Municipalité de
10 Saint-Adolphe-d'Howard ou la MRC des Laurentides
11 vous a dit quoi mettre dans votre rapport? Des
12 Pays-d'en-Haut, excusez-moi.

13 R. Absolument pas. D'ailleurs, l'optimisation, c'est
14 moi qui l'ai initiée sans absolument aucune,
15 d'ailleurs, les municipalités, je ne pense pas
16 qu'elles ont des connaissances techniques pour
17 m'orienter sur ce plan-là. Alors c'est moi, quand
18 j'ai vu les, quand même les montants importants,
19 huit virgule quatre millions (8,4 M\$), qui étaient,
20 qui impliquaient la solution 3, parce qu'elle
21 passait, là, selon l'évaluation d'Hydro à ce
22 moment-là avec, quand j'ai vu ça, j'ai dit : « Est-
23 ce qu'il y a moyen d'éviter ces coûts-là? » Et...

24 Q. [121] Huit point trois millions (8,3 M\$), c'est
25 quoi, là?

1 (10 h 33)

2 R. C'était pour le déplacement et, l'achat et le
3 déplacement, c'était dans le rapport du mois de mai
4 deux mille quinze (2015), là, où il y avait un
5 montant, je pense, de mémoire, c'est huit virgule
6 quatre millions (8,4 M\$) qui était pour le
7 déplacement de maisons, des choses comme ça. Quand
8 j'ai vu ça, j'ai dit, est-ce qu'il y a un moyen
9 d'éviter ces coûts-là? Et c'est dans ce cadre-là
10 que j'ai pensé à optimiser la solution 3 pour... en
11 vue d'éviter ces coûts-là.

12 Q. [122] O.K. Puis vos conclusions de votre rapport
13 sont de vous?

14 R. Ah, effectivement.

15 Q. [123] Est-ce que, moi, j'ai cherché à vous dire
16 quoi mettre dans votre rapport?

17 R. Absolument pas.

18 Q. [124] O.K. Bon. Je pense, Monsieur le Président,
19 qu'on serait rendu au point de demander la
20 reconnaissance pour monsieur Paquin à titre de
21 témoin expert aux fins du présent dossier, avec la
22 qualification suivante qui était dénoncée déjà dans
23 notre demande de reconnaissance des témoins experts
24 qui est le C-MSAH-0023.

25 Puis cette qualification est la suivante,

1 de reconnaître monsieur Paquin aux fins du présent
2 dossier expert en génie électrique et économie en
3 ce qui concerne la planification, la conception et
4 l'évaluation des réseaux électriques et
5 comparaisons techno-économiques des options
6 d'investissements.

7 Alors là je passerais, je passe tout de
8 suite à madame Genest, à moins que vous vouliez
9 qu'on les fasse un à la fois.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Non.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 O.K. C'est bon.

14 LE PRÉSIDENT :

15 On va y aller les deux en même temps.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Merci beaucoup.

18 Q. [125] Monsieur, je ne vous ai pas frustré, vous
19 avez terminé votre explication. O.K. C'est bon.

20 Alors, Madame Genest, bonjour.

21 Mme ÉLAINE GENEST :

22 R. Bonjour.

23 Q. [126] Merci d'être là. Et c'est un peu le même
24 exercice. Comme vous le savez, on a demandé que
25 vous soyez reconnue comme témoin expert aux fins du

1 présent dossier et, comme j'ai mentionné, c'est la
2 demande de reconnaissance C-MSAH-0023.

3 Votre CV est produit déjà au dossier sous
4 la cote C-MSAH-0025 et, bon, évidemment, la Régie a
5 déjà, ils ne sont pas encore adoptés en preuve
6 formellement, mais ils ont déjà votre rapport et
7 les autres documents qui vont avec, mais notamment
8 votre rapport principal aux fins du dossier actuel,
9 c'est-à-dire le C-MSAH-0037.

10 Là, je vais vous référer, je ne sais pas
11 si, vous l'avez peut-être pas, mais dans la demande
12 de reconnaissance de votre expertise, le mandat qui
13 est décrit est le suivant. Excusez-moi. Pour vous,
14 on demande votre mandat, puis c'est la page 3, de :

15 Fournir, par son témoignage écrit et
16 de vive voix, son opinion et les
17 recommandations sur les solutions 1 et
18 3 et, de plus, faire bénéficier à la
19 Régie et à tous les participants de
20 ses connaissances particulières des
21 méthodes de localisation et
22 intégration des lignes électriques et
23 des caractéristiques paysagères et de
24 la planification des Laurentides.

25 Puis dans votre rapport, si je comprends bien, puis

1 là je suis dans le rapport C-MSAH, vous mentionnez
2 que :

3 Le présent rapport veut répondre au
4 mandat confié par la Municipalité de
5 Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC
6 des Pays-d'en-Haut qui vise à dresser
7 le bilan comparatif des principaux
8 impacts susceptibles d'être générés
9 par les solutions 1 et 3 du projet de
10 ligne à 120 kV Grand-Brûlé -
11 Dérivation Saint-Sauveur.

12 Alors ça est-ce que ça reflète le mandat que vous
13 avez accompli? Vous pouvez l'expliquer davantage si
14 vous voulez, mais est-ce que c'est le mandat que
15 vous avez eu pour Saint-Adolphe?

16 R. Oui, depuis deux mille... fin deux mille quatorze
17 (2014) en fait que j'ai eu des mandats...

18 Q. [127] Oui.

19 R. ... de Saint-Adolphe-d'Howard pour étudier
20 différents scénarios ou différentes solutions
21 alternatives et étudier également l'environnement
22 de façon à pouvoir mieux le protéger.

23 Et également, récemment donc, ce printemps
24 c'était une étude, effectivement, pour comparer les
25 solutions 1 et 3, optimisées et non optimisées sur

1 le plan des impacts sur le milieu humain, naturel
2 et paysager.

3 (10 h 38)

4 Q. [128] Alors, ça c'est le mandat spécifique qui...

5 R. Récemment, oui.

6 Q. [129] ... qui nous amène ici aujourd'hui, là...

7 R. Ici. Hum hum.

8 Q. [130] ... c'est ça? O.K.

9 R. Oui.

10 Q. [131] Maintenant, j'aimerais passer avec vous un
11 peu de temps dans votre CV, qui est le C-MSAH-0025.
12 Vous l'avez?

13 R. Oui.

14 Q. [132] Très bien. Alors, d'abord, pour votre
15 formation, est-ce que vous pouvez m'expliquer votre
16 formation, s'il vous plaît, peut-être en commençant
17 par le début puis en finissant par la partie plus
18 récente, s'il vous plaît.

19 R. Alors, j'ai un baccalauréat en architecture de
20 paysage, que j'ai obtenu en quatre-vingt-cinq (85),
21 en fait. Donc, je suis reconnue comme architecte
22 paysagiste par l'Association. Et j'ai fait une
23 maîtrise en planification urbaine ou en urbanisme à
24 McGill, que j'ai terminée en quatre-vingt-onze
25 (91).

1 Q. [133] O.K. Puis, avant ça, vous étiez en biologie,
2 en écologie, si je comprends bien.

3 R. Et en arts plastiques.

4 Q. [134] Oui, O.K. C'est bon.

5 R. Un alliage.

6 Q. [135] Maintenant, on voit... parce qu'on va le
7 prendre en ordre, est-ce que vous pouvez me parler
8 un peu du prix que vous avez eu, qui est indiqué,
9 en mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992)?

10 R. Oui, en fait, j'ai reçu de l'Association des
11 architectes paysagistes canadiens, dans laquelle je
12 suis membre, un prix d'excellence pour la
13 conception et la rédaction de la méthode
14 spécialisée d'étude du paysage, qui a été produite
15 dans le cadre de la refonte, en fait, de la
16 méthodologie, de la méthode d'étude d'impact lignes
17 et postes d'Hydro-Québec, vers les années quatre-
18 vingt-dix (90). Donc, en quatre-vingt-douze (92),
19 j'ai été mandatée à la firme Jean-Pierre Pelletier
20 pour m'occuper de la rédaction de cette méthode
21 d'étude du paysage et j'ai reçu le prix... c'est-à-
22 dire, notre compagnie a reçu le prix d'excellence
23 de l'Association canadienne des architectes
24 paysagistes.

25 Q. [136] Mais c'est vous l'auteure du document en

1 question?

2 R. Oui, j'ai rédigé chacune des lignes. Sauf peut-être
3 l'annexe, qui était une autre compagnie qui la
4 rédigeait, mais la partie méthodologie, c'est moi
5 qui l'ai rédigée à cent pour cent (100 %).

6 Q. [137] Très bien. Maintenant, j'aimerais aussi que
7 vous me parliez, puis on va aller dans d'autres
8 détails, mais on voit, dans votre itinéraire
9 professionnel, entre deux mille neuf (2009) et deux
10 mille quinze (2015), vous étiez au Conseil régional
11 des élus des Laurentides. Alors, est-ce que vous
12 pouvez me parler un peu de cet organisme-là puis de
13 vos responsabilités, s'il vous plaît?

14 R. En fait, la CRÉ des Laurentides, c'est la
15 conférence régionale des élus des Laurentides, qui
16 s'occupe, finalement, de la gestion administrative
17 des programmes gouvernementaux. En fait, vous
18 connaissez l'organisme, là, je n'ai pas à définir,
19 finalement, ce qu'était les CRÉ avant leur
20 abolition il y a quelque temps. Alors donc, j'ai
21 été engagée...

22 Q. [138] Puis ça, là, juste pour comprendre, c'est les
23 Laurentides, c'est quoi...

24 R. C'était dans la région... c'est pour la région des
25 Laurentides, donc les huit (8) MRC qui font partie

1 de la région administrative des Laurentides, donc
2 incluant la MRC Pays-d'en-Haut, la MRC des
3 Laurentides, Antoine-Labelle et compagnie.

4 Donc, en fait, je m'occupais
5 particulièrement d'un projet, qu'on appelait
6 « Projet paysage Laurentides », où il fallait
7 concevoir des outils de gestion du territoire de
8 façon à mieux intégrer la notion paysage dans le
9 cadre des outils de planification des Municipalités
10 puis des MRC. Donc, on a produit, finalement,
11 différents outils informatiques et documentaires,
12 là, qui permettent, justement, aux urbanistes de la
13 région de mieux protéger, comprendre, connaître et
14 mieux faire des plans d'action à l'avenir pour leur
15 propre CRÉ. Pour leur propre territoire.

16 Q. [139] Puis on a entendu, je pense, notamment, dans
17 les témoignages faits pour la MRC des Laurentides,
18 on a mentionné un comité technique. Alors, est-ce
19 que vous pouvez me parler un peu de ça?

20 R. Bien, en fait, c'est... dès que Hydro-Québec a
21 voulu former ce comité technique régional, on m'a
22 contactée, de la part du milieu, des deux MRC qui
23 sont concernées, MRC des Laurentides et Pays-d'en-
24 Haut, avec qui je travaillais à la Table de
25 concertation des paysages des Laurentides

1 régulièrement. Alors, pour...

2 Q. [140] Les deux, vous avez dit?

3 R. Oui, les deux MRC. En fait, oui, les deux MRC.

4 Q. [141] C'est Pays-d'en-Haut et?

5 R. Et Laurentides.

6 Q. [142] O.K.

7 R. Et également Hydro-Québec, qui voulait que je fasse
8 partie de cette... de ce comité, en fait. Parce que
9 j'avais une vue relativement générale, régionale de
10 la problématique, pour une meilleure intégration du
11 projet au territoire. Et que je connaissais
12 également les dossiers ou les méthodes d'Hydro-
13 Québec, en même temps je connaissais aussi le
14 territoire. Alors, finalement, ça me permettait de
15 pouvoir apporter un certain soutien à ce comité
16 technique régional.

17 (10 h 43)

18 Q. [143] Je vais juste aller à certains éléments parce
19 que le tribunal va avoir déjà lu, puis c'est assez
20 détaillé, mais j'aimerais ça que vous me parliez,
21 parce que c'est un dossier quand même pertinent, à
22 la page 5 de votre CV, vous mentionnez que vous
23 avez travaillé pour la MRC des Laurentides par
24 rapport à la trace de ligne Grand-Brûlé/Vignan?

25 R. Oui.

1 Q. [144] 735. Est-ce que vous pouvez nous parler
2 de...?

3 R. De ce projet?

4 Q. [145] Oui.

5 R. Bien en fait, j'ai été contactée par le directeur
6 du service d'urbanisme de l'époque, monsieur
7 Richard Morin, pour pouvoir assister la MRC des
8 Laurentides dans l'étude des impacts sur leur MRC,
9 étude... parce que les volontés de la MRC des
10 Papineau, qui était voisine, faisaient en sorte que
11 la Ville des Laurentides était... pouvait vivre les
12 impacts face au projet. Alors, on cherchait à
13 développer un tracé alternatif, ce que j'ai conçu
14 avec monsieur Morin, à l'époque. Donc, mon
15 expertise était de caractériser le territoire,
16 l'environnement et le paysage pour la MRC et
17 également de proposer un tracé alternatif, ce que
18 nous avons présenté à la Commission Viger, je
19 pense, après, à la suite.

20 Q. [146] Maintenant, Madame Genest, je pense qu'on
21 va... ça va peut-être aider pour la compréhension
22 du dossier, on va juste parler de certaines pièces,
23 si vous permettez, qui sont au dossier. Évidemment,
24 il y a votre rapport, mais l'annexe de votre
25 rapport, ça, il n'en est pas question. Mais

1 j'aimerais ça vous référer aux pièces que nous
2 avons produites. D'abord au C-MSAH-0050, qui est
3 « Méthode paysage - Synthèse 1993 ». Alors ça,
4 quelle est votre implication ou votre rôle par
5 rapport à cette méthode-là, s'il vous plaît?

6 R. En fait, c'est la version synthèse, là, de la
7 méthode du paysage, qui est assez volumineuse, là.
8 Ça c'est la version quatre-vingt-douze (92), un peu
9 racornie, je m'excuse, là. Mais donc, version
10 quatre-vingt-treize (93), c'était une méthode
11 abrégée. En fait, c'est la synthèse que j'avais
12 rédigée dans le cadre d'un colloque qui devait
13 avoir lieu avec Hydro-Québec sur le sujet.

14 Q. [147] Alors ça, c'est... est-ce que je comprends...
15 je dois comprendre que ça, c'est la version
16 synthèse du travail pour lequel vous avez eu... le
17 travail professionnel pour lequel vous avez eu le
18 prix dont on parlait?

19 R. Oui, c'est le même document, en fait. En fait, oui,
20 c'est la version synthèse.

21 Q. [148] O.K. Maintenant, si je parle également du...
22 alors ça, c'est... si je vous parle également de la
23 méthode spécialisée, milieu urbain, c'est le C-
24 MSAH-0055, encore une fois, quel est votre rôle?

25 R. Bien en fait, c'était en tant que spécialiste en

1 urbanisme et en même temps, m'étant occupée
2 beaucoup d'environnement chez Dessau et chez Jean-
3 Pierre Pelletier, qui est la compagnie où je
4 travaillais aussi à l'époque, ça me permettait,
5 donc, de pouvoir imaginer une méthode lignes et
6 postes spécialisée pour l'intégration des projets
7 de lignes et de postes en milieu urbain. Dessau
8 avait déjà eu le mandat, à deux reprises, ils
9 n'avaient pas réussi à le faire et là, cette fois-
10 ci, on a réussi à pondre un document, une étude.

11 Donc, c'est la méthode lignes et postes
12 générale pour l'ensemble des projets, ce n'est pas
13 une méthode juste pour le paysage ou juste pour le
14 milieu forestier, par exemple. C'est vraiment
15 méthode lignes et postes intégrés au milieu urbain.
16 Et donc, c'est une méthode qui allie des principes
17 de designs urbains et les outils propres aux
18 aménagistes et aux urbanistes des villes, en même
19 temps qu'intégrée aux méthodes d'études d'impact.
20 Alors, c'est vraiment une espèce de formule qui
21 allie ces deux préoccupations et les techniques de
22 chaque discipline.

23 Q. [149] O.K. Et par rapport à votre expertise dans le
24 dossier qui nous concerne, quelle est la
25 pertinence, s'il vous plaît?

1 (10 h 48)

2 R. Bien en fait, le fait d'avoir des urbanistes qui
3 connaissent aussi des questions environnementales
4 est crucial pour pouvoir mieux comprendre
5 comment... quels sont les impacts vraiment sur le
6 milieu urbain ou sur le milieu péri-urbain ou
7 rural. Alors... parce que ma formation d'urbaniste
8 me permettait, parce que je m'occupais
9 d'environnement aussi et de design urbain, de
10 pouvoir proposer des solutions d'optimisation des
11 équipements de ligne. Un peu comme on voudrait
12 proposer une optimisation d'un bâtiment, ou une
13 amélioration d'un cadre bâti, alors c'est cette
14 façon de procéder, d'optimiser un projet dès sa
15 conception, qui fait qu'à la fin du processus, on a
16 le minimum d'impacts.

17 Alors mieux c'est conçu au départ, mieux
18 c'est désigné, conçu, intégré, dans ses formes,
19 dans ses matériaux, plus... moins il y a d'impacts
20 en fin de processus, et moins on a à apporter des
21 mesures de mitigation.

22 Q. [150] Et par rapport à la solution 3, la solution 3
23 optimisée, là, c'est ça que j'essaie de
24 comprendre...

25 R. C'est justement là le lien, en fait, c'est que

1 cette façon de procéder permet d'imaginer, avec les
2 ingénieurs, avec les concepteurs de projets ou les
3 architectes, de penser des projets qui sont déjà,
4 qui possèdent déjà en eux le minimum d'impacts.
5 Tout en connaissant les besoins du milieu dans
6 lequel ça s'insère, que ce soit des milieux ruraux
7 ou des milieux urbains.

8 Par exemple, on a pensé au AVA dans cette
9 époque-là, c'était une façon de faire en sorte que
10 des équipements comme des pylônes pouvaient mieux
11 s'intégrer dans certains secteurs de la ville, par
12 exemple; ça a été, c'est un exemple qui est connu
13 de pas mal de monde.

14 Q. [151] Et juste pour comprendre, mais je ne sais
15 pas, là, pas côté environnement mais côté des
16 équipements, si on veut, infrastructures, est-ce
17 que vous pouvez nous éclairer un peu sur le
18 cheminement entre la proposition d'un projet et le
19 stade d'avant-projet, parce qu'il en a été question
20 hier, comment, qu'est-ce que vous faites dans ce
21 temps-là, quelle est votre implication?

22 R. En fait, je dirais que, comme consultante, on est
23 impliqué dans la mesure où le mandat qui nous est
24 donné... vous parlez donc des gens d'environnement
25 chez Hydro-Québec ou des gens qui seraient

1 consultants comme moi, je ne connais pas bien...

2 Q. [152] Non, je vous demande simplement de nous
3 expliquer la différence entre un tracé identifié
4 puis un avant-projet, où on a... bien, en tout cas,
5 si vous...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Je pense que ça n'a aucune pertinence avec les, le
8 voir-dire, Monsieur le Président, je m'objecte à
9 cette question-là. Qu'on se concentre sur les
10 expertises qu'on puisse passer à travers.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Mais, Monsieur le Président, en tout cas, on va
13 passer à autre chose mais jusqu'à... jusqu'à
14 indication contraire, Hydro-Québec conteste la
15 pertinence de l'expertise qu'on propose. Alors moi,
16 je dis, j'essaie de voir comment est-ce que
17 l'expertise de madame Genest, par rapport aux
18 impacts environnementaux et paysagers, peut
19 s'insérer dans un processus qui va de l'élaboration
20 jusqu'à l'avant-projet; c'est ça, ma question,
21 alors je lui demande, j'aimerais avoir la réponse à
22 cette question-là.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Q. [153] Avez-vous compris la question?

25 R. J'ai peur de ne pas pouvoir y répondre dans le

1 détail, par exemple.

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Q. [154] Non, mais au niveau des concepts?

4 R. Bien, en fait, ce que je peux dire, c'est que plus
5 un projet rallie l'optimisation technique et
6 environnementale dès le début d'un processus, plus
7 notre travail est facile ensuite en tant
8 qu'analyste des impacts sur l'environnement. Alors
9 dès que, il est préférable que des gens de notre
10 formation participent avec les ingénieurs dès le
11 départ d'un projet pour l'optimiser.

12 Alors un peu comme monsieur Paquin a dit
13 tantôt, cet alliage-là entre les intérêts
14 techniques et, de génie, là, et environnementaux
15 dès le départ permet d'avoir des solutions
16 optimisées, en tout cas le mieux optimisées
17 possible dès le départ avant que l'on ne s'attarde
18 à l'ensemble des impacts, ce qui, à mon avis, n'a
19 pas été fait dans le présent cas, parce que le
20 scénario 3 n'a pas été optimisé réellement, là.

21 Q. [155] O.K. Alors, merci. Est-ce que... excusez-moi.
22 Alors, Madame Genest, je pense, dernière question,
23 je veux juste comprendre, au niveau de votre
24 relation avec la Municipalité de Saint-Adolphe-
25 d'Howard et avec la MRC des Pays-d'en-Haut, est-ce

1 que c'est vous qui avez écrit votre rapport et les
2 conclusions ou vous avez fait ça de manière
3 indépendante?

4 (10 h 55)

5 R. Totalelement indépendante. En fait, ce sont les mêmes
6 conclusions, c'est-à-dire les mêmes avis que j'ai
7 donnés. Les mêmes avis ont été adressés au comité
8 technique régional, donc de façon... alors que je
9 parlais au nom de la région, au nom de la CRÉ. Et
10 les mêmes avis ont été donnés tout le long du
11 processus dans lequel j'ai participé dans le cadre
12 de ce projet.

13 Donc, dès deux mille douze (2012) j'ai
14 avisé Hydro-Québec lorsqu'ils sont venus nous
15 rencontrer à la CRÉ que c'était un projet vraiment
16 extrêmement, périlleux est un grand terme, mais
17 extrêmement difficile parce que c'est dans une zone
18 extrêmement sensible. Tant dans les deux MRC, là,
19 c'était le même problème, et qu'il fallait y aller
20 avec doigté dans le cadre du présent projet.

21 Et lorsque j'ai été, j'ai rencontré le
22 comité de travail avec les gens d'Hydro-Québec et
23 les MRC et leurs représentants, j'ai encore une
24 fois affirmé que la solution qui était retenue par
25 Hydro n'était pas une solution de moindres impacts.

1 Ça, ça a été dit en deux mille douze
2 (2012), deux mille treize (2013) et deux mille
3 quatorze (2014), toujours quand je parlais au nom
4 de la CRÉ, que je parlais de paysage et
5 d'intégration à l'environnement.

6 Alors, évidemment, quand la Municipalité
7 m'a contactée pour le mandat, je n'ai fait que
8 répéter finalement ce que je disais au nom de la
9 région à ce moment-là.

10 Q. [156] O.K. Merci. Je pense, à moins qu'il y ait
11 d'autres choses, Madame Genest, je serais prêt à
12 demander la reconnaissance, Monsieur le Président,
13 de madame Élane Genest à titre de témoin expert
14 aux fins du présent dossier avec la qualification
15 suivante, c'est-à-dire experte en localisation,
16 intégration et optimisation des équipements de
17 lignes et de postes électriques.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Gertler. On va donc procéder avec
20 maître Fréchette.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Oui, quelques questions précises.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Je rappelle que le rapport, on a accepté que ce
25 rapport-là soit déposé.

- 1 Me YVES FRÉCHETTE :
- 2 Tout à fait. Comptez sur moi, Monsieur le
- 3 Président, c'est bien compris. Ce sera précis.
- 4 LE PRÉSIDENT :
- 5 Merci.
- 6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :
- 7 Q. [157] Monsieur Paquin, tout d'abord prenez votre
- 8 CV, s'il vous plaît. Pouvez-vous me dire si votre
- 9 CV est à jour, Monsieur Paquin? D'abord, bonjour.
- 10 Vous allez bien?
- 11 M. PAUL PAQUIN :
- 12 R. Oui, bonjour. Oui.
- 13 Q. [158] Alors votre CV est à jour, Monsieur Paquin,
- 14 celui qui est déposé?
- 15 R. Oui, il est daté de janvier deux mille seize
- 16 (2016).
- 17 Q. [159] Il est à jour en ce qui concerne vos
- 18 publications, formations, et caetera, il est à
- 19 jour, il est complet?
- 20 R. Je pense que oui.
- 21 Q. [160] Non, mais vous pensez ou c'est oui?
- 22 R. Oui, il est à jour.
- 23 Q. [161] Merci. Maintenant, vous avez témoigné
- 24 plusieurs fois à la Régie, est-ce que vous avez
- 25 déjà été retenu, reconnu comme expert par la Régie?

- 1 R. Je n'ai jamais demandé le statut d'expert.
- 2 Q. [162] Non, mais la question c'est : Est-ce que vous
3 avez déjà été reconnu à titre d'expert par la Régie
4 lors d'un témoignage?
- 5 R. Je ne l'ai jamais demandé, donc je n'ai jamais été
6 retenu. Je n'ai jamais été reconnu comme je ne l'ai
7 jamais demandé.
- 8 Q. [163] Alors ce que vous nous dites c'est quand on
9 le demande, on l'obtient à la Régie, c'est ce que
10 vous me dites?
- 11 R. Non. Non, ce que je dis c'est que je ne l'ai pas
12 obtenu, étant donné que je ne l'ai jamais
13 demandé...
- 14 Q. [164] Pour la dernière...
- 15 R. ... je ne l'ai pas obtenu.
- 16 Q. [165] Pour la dernière fois, Monsieur Paquin. Est-
17 ce que vous avez déjà été reconnu par la Régie de
18 l'énergie comme témoin expert lors d'une audience?
19 La réponse c'est oui ou non.
- 20 R. Je m'excuse, je pense que la réponse est non...
- 21 Q. [166] Merci.
- 22 R. ... dans le contexte que je vous dis...
- 23 Q. [167] Merci.
- 24 R. ... que je ne l'ai jamais... ça n'a jamais été
25 demandé auparavant.

1 Q. [168] Maintenant, est-ce que vous avez déjà
2 témoigné devant un autre tribunal de régulation
3 économique, hormis la Régie de l'énergie?

4 R. Non.

5 Q. [169] Merci. Maintenant vous êtes impliqué auprès
6 de Saint-Adolphe-d'Howard depuis quand, Monsieur
7 Paquin, au niveau du temporel, bien sûr?

8 R. Deux mille quatorze (2014) peut-être, je ne suis
9 pas tellement bon dans les dates. Je dirais peut-
10 être deux mille quatorze (2014).

11 Q. [170] Deux mille quatorze (2014). Donc, je
12 comprends que la table de travail conjointe
13 Saint-Adolphe/ Hydro-Québec d'avril deux mille
14 treize (2013), vous n'avez pas fait partie de ça?

15 R. Non.

16 Q. [171] Est-ce que ce serait à cette époque-là
17 monsieur Deslauriers qui était votre prédécesseur
18 auprès de Saint-Adolphe qui participait à ces
19 rencontres-là?

20 R. Ça...

21 Q. [172] Vous ne savez pas?

22 R. Non.

23 Q. [173] Maintenant...

24 R. Je ne peux pas répondre pour lui, là.

25 Q. [174] C'est bien. C'est bien. Si vous le savez,

1 vous le savez. Si vous ne le savez pas, c'est bien.
2 Est-ce que vous savez qui a été votre prédécesseur
3 auprès de Saint-Adolphe pour les conseiller?

4 R. Je sais qu'il avait été retenu par Saint-Adolphe.
5 Oui, j'en ai parlé, il est venu à la réunion avec
6 nous d'ailleurs, il a participé à quelques réunions
7 avec Hydro-Québec avec... avec moi.

8 Q. [175] C'est bien. Maintenant vous avez participé au
9 comité technique régional qui a été mis en place?
10 Il y a un comité technique régional, votre
11 procureur vous a posé des questions là-dessus. Vous
12 avez rencontré monsieur Dagenais.

13 Le comité technique régional avait deux
14 sous-comités, un comité technique et un comité
15 environnement. Ce comité technique régional là est
16 en opération, si je peux m'exprimer ainsi, de
17 décembre deux mille treize (2013) jusqu'à octobre
18 deux mille quatorze (2014) ou environ.

19 Alors est-ce que vous avez participé à ces
20 sous-comités-là, sous-comités du comité technique
21 régional, Monsieur Paquin?

22 (11 h 00)

23 R. Bien, je ne connais pas les noms exacts, mais j'ai
24 participé à des réunions d'Hydro et j'ai participé,
25 je crois, à une ou deux réunions où il y avait plus

1 de monde. Je ne sais pas si c'était le comité
2 technique régional ou non, là, mais j'ai participé
3 à des réunions où il y avait des gens de l'Hydro et
4 des gens de plusieurs... plusieurs autres
5 personnes.

6 Q. [176] À quel titre avez-vous participé, vous
7 représentiez qui?

8 R. À ce moment-là, j'étais... je représentais la
9 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

10 Q. [177] C'est bien. Donc, vous agissiez à titre de?
11 De consultant pour la Municipalité de Saint-
12 Adolphe, à ce moment-là?

13 R. J'étais à titre de consultant, oui.

14 Q. [178] Pour la Municipalité de Saint-Adolphe?

15 R. Oui, oui.

16 Q. [179] Dans le cadre des activités du comité
17 technique, du conseil... du comité technique
18 régional, du sous-comité technique, c'est exact?

19 R. Le mandat que j'ai eu, moi, ce n'était pas relié à
20 un sous-comité ou non. J'ai eu un mandat, à un
21 moment donné, d'examiner la possibilité d'avoir une
22 solution qui... avec une contrainte qui était
23 d'utiliser les choses... les emprises existantes.
24 Et, dans ce cadre-là, on m'a demandé de participer
25 à quelques rencontres. Maintenant, quel était mon

1 statut dans ces rencontres-là? Je ne peux pas vous
2 le dire d'une façon précise mais je peux dire qu'à
3 la limite, je représentais la Municipalité, dans le
4 sens où je présentais et je posais des questions
5 concernant l'objectif que j'avais eu.

6 Q. [180] Le mandat qui était de...

7 R. Le mandat.

8 Q. [181] ... favoriser les emprises existantes pour...

9 R. Qui était d'utiliser les emprises existantes.

10 Q. [182] C'est bien. Maintenant, en ce qui concerne
11 votre participation, est-ce que vous étiez rémunéré
12 par quelqu'un, à ce moment-là, lorsque vous étiez
13 consultant?

14 R. Oui, j'étais rémunéré.

15 Q. [183] Vous étiez rémunéré par la Municipalité de
16 Saint-Adolphe?

17 R. Oui.

18 Q. [184] C'est bien. Je veux maintenant me tourner à
19 votre CV, Monsieur Paquin. On voit, sous la
20 rubrique « 2001-2009 », vous avez la mention
21 « Expert en régulation économique ». Pourriez-vous
22 me donner le titre d'emploi que vous aviez,
23 précisément, à la Régie de l'énergie, à ce moment-
24 là?

25 R. Bien, je n'ai plus ma carte d'affaires, là, je

1 l'avais à ce moment-là. Mais, de mémoire, sur ma
2 carte d'affaires c'était écrit « Expert en
3 régulation économique ».

4 Q. [185] Donc, le titre d'emploi que vous aviez à la
5 Régie ce n'était pas analyste en énergie, c'était
6 vraiment un titre d'emploi, là... vous nous dites
7 ça sous serment aujourd'hui que votre titre
8 d'emploi à la Régie de l'énergie c'était expert en
9 régulation économique?

10 R. Je ne connais pas le titre d'emploi que j'avais
11 exactement, ça c'est... mais je sais très
12 pertinemment que, sur ma carte d'affaires, parce
13 qu'on avait des cartes d'affaires, je ne sais pas
14 s'il y en a encore...

15 Q. [186] Oui.

16 R. ... à la Régie de l'énergie, c'était inscrit
17 « Expert en régulation économique ».

18 Q. [187] Donc, votre titre d'emploi, vous n'avez...
19 vous n'avez aucune connaissance du titre d'emploi
20 que vous avez occupé de deux mille un (2001) à deux
21 mille neuf (2009)?

22 R. Je ne m'en souviens pas.

23 Q. [188] Je vous remercie. Maintenant, Madame Genest,
24 avez-vous déjà été reconnue comme experte par un
25 autre tribunal, par un tribunal ou...

1 R. Non.

2 Q. [189] Merci. Et vous êtes impliquée auprès de la
3 Municipalité de Saint-Adolphe dans le cadre de
4 votre mandat depuis quand?

5 R. Depuis la fin de l'automne deux mille quatorze
6 (2014)... mais à la fin... à la suite de la fin de
7 mon mandat à la CRÉ des Laurentides.

8 Q. [190] C'est bien. Donc, dans la foulée, là, du
9 comité technique dont... régional dont vous
10 esquissiez tantôt, là, dont vous avez témoigné, il
11 y avait... vous me corrigerez si j'ai tort, là,
12 mais il y avait deux sous-comités, un comité
13 technique et un comité environnement. Est-ce que
14 vous participiez à l'un ou l'autre de ces comités?

15 R. En fait, c'est à ma demande qu'a été formé un
16 comité technique environnement, lors du comité
17 technique régional.

18 Q. [191] Donc, je présume que vous y participiez?

19 R. Oui.

20 Q. [192] Et, quand vous y avez participé, vous
21 participiez à quel titre?

22 R. Au nom de la CRÉ des Laurentides. En fait, j'étais
23 là parce qu'on savait que j'avais déjà travaillé
24 dans des dossiers d'Hydro-Québec, que je
25 connaissais bien la problématique et, également,

1 parce que je connaissais aussi la région et que
2 j'assistais, en fait, les représentants des MRC des
3 Laurentides et des représentants de Pays-d'en-Haut.

4 Q. [193] Je veux comprendre alors la séquence
5 temporelle. Dans la mesure où le comité technique
6 régional a terminé ses travaux en octobre deux
7 mille quatorze (2014), à partir de quel moment
8 avez-vous commencé à oeuvrer directement pour la
9 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard?

10 R. Je pense que la fin de mon mandat à la CRÉ c'est la
11 fin septembre. Il faudrait que je vérifie
12 précisément si c'est fin septembre ou fin octobre,
13 là, je ne sais plus trop. C'est dans ces eaux-là.
14 Et j'ai commencé quelques semaines plus tard à
15 travailler pour la MRC... excusez-moi, pour Saint-
16 Adolphe-d'Howard.

17 Q. [194] C'est bien.

18 R. Jamais je n'ai travaillé pour Saint-Adolphe avant.
19 Je représentais la région, en fait, avant.

20 Q. [195] C'est bien compris. Je vous remercie. Et je
21 comprends que la Municipalité de Saint-Adolphe, qui
22 a retenu vos services, a également... les a
23 également rémunérés pour les travaux que vous avez
24 faits dans le cadre du comité de l'environnement et
25 pour les...

- 1 R. Jamais la Ville de Saint-Adolphe ne m'a rémunérée
2 pour ma participation au comité technique régional.
3 J'étais engagée par la CRÉ des Laurentides.
- 4 Q. [196] Par la suite, Madame? Alors, par la suite?
- 5 R. Je n'ai pas participé au comité technique régional
6 au nom de la Ville de Saint-Adolphe-d'Howard,
7 jamais.
- 8 Q. [197] Ses travaux étaient terminés à cette époque-
9 là ou...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [198] C'est bien. Mais, par la suite, vous avez été
12 retenue par la Municipalité de Saint-Adolphe?
- 13 R. Oui.
- 14 (11 h 06)
- 15 Q. [199] Pour la conseiller dans le cadre de ce
16 projet?
- 17 R. De la suite du projet, c'est ça.
- 18 Q. [200] C'est exact. Et à ce moment-là, vous étiez
19 rémunérée par la Municipalité de Saint-Adolphe,
20 c'est exact?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. [201] C'est bien. Maintenant, ça a été abordé ce
23 matin en question par mon collègue qui interrogeait
24 les gens de la MRC des Laurentides. En juin deux
25 mille quinze (2015), la Municipalité de Saint-

1 Adolphe propose un tracé qui est une variante, qui
2 serait le fruit de votre travail. Je ne sais pas si
3 ça vous dit quelque chose?

4 R. Oui.

5 Q. [202] Contourne par le nord via les collines du Lac
6 Saint-Joseph en longeant les limites de Sainte-
7 Agathe, pour rejoindre le tracé HQ. Pouvez-vous me
8 dire comment a été reçue cette variante-là que vous
9 avez proposée par les résidents des lacs Baguette,
10 Rocher, Travers et Beauchamp?

11 R. En fait, je ne leur ai pas présentée directement.
12 Alors donc, j'en ai entendu des échos et je ne sais
13 pas sur la base de quoi ils ont réagi. Je tiens à
14 dire ça. Je sais que ce tracé alternatif a
15 également fait craindre à des gens, je ne sais pas
16 où, c'était dans les journaux, là, tant à Sainte-
17 Agathe que Saint-Adolphe, ils ont eu peur d'un
18 nouveau tracé de ligne. Mais les détails, je ne
19 peux pas dire que je les connais.

20 Q. [203] Êtes-vous au courant qu'il y a eu une lettre
21 de pétition, des dépôts à la Municipalité contre
22 cette proposition-là que vous avez faite?

23 R. Je sais qu'il y a eu des pétitions qui ont été
24 faites contre ce projet, oui.

25 Q. [204] Contre la solution que vous aviez proposée?

1 R. Bien, en même temps, j'ai l'impression qu'ils
2 n'avaient pas les caractéristiques techniques, ni
3 la localisation exacte, ni les impacts exacts.

4 Q. [205] Ce que vous nous dites, c'est que vous auriez
5 aimé les rencontrer?

6 R. Oui, tout à fait, pour leur expliquer le projet,
7 évidemment.

8 Q. [206] Mais vous n'avez pas pu vous rendre jusque-
9 là, malheureusement?

10 R. On aurait aimé les rencontrer.

11 Q. [207] C'est bien. Un petit instant, Monsieur le
12 Président. Ça complète mon interrogatoire, Monsieur
13 le Président, je vais être prêt pour les
14 plaidoiries.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Fréchette. Avez-vous des commentaires
17 à rajouter, Maître Gertler ou est-ce que je
18 pourrais me retirer quelques instants pour
19 délibérer sur les nouveaux éléments que j'ai vus
20 apparaître à la suite de ce voir-dire?

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Mais, Monsieur le Président, puis c'est surtout par
23 rapport à madame Genest, j'aurais aimé ça vous
24 présenter une certaine lecture des décisions
25 antérieures en matière de développement durable et

1 comment, concrètement, on traite les questions
2 environnementales et paysagers dans vos... dans ce
3 type de dossier là, en vertu de l'article 73 parce
4 que notre position, c'est que loin d'être non
5 pertinent et inu... pas inutile, mais pas
6 nécessaire, que je pense...

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est réglé, le rapport. On a accepté. Vous êtes en
9 train de...

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Non, mais là...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Moi je parle d'expertise, ici, là.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 O.K. Mais...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Avez-vous quelque chose à rajouter?

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Par rapport à est-ce qu'ils sont experts ou non?

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui, c'est ça.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Oui, mais O.K. Mais pour la question de... parce
24 que mon confrère s'objecte aussi, il dit que même
25 s'ils sont experts, surtout pour madame Genest, il

1 dit l'une n'est pas indépendante, l'autre n'est pas
2 nécessaire. Alors, et pour cette raison-là, ne
3 peuvent pas être reconnus comme témoins experts.
4 Alors, si je n'ai pas besoin de traiter de ces
5 choses-là, parfait, je vous inviterais, à ce
6 moment-là...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Donc, merci. Je comprends que vous n'avez rien à
9 rajouter. La Régie va donc prendre une pause. Je
10 vais revenir lorsque j'aurai fini.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Oui. Dites-vous que moi j'en ai pour dix minutes
13 (10 min), à peu près, pour une courte plaidoirie,
14 ça ne sera pas plus que ça.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Sur le...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Sur le sujet. Effectivement. Très courte
19 plaidoirie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Je vais vous écouter. C'est à cause que j'ai appris
22 beaucoup de choses, j'ai hâte d'en conclure.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 O.K. Puis pour l'ordre, Monsieur le Président, est-
25 ce qu'on y va... moi j'ai des choses à dire en

1 droit également, je les fais après Maître
2 Fréchette?
3 LE PRÉSIDENT :
4 Bien oui. Bien oui.
5 Me FRANKLIN S. GERTLER :
6 O.K. C'est bon.
7 Me YVES FRÉCHETTE :
8 Je suis tout à fait à l'aise de laisser mon
9 collègue conclure. Je vais vous faire état de ce
10 que j'ai déjà comme argument.
11 LE PRÉSIDENT :
12 C'est ça, allez-y, Maître Fréchette.
13 Me YVES FRÉCHETTE :
14 C'est bien.
15 REPRÉSENTATIONS SUR VOIR-DIRE PAR Me YVES
16 FRÉCHETTE :
17 Tout d'abord, je ne vous réitérerai pas les
18 lettres... la lettre du dix-neuf (19) mai ainsi que
19 la lettre qui a suivi, qui était celle qui a
20 réitéré, ni plus ni moins, la contestation que je
21 vous faisais. Je veux vous amener sur quelques
22 aspects bien bien particuliers qui sont dans la
23 foulée de la lettre que je ne veux pas vous
24 réitérer. Depuis la... dans la lettre, je vous
25 faisais état des attentes de la Régie et des grands

1 paramètres qui sont fixés et qui découlent d'une
2 décision de la Cour suprême qui est importante, la
3 décision Mohan. Ça découle de cette décision-là,
4 c'est les quatre critères qui sont inscrits dans la
5 lettre.

6 Et depuis, cependant, la Cour suprême a
7 rendu une nouvelle décision qui est sortie en
8 octobre dernier. Et c'est la décision White Burgess
9 Langille Inman. Celle-là, je vais vous la plaider
10 spécifiquement. Et ça, c'est un fardeau qui est
11 plus lourd pour la détermination de l'expertise
12 parce que la Cour suprême en vient à développer un
13 test sur lequel l'impartialité et l'aide au
14 décideur est vraiment le facteur clé pour la
15 détermination du statut d'expert, Monsieur le
16 Président.

17 (11 h 11)

18 Alors, avant d'arriver à ça, deux petites
19 choses. Tout d'abord je vous souligne que le
20 curriculum vitae de monsieur Paquin et les
21 questions qui lui ont été adressées démontrent
22 qu'il n'a aucune formation récente. La dernière
23 formation reçue, c'est quatre-vingt-treize (93). Il
24 y a plus de vingt-trois (23) ans, sans
25 rafraîchissement pour une mise à jour des

1 à jour de manière suffisante leurs
2 connaissances aux fins de pouvoir
3 conserver leur titre d'expert dans
4 leur champ respectif.

5
6 En effet, dans les deux cas ils n'ont
7 pas poursuivi leur formation
8 académique et professionnelle et ont
9 cessé de faire des publications depuis
10 plusieurs années. Aussi, leur
11 expérience de travail peu variée lors
12 des dernières années, bien qu'elle
13 soit le produit de leur propre choix
14 amène la Régie à la conclusion énoncée
15 précédemment.

16 Soit celle qu'on voit au tout début de la page 192
17 de rejeter, là, la demande de statut d'expert
18 demandé. Alors, avec respect, on est dans le
19 même... dans la même situation avec monsieur
20 Paquin. Et je vous soumets que ça devrait suivre la
21 même voie en termes de décision.

22
23 B-0086 : Extrait des notes sténographiques du
24 15 décembre 2011 dans le dossier
25 R-3776-2011

1

2 Maintenant, dans la décision WBLI White Burgess, je
3 l'ai ici, je vais la parcourir avec vous en vous
4 ciblant les endroits. Je tiens à vous dire que les
5 passages importants sont surlignés. Je vais vous
6 amener aux endroits qui m'apparaissent les plus
7 pertinents pour les fins de votre appréciation.

8

9 B-0087 : WBLI v. Abbott and Haliburton [2015]2
10 S.C.R.

11

12 Juste pour vous l'introduire, Monsieur le
13 Président. Alors, dans ce dossier-là, ce qu'on
14 avait, c'est donc une querelle entre actionnaires
15 où on alléguait un non-respect par une firme
16 comptable des principes généralement reconnus qui
17 avait amené une perte auprès d'un groupe que la
18 Cour suprême identifie comme étant des
19 actionnaires. Pour pouvoir évidemment, entre
20 guillemets, « challenger » ça, si vous me
21 permettez, on fait appel à une autre personne de la
22 communauté de l'expertise comptable pour pouvoir
23 évidemment juger de la responsabilité
24 professionnelle des comptables qui ont rendu des
25 services aux actionnaires qui se disent lésés.

1 (11 h 15)

2 Ce qui est intéressant là-dedans, c'est de
3 voir comment la Cour suprême énonce le test au
4 niveau du rôle majeur d'un expert par rapport au
5 tribunal qui l'entend. Parce que le rôle de
6 l'expert, c'est de vraiment se mettre au service du
7 tribunal pour pouvoir l'assister dans sa prise de
8 décision. Ce qu'on voit, si vous allez à la page
9 189, Monsieur le Président, alors rapidement, je
10 vous fais le paragraphe 1 :

11 Le témoignage de l'expert peut
12 constituer une pièce maîtresse dans la
13 recherche de la vérité tout comme il
14 peut présenter des dangers
15 particuliers. La question à trancher
16 dans le cadre du présent pourvoi est
17 de savoir si l'indépendance et
18 l'impartialité de l'expert que l'on se
19 propose à citer comme témoin devrait
20 compter au nombre de ses normes
21 fondamentales d'admissibilité. À mon
22 avis, elles devraient l'être.

23 Un peu plus loin, vous allez voir, il parle à la
24 fois d'admissibilité et de force probante, il va
25 faire la somme des deux :

1 Le témoin expert a l'obligation
2 particulière d'apporter au tribunal
3 une aide juste, objective, impartiale.
4 La personne que l'on se propose de
5 citer à ce titre, mais qui ne peut pas
6 ou ne veut se conformer à cette
7 obligation, n'a pas la qualification
8 pour témoigner à titre d'expert et ne
9 devrait pas y être autorisée. Des
10 réserves moins fondamentales quant à
11 l'indépendance et l'impartialité
12 devraient jouer dans l'analyse globale
13 des coûts et bénéfices de l'admission.

14 Alors, c'est le test qu'il... il place, si vous
15 voulez, ni plus ni moins, là, la conclusion à
16 laquelle il va venir par la suite de l'examen.

17 Et je vous cite ça parce que qu'est-ce
18 qu'on a ici, Monsieur le Président? On a deux
19 personnes, à la fois madame Genest et à la fois
20 monsieur Paquin, puis je vous rappelle ce que
21 monsieur Paquin a mentionné sur son mandat. Son
22 mandat, ce n'était pas d'examiner l'entièreté des
23 solutions offertes; c'était de déterminer, puis je
24 peux vous dire exactement les moments où il l'a dit
25 dans son témoignage, parce que je l'ai pris en

1 note, exactement à dix heures vingt-sept

2 (10 h 27) :

3 ... l'élaboration d'une solution
4 alternative à Hydro-Québec...

5 dix heures vingt-neuf (10 h 29) :

6 ... élabore un scénario pour les
7 emprises, dans les emprises
8 existantes...

9 et à dix heures... et madame Genest à dix heures
10 trente-cinq (10 h 35) :

11 À la fin deux mille quatorze (2014),
12 mon mandat était de déterminer des
13 alternatives.

14 Alors leur mandat, le statut d'expert, qu'ils
15 agissent comme consultants, qu'ils agissent comme
16 personnes expérimentées. C'est tout à fait légitime
17 et raisonnable, toute personne peut être
18 représentée, que ce soit à la Régie ou devant les
19 autres tribunaux. Mais le statut d'expert, lui,
20 exige un niveau de bonne foi, un niveau
21 d'impartialité supérieur. Et c'est ce que la Cour
22 suprême nous enseigne.

23 Ce que l'on a, c'est, on a des personnes,
24 tout à fait bien intentionnées, qui agissent de
25 façon professionnelle, mais qui sont, qui

1 travaillent pour le compte d'une partie au litige,
2 qui sont parties prenantes, que l'on le veuille ou
3 non. Malgré les réticences de monsieur Paquin, ce
4 que l'on a, c'est un intervenant, ici, qui a
5 témoigné pendant une demi-journée sur un sujet
6 qu'on a appelé « le tracé Paquin ». On a des
7 parties prenantes qui font des propositions qui
8 sont refusées par le milieu, comme les questions
9 que j'ai adressées à madame Genest.

10 Alors ces personnes-là, tout aussi
11 expérimentées et compétentes qu'elles puissent
12 l'être, elles sont parties prenantes au dossier,
13 elles adhèrent, elles font, elles adhèrent à la
14 cause qu'on leur offre, elles participent aux
15 représentations de la Municipalité de Saint-
16 Adolphe, qui sont tout à fait légitimes, mais ça ne
17 leur confère pas le statut d'expert, selon les
18 critères de la Cour suprême.

19 Si on avance un peu, Monsieur le Président,
20 dans la décision, je vous amènerais maintenant au
21 paragraphe 10, qui apparaît à la page 191. Alors
22 vous avez ici l'aperçu de son analyse :

23 Selon moi...

24 c'est le juge de la Cour suprême qui s'exprime, et
25 non pas votre humble serviteur, Monsieur le

1 Président;

2 ... l'expert a l'obligation envers le
3 tribunal de donner un témoignage
4 d'opinion qui soit juste, objectif,
5 impartial. Il doit être conscient de
6 cette obligation et vouloir s'en
7 acquitter. S'il ne satisfait pas à ce
8 critère, son témoignage ne devrait pas
9 être admis.

10 Alors, encore une fois, ce n'était pas d'examiner
11 toutes les solutions, c'était d'élaborer, dans le
12 cas de monsieur Paquin, une solution qui était liée
13 à l'utilisation, à l'usage des emprises existantes.
14 Ce n'est pas son... son mandat initial était comme
15 ça, il en a témoigné directement.

16 Et on se pose la question pourquoi, il
17 répond à ça un peu plus loin à la page 195, vous
18 allez voir, dans le, au paragraphe 18. Pourquoi
19 cette obligation d'impartialité, ce devoir envers
20 le tribunal est si important? C'est que les
21 personnes d'expérience, les personnes
22 expérimentées, sont imperméables aux contre-
23 interrogatoires. Et c'est ce qu'on voit ici et
24 c'est pour ça que la plus haute vigilance est
25 requisse pour pouvoir envisager que le tribunal

1 confère à une personne un statut d'expert, qui
2 donne une valeur probante plus grande à son
3 témoignage. Alors je vous l'ai souligné, alors :

4 Le danger de s'en remettre à l'opinion
5 de l'expert est également exacerbé par
6 le fait que la preuve d'expert est
7 imperméable aux contre-interrogatoires
8 efficaces par des avocats qui ne sont
9 pas des experts dans ce domaine.

10 (11 h 20)

11 Alors vous vous souviendrez de monsieur Lassonde,
12 qui est toujours, avait toujours ses diatribes, on
13 s'en remet à nos gens qui sont beaucoup plus
14 expérimentés que nous, s'en tenir à ces sujets-là.

15 La jurisprudence aborde un certain
16 nombre d'autres problèmes connexes,
17 dont le préjudice qui pourrait
18 éventuellement découler d'une opinion
19 d'expert fondée sur des informations
20 qui ne sont pas attestées sous serment
21 et qui ne peuvent pas faire l'objet
22 d'un contre-interrogatoire.

23 C'est pour ça que le statut d'expert, et de le
24 conférer, exige un si haut degré de bonne foi, et
25 c'est ce que la Cour suprême mentionne. Encore une

1 fois, les attentes que la Régie avait publiées il y
2 a quelques années, fondée sur l'arrêt Mohan,
3 évidemment, ne pouvaient pas prendre cet élément
4 supplémentaire là puisque la décision est, somme
5 toute, assez récente, là, d'octobre dernier. Et
6 vous voyez, là, à la page qui suit, 196, vous avez
7 les quatre... un, deux, trois, quatre, c'est les
8 quatre premiers critères, là, de l'arrêt Mohan,
9 c'est aussi souligné.

10 Je vais accélérer, je vais vous amener
11 directement à la conclusion, Monsieur le Président.
12 J'allègue... j'élague, je ne veux pas... Alors, je
13 vais vous amener à 32. C'est là où on arrive vers
14 la... où il met la substance. Je vous fais la
15 lecture :

16 Trois concepts apparentés sont à la
17 base des diverses définitions de
18 l'obligation de l'expert, à savoir
19 l'impartialité, l'indépendance et
20 l'absence de parti pris. L'opinion de
21 l'expert doit être impartiale, en le
22 sens qu'elle découle d'un examen
23 objectif des questions à trancher.
24 Elle doit être indépendante,
25 c'est-à-dire qu'elle doit être le

1 fruit d'un jugement indépendant de
2 l'expert, non influencée par la partie
3 pour qui il témoigne ou l'issue du
4 litige. Elle doit être exempte de
5 parti pris, en ce sens qu'elle ne doit
6 pas favoriser injustement la position
7 d'une partie au détriment de celle de
8 l'autre. Le critère décisif est que
9 l'opinion de l'expert ne changerait
10 pas, peu importe la partie qui aurait
11 retenu ses services.

12 Alors, dans la mesure où déjà, dès les mandats qui
13 leur sont confiés, ce n'est pas un mandat ad lib
14 qui est confié par la Municipalité de Saint-
15 Adolphe-d'Howard, c'est un mandat de déterminer des
16 alternatives, comme je vous l'ai mentionné. Alors,
17 à ce moment-là, les consultants agissent à titre de
18 consultants, c'est tout à fait légitime, il n'y a
19 rien de mal là-dedans. Mais ce que ça fait, c'est
20 que ça ne permet pas... ça empêche la détermination
21 de ces personnes-là au titre d'expert. Est-ce
22 qu'elles sont expérimentées? Est-ce qu'elles
23 connaissent leur domaine? Tout à fait. Mais, ça, ça
24 serait de la nature de la force probante que vous
25 aurez, vous, à déterminer. Je vous dis ça sous

1 toutes réserves, là, dans la mesure où on se
2 situerait, pour certains aspects, à l'intérieur du
3 cadre réglementaire, comme vous l'avez mentionné au
4 début de cette audience. Mais ça, je m'en remets à
5 vos sages enseignements là-dessus.

6 Alors, vous allez un petit peu plus loin,
7 vous allez voir, au paragraphe 46, la... Je pense
8 que vous avez compris l'argument que je voulais
9 vous faire valoir, là. Vous l'avez, au paragraphe
10 46, la teneur du critère. Et puis vous allez
11 l'avoir un petit peu aussi au paragraphe 40, où,
12 vraiment, il met l'emphase sur le fait que
13 l'indépendance, l'impartialité sont vraiment
14 cruciales pour pouvoir admettre une preuve de cette
15 nature-là.

16 Alors, voilà, si je vous fais la somme.
17 Alors, à la fois, malheureusement, dans les deux
18 cas, je vous soumets que les deux personnes dont on
19 vous demande la reconnaissance d'expert ne
20 rencontrent pas les critères d'impartialité. Ils
21 sont retenus par la Municipalité de Saint-Adolphe,
22 ils sont rémunérés par la Municipalité de Saint-
23 Adolphe, ils ont représenté, à des moments divers,
24 cette Municipalité-là, ils ont proposé des
25 alternatives, et c'était dans le cadre de leur

1 mandat pour les fins de leur participation dans le
2 cadre de cette audience. Ils sont parties prenantes
3 de l'audience. Ce qui est tout à fait légitime mais
4 ça ne correspond pas à la détermination de ce que
5 doit être un expert.

6 Alors, si vous me permettez, je vais juste
7 prendre deux secondes pour être sûr que j'ai fait
8 le tour. Alors, ça clôt, Monsieur le Président. Je
9 vous remercie.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Fréchette. Vous allez pouvoir
12 plaider, Maître Gertler.

13 (11 h 25)

14 REPRÉSENTATIONS SUR VOIR-DIRE PAR Me FRANKLIN S.

15 GERTLER :

16 C'est toujours bon d'entendre notre confrère, pas
17 maître Fréchette en particulier, mais en général,
18 parce que les moyens ont peut-être muté un petit
19 peu parce que là on parle plus de... pas
20 qualification en tant qu'expertise, mais presque
21 uniquement l'indépendance. Il n'est plus question
22 de la nécessité. On ne semble pas remettre en
23 question encore sous le... sous l'angle de la
24 nécessité, surtout de la nécessité du témoignage
25 d'expert de madame Genest. Et je ne peux pas

1 résister, dans ce contexte-là, à dire que la
2 position de la Régie sur la question avec ses
3 attentes crée des situations ambiguës, ou peut-être
4 aussi d'iniquité dans le sens qu'Hydro... personne
5 ne doute que quand on parle d'ingénieurs qui
6 déclinent leur compétence, leur formation,
7 ingénieurs, économistes, ils donnent leur CV, mais
8 ils se gardent de demander le statut d'expert. Mais
9 ils émettent à tour de rôle des opinions, ils sont
10 impliqués dans le projet qu'ils présentent, ils
11 sont, évidemment, rémunérés par Hydro-Québec, et
12 là, on arrive avec une... c'est très particulier
13 comme situation. On arrive avec un cas où il y a
14 une solution à proposer qui est très contestée, il
15 y a une autre solution qui... Hydro-Québec, et ce
16 n'est pas celle qu'ils préconisent, mais ils l'ont,
17 comme vous l'avez dit dans votre décision 043,
18 c'est une autre solution qu'ils ont envisagée, puis
19 nous, on vous demande de... pas de trancher entre
20 les deux parce que vous avez devant vous seulement
21 la demande telle qu'elle existe, mais le contexte
22 de cette décision-là, c'est, entre autres, qu'il y
23 ait une autre solution. Puis celle-là, la preuve
24 que vous allez avoir devant vous, c'est qu'elle
25 n'est pas optimisée, ni au niveau technico-

1 économique, ni au niveau paysage, intégration,
2 environnement. Et c'est à ces fins-là qu'afin que
3 vous, vous ayez le bénéfice d'expertise autre
4 qu'Hydro-Québec parce qu'ils ne l'ont pas fait
5 cette optimisation, pour prendre une décision
6 éclairée. Et à ce titre-là, je mentionnerais, puis
7 je vais arriver à la jurisprudence, Monsieur le
8 Président, mais on n'a pas demandé à... puis ce
9 n'est jamais le cas qu'on demande à un expert de...
10 « Écrivez tout ce que vous connaissez sur
11 l'économie » ou « Tout ce que vous connaissez sur
12 le génie électrique. » On vous demande par rapport
13 à un mandat spécifique. Puis là, d'exercer votre
14 jugement. Alors, comme on l'a dit dans notre lettre
15 face aux contestations de Maître... d'Hydro-Québec,
16 il faut faire bien la distinction entre qui donne
17 le mandat puis l'accomplissement du mandat. Et ici,
18 le mandat, oui, portait sur cette problématique-là
19 d'optimisation, et c'est ça qu'ils ont fait.
20 Évidemment, si on avait dit qu'ils faisaient ça
21 gratuitement, on dirait que ce sont des militants,
22 alors s'ils sont payés, ils ont partisans, puis
23 s'ils ne sont pas payés, bien c'est des gens qui
24 ont un parti prix. Ça, on l'a déjà vu dans les
25 cours d'environnemental, par ailleurs.

1 Par rapport à monsieur Paquin, puis ce
2 n'est pas rien, par rapport à madame Genest, ce
3 n'est pas rien, là, c'est elle qui est l'auteur
4 principal des instruments, exactement, qui
5 permettent de faire... d'exercer le pouvoir en
6 vertu du 73 de la loi dans une perspective de
7 développement durable. C'est elle, c'est l'experte
8 par excellence dans la province sur cette question-
9 là. Mais dans le cas de monsieur Paquin, je
10 mentionnerai que l'expertise s'apprécie de manière
11 pratique, ce n'est pas que par la formation
12 continue ou par la publication. Là, on parle de
13 quelque chose où Maître... monsieur Paquin jusqu'à
14 deux mille neuf (2009), était... avait un emploi
15 dans ce domaine-là, puis depuis ce temps-là, il
16 accomplit des mandats avec son expertise. Alors, ce
17 n'est pas vrai qu'il n'est pas à jour sur ces
18 questions-là. Puis on n'a jamais entendu dire,
19 d'ailleurs, les témoins d'Hydro-Québec, les
20 ingénieurs, monsieur Dagenais, dire que monsieur
21 Paquin ne savait pas de quoi il parlait, il était
22 dans le champ.

23 Maintenant, par rapport à White Burgess, je
24 commencerai par dire que c'est un petit peu deux
25 choses, l'une, la Régie dit, dans ses directives ou

1 ses attentes par rapport aux témoins experts, qu'il
2 ne suit pas nécessairement la Common law à la
3 lettre. Il a sa propre façon de voir les questions
4 d'expertise, l'utilisation de l'expertise, mais
5 alors ce n'est pas acquis du tout que ce qui est
6 dit dans l'arrêt White Burgess qui a été déposé par
7 mon confrère sous la cote B-0087 doit être
8 simplement traduit holus bolus dans les décisions,
9 la façon de faire la Régie. Puis là, je ne referai
10 pas du tout une lecture complète, mais je voulais
11 juste attirer votre attention sur deux paragraphes
12 en particulier, Monsieur le Président.

13 (11 h 30)

14 Alors, mon confrère vous a déjà amené, je
15 crois, moi j'ai une version différente, même texte
16 mais pas avec l'ombragé, mais je pense qu'il vous a
17 amené au paragraphe 32 qui se trouve à la page 200,
18 Monsieur le Président. C'est ça. Puis, là, c'est
19 quand même intéressant, je pense que c'est très
20 pertinent, justement.

21 [32] Trois concepts apparentés sont à
22 la base des diverses définitions de
23 l'obligation de l'expert, à savoir
24 l'impartialité, l'indépendance et
25 l'absence de parti pris. L'opinion de

1 l'expert doit être impartiale, en ce
2 sens qu'elle découle d'un examen
3 objectif des questions à trancher.

4 Alors, je pense que c'est très important ça. La
5 question était par rapport, entre autres,
6 l'optimisation du tracé 3 puis aussi l'examen des
7 impacts du tracé 1. Mais il n'y a rien. Puis la
8 preuve de ce matin est au sens contraire qu'ils
9 n'ont pas exercé de manière impartiale la formation
10 de leur opinion face au mandat qu'ils avaient.

11 Elle doit être indépendante, c'est-à-
12 dire qu'elle doit être le fruit du
13 jugement indépendant de l'expert, non
14 influencée par la partie pour qui il
15 témoigne ou l'issue du litige.

16 Encore une fois, c'est exactement le témoignage que
17 vous avez eu ce matin. Puis c'est reflété
18 d'ailleurs dans le... Vous verrez les deux rapports
19 en question. Il n'y a pas un des deux rapports de
20 madame Genest et monsieur Paquin qui disent il faut
21 absolument faire juste l'option 3. Ils disent tous
22 les deux qu'ils sont comparables. Et dans le cas de
23 monsieur Paquin que, technico-économique, ils
24 fonctionnent tous les deux. Mais il parle d'une
25 optimisation possible. Puis madame Genest, c'est la

1 même chose, elle reconnaît l'impact des deux... les
2 deux peuvent avoir des impacts. Mais elle finit
3 avec l'application de son expertise par indiquer à
4 la Régie qu'avec l'optimisation, la solution 3 peut
5 avoir des impacts presque nuls. Alors, c'est
6 justement, ils n'ont pas fait preuve de parti pris.
7 Ils ont fait preuve de jugement indépendant et
8 opinion d'expert. On dit :

9 Elle doit être exempte de parti pris,
10 en ce sens qu'elle ne doit pas
11 favoriser injustement...

12 Pas du tout, mais on ne dit pas, il ne devrait pas
13 y avoir aucune opinion, mais,

14 ... injustement la position d'une
15 partie au détriment de celle de
16 l'autre. Le critère décisif est que
17 l'opinion de l'expert ne changerait
18 pas, peu importe la partie qui aurait
19 retenu ses services.

20 Je pense que vous n'avez rien qui vous indiquerait
21 le contraire pour ces deux personnes-là, au
22 contraire. Ils ont tous les deux travaillé pour
23 Hydro-Québec. Ils ont travaillé pour des
24 consultants qui travaillent pour Hydro-Québec. Ils
25 ont eu des implications, dans le cas de madame

1 Genest, impartiales, même pour le CRÉ qui comprend
2 MRC des Laurentides.

3 L'autre paragraphe auquel je voulais vous
4 amener, c'est le paragraphe 49, Monsieur le
5 Président. Encore une fois c'est très intéressant.
6 C'est un peu long. On dit après la première phrase,
7 et on parle du test :

8 [49] Ce critère n'est pas
9 particulièrement exigeant, et il sera
10 probablement très rare que le
11 témoignage de l'expert proposé soit
12 jugé inadmissible au motif qu'il ne
13 satisfait pas au critère. Le juge de
14 première instance doit déterminer,
15 compte tenu tant de la situation
16 particulière de l'expert que de la
17 teneur du témoignage proposé [...]

18 Ça, c'est très important. C'est dans le contexte.
19 Ce n'est pas dans l'abstrait. C'est du litige que,
20 vous, vous avez à traiter.

21 ... si l'expert peut ou veut
22 s'acquitter de sa principale
23 obligation envers le tribunal.

24 Alors, on va les entendre quand ils vont témoigner.
25 Je pense que vous allez voir qu'ils répondent de

1 manière très sincère et équilibrée sans parti pris.
2 Par exemple, c'est la nature et le
3 degré de l'intérêt ou des rapports
4 qu'a l'expert avec l'instance ou une
5 partie qui importent, et non leur
6 simple existence [...]
7 alors, ça, c'est très important également,
8 ... un intérêt ou un rapport
9 quelconque ne rend pas d'emblée la
10 preuve de l'expert proposé
11 inadmissible. Dans la plupart des cas,
12 l'existence d'une simple relation
13 d'emploi...
14 ce n'est même pas des employés,
15 ... entre l'expert et la partie qui le
16 cite n'emporte pas l'inadmissibilité
17 de la preuve.
18 Puis, là, on continue un peu dans la même veine.
19 Puis, là, un peu plus loin dans le paragraphe, on
20 dit... c'est trois lignes en bas de la page 207 :
21 De même, l'expert qui, dans sa
22 déposition ou d'une autre manière, se
23 fait le défenseur d'une partie ne peut
24 ou ne veut manifestement pas
25 s'acquitter de sa principale

1 obligation envers le tribunal. Je
2 tiens à souligner que la décision
3 d'exclure le témoignage à la première
4 étape de l'analyse pour non-conformité
5 aux critères d'admissibilité ne
6 devrait être prise que dans les cas
7 manifestes où l'expert proposé ne peut
8 ou ne veut fournir une preuve juste,
9 objective et impartiale. Dans les
10 autres cas, le témoignage ne devrait
11 pas être exclu d'office, et son
12 admissibilité sera déterminée à
13 l'issue d'une pondération globale du
14 coût et des bénéfices de son
15 admission.

16 (11 h 35)

17 Et je vous soumets que quand on fait cet
18 exercice-là, c'est sûr que dans un contexte de
19 litige, ici, c'est un contexte de litige civil
20 impliquant des centaines ou des dizaines de
21 parties, je pense, et c'est sûr que les tribunaux
22 supérieurs ont une inquiétude par rapport à des
23 guerres d'experts qui durent des années, avec des
24 interrogatoires puis des rapports par dessus des
25 rapports, on n'est pas du tout dans ces eaux-là.

1 Ici, on parle seulement de compléter la preuve qui
2 est devant vous avec des expertises qui sont de
3 caractère à aider le tribunal.

4 Maintenant, Monsieur le Président,
5 j'aimerais quand même parler un petit peu de la,
6 puis je sais que ce n'est pas des causes sur, comme
7 telles, sur la reconnaissance de témoin expert,
8 mais je vous indique que c'est, parce que, à moins
9 que maître Fréchette veut reconnaître la nécessité
10 qu'on rencontre les critères de nécessité par
11 rapport à la, au témoignage de madame Genest, je
12 vais être obligé de parler un petit peu de la
13 jurisprudence de la Régie dans cette matière-là.

14 J'essaie de faire ça rapidement, Monsieur
15 le Président. Alors l'ordre, ce n'est peut-être pas
16 dans un ordre très très particulier mais je vous
17 remets d'abord le... O.K., on a des jeux complets,
18 ça va aller plus rapidement. Alors ça, c'est pour
19 monsieur le président, Madame la greffière, ça,
20 c'est pour vous autres. On peut en donner un à
21 maître Fréchette. Bon.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Maître Gertler, je vous rappelle tout le temps que
24 la preuve déposée par ÉCOgestion a été acceptée à
25 la Régie, vous êtes en train de revenir sur quelque

1 chose que j'essaie d'éviter depuis le début, c'est-
2 à-dire de me faire une démonstration...

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Hum-hum.

5 LE PRÉSIDENT :

6 ... que je dois entendre cette preuve-là. J'ai,
7 nous avons décidé, j'ai décidé à la Régie, de
8 l'entendre.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Mais moi, mais ce n'est pas, ce n'est pas
11 exactement, bien, en tout cas, c'est bon, j'en suis
12 très content.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Hum-hum.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Mais c'est quand même le poids qu'on donne à cette
17 preuve-là et je vous sou mets, puis c'est quand
18 même, c'est très, qu'est-ce que, les
19 représentations que j'ai à vous faire sont bien
20 précises, bien spécifiques, c'est qu'on dit, puis
21 j'en suis très content mais ça ne sera pas bien
22 long, la démonstration que j'ai à faire, Monsieur
23 le Président, mais je vais vous expliquer où est-ce
24 que je m'en vais, c'est peut-être plus facile.

25 C'est qu'on dit depuis longtemps, dans la

1 jurisprudence, dans les décisions de la Régie, on
2 dit que les pouvoirs en vertu de 73 doivent être
3 exercés dans une perspective du développement
4 durable, O.K.? Mais moi, je vous soumetts que le
5 dossier dans lequel nous sommes, dans lequel nous
6 nous occupons présentement, vous demande de pousser
7 la réflexion un peu plus loin, dans le sens
8 suivant, c'est que le développement durable n'est
9 pas simplement une espèce de concept général parce
10 qu'on fait tous du compostage, ou du recyclage,
11 alors on sait qu'est-ce que c'est, le développement
12 durable, alors...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je ne veux pas interrompre mon collègue mais si
15 vous le laissez aller dans cette voie-là, moi, je
16 vais avoir des choses à dire. Ça, c'est clair.

17 LE PRÉSIDENT :

18 C'est évident, je sais, je sais où est-ce qu'on
19 s'en va avec ça.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Alors moi, le point de vue que je veux faire
22 valoir, Monsieur le Président, puis vous avez les
23 causes que j'ai citées, je veux simplement vous
24 donner les pages, si vous voulez, O.K., et on va
25 aller rondement.

1 Dans l'avis 2005-001, puis j'ai donné la
2 première page parce que dans, sur le site de la
3 Régie, il n'y a pas de page couverture, et je vous
4 attirerais l'attention plus particulièrement sur le
5 premier et le dernier paragraphe de la page 34, et
6 en haut de la page 35, et ensuite sur le bas, les
7 conclusions à la page 36 et au haut de la page 37.
8 Et c'est... c'est un certain développement de
9 combien on doit faire, qu'est-ce qu'on doit faire
10 avec le développement durable. Parce que moi, mon
11 point par rapport...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Gertler?

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Oui?

16 LE PRÉSIDENT :

17 Êtes-vous en train de me parler d'expertise...

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Oui, absolument.

20 LE PRÉSIDENT :

21 ... des gens qui sont là ou vous êtes en train de
22 me parler de l'application de l'article 73, et
23 l'article 5 entre autres?

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Oui, mais je suis en train, je suis en train de

1 vous parler d'expertises, parce que je vous dis,
2 Monsieur le Président, puis je vais y aller, je
3 vois que vous ne voulez pas...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Non, je ne veux pas...

6 (11 h 42)

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 ... que je m'étende là-dessus, mais je parle
9 d'expertise parce que mon collègue dit que ce n'est
10 pas nécessaire d'avoir une expertise, en matière
11 d'impact paysager environnemental.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Ce n'est pas ça qu'il m'a dit tantôt. Il m'a parlé
14 de, si je comprends bien, si je me souviens bien,
15 puis j'espère que mes notes sont bonnes, de
16 l'expertise, de nos experts.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Du statut, Monsieur le Président.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Oui.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Du statut d'expert.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Je m'arrête au statut. On a tout à fait compris que
25 la preuve vous l'aviez admise. Vous allez permettre

1 les témoignages sur ces sujets-là. Vous allez
2 arbitrer ça comme dans la décision Chénier-
3 Outaouais, et caetera, et caetera. Vous allez le
4 prendre en considération. On a fait nos
5 représentations. On accepte votre décision.

6 Les représentations que j'ai faites sont
7 liées au statut de ces deux personnes-là seulement.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Mais, Monsieur le Président, est-ce que ça veut
10 dire, puis là je m'arrête là, mais est-ce que, oui
11 ou non, Hydro-Québec dit encore qu'on ne doit pas
12 reconnaître madame Genest comme témoin expert ici
13 parce qu'une expertise sur cette question n'est pas
14 nécessaire dans le dossier? C'est ça la question.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Ce n'est pas.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 O.K. Mais il ne l'invoque plus, c'est parfait.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Écoutez, Monsieur le Président, pour la question de
21 l'aide à la prise de décision, pour tout ce qui est
22 cadre réglementaire, vous vous êtes prononcé à
23 l'égard des moyens préliminaires.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 O.K. C'est parfait.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Alors cet aspect-là, ces gens-là sont admis à
3 témoigner. Ce qu'il reste à déterminer maintenant,
4 c'est à quel titre.

5 LE PRÉSIDENT :

6 À quel titre.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Et le voir-dire c'était son objet.

9 LE PRÉSIDENT :

10 O.K.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Ce qu'on vous a soumis c'est ces éléments-là.
13 Ensuite de ça, moi, je ne veux pas contraindre mon
14 collègue. Il peut plaider tant qu'il veut. Mais ça
15 c'est des éléments d'argumentation au fond. C'est
16 des choses qu'on va faire valoir de part et d'autre
17 au fond et puis qui seront laissées à votre
18 appréciation.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Parfait. C'est parfait, Monsieur le Président.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ça va?

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 C'est seulement parce que dans la lettre de
25 contestation on parlait de cette affaire-là non

1 nécessaire.

2 LE PRÉSIDENT :

3 O.K.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Alors je me fais un devoir de...

6 LE PRÉSIDENT :

7 O.K. Maître Gertler, Maître Fréchette, on va
8 essayer de ne pas éterniser le débat. Je vous ai
9 écouté, j'ai appris quelque chose. Burgess,
10 effectivement, c'est nouveau.

11 Et puis écoutez, je vais prendre le temps
12 de regarder ça et je vais vous revenir après la
13 pause lunch.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Mais c'est parce qu'il faudrait peut-être les
16 coter, je pense, parce que si on veut les traiter
17 dans le cadre de l'argumentation, ils seront déjà
18 au dossier. À l'argumentation écrite, là. S'il vous
19 plaît.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Madame la Greffière, cotez-les.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Donc, l'avis A-2005-01 sera le C-MSAH-0082.

24

25 C-MSAH-0082 : Avis A-2005-01

1 LA GREFFIÈRE :

2 La décision D-2010-061 sera C-MSAH-0083.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Ça c'est le 061, c'est ça?

5 LA GREFFIÈRE :

6 Oui, c'est ça.

7

8 C-MSAH-0083 : Décision D-2010-061

9

10 LA GREFFIÈRE :

11 Et la D-2008-030 sera le C-MSAH-0084.

12

13 C-MSAH-0084 : Décision D-2008-030

14

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Merci. Merci beaucoup.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Donc, la Régie va suspendre ses travaux. On va

19 reprendre à une heure (13 h) avec probablement la

20 décision et la preuve de la Municipalité. Bon

21 lunch. Merci.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 (13 h 9)

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bonjour, mesdames, messieurs. Maître Gertler?

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Oui, bonjour, Monsieur le Président. Alors nous
5 sommes rendus à la preuve.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Non, mais avant qu'on passe à la preuve, je vais
8 remettre ma décision.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Oh! c'est vrai, excusez-moi. Ah! je me faisais
11 justice à moi-même, excusez-moi.

12 LE PRÉSIDENT :

13 J'en connais de même.

14

15 DÉCISION

16

17 LE PRÉSIDENT :

18 Donc, la Régie va rendre sa décision concernant les
19 contestations des demandes de reconnaissance du
20 statut d'expert pour madame Genest et pour monsieur
21 Paquin.

22 En ce qui a trait à madame Genest, la

23 qualification demandée pour madame Genest est

24 « experte en localisation, intégration et

25 optimisation des équipements des lignes et des

1 postes électriques ». Le dix-huit (18) juillet deux
2 mille onze (2011), la Régie transmettait aux
3 participants à ces travaux ses attentes relatives
4 au rôle des témoins experts.

5 Elle précisait alors que le rôle principal
6 du témoin expert est de l'éclairer et de l'aider à
7 évaluer la preuve qui relève de son expertise
8 reconnue. Elle disait également que l'expert doit
9 présenter une position indépendante et objective,
10 susceptible d'aider la Régie à rendre la meilleure
11 décision.

12 Pour se voir reconnaître le statut
13 d'expert, une personne doit remplir toutes les
14 conditions prévues au Règlement sur la procédure en
15 vue de faire preuve de compétence, objectivité et
16 d'impartialité, elle doit également respecter les
17 normes scientifiques, professionnelles ou
18 techniques actuelles les plus élevées possibles, et
19 connaître le contexte juridique applicable au
20 Québec, le cas échéant.

21 La Régie est donc d'avis que madame Genest
22 respecte ces exigences, et lui reconnaît donc le
23 statut d'experte en localisation, intégration et
24 optimisation des équipements de lignes et de postes
25 électriques pour le présent dossier.

1 Quant à monsieur Paquin, le statut demandé
2 est « expert en génie électrique et économie en ce
3 qui concerne la planification, la conception et
4 l'évaluation des réseaux électriques et
5 comparaisons technico-économiques des options
6 d'investissements ».

7 La Régie reconnaît que monsieur Paquin
8 possède de vastes connaissances en matière de
9 planification, de conception et d'évaluation de
10 réseaux électriques, et ce, depuis près de
11 cinquante (50) ans. Elle est d'avis qu'il rencontre
12 les critères prévus aux attentes de la Régie
13 relatives au rôle des témoins experts, à savoir,
14 entre autres, compétence, objectivité, et
15 connaissance du milieu réglementaire québécois.

16 La Régie tient à souligner que le fait que
17 monsieur Paquin ait proposé un tracé alternatif
18 dans le cadre de l'étude du projet ne remet pas en
19 question son objectivité.

20 À cet effet, la Régie accueille la demande
21 de reconnaissance de statut d'expert de monsieur
22 Paquin pour le présent dossier.

23 Bien entendu, la Régie tient à souligner
24 qu'elle évaluera la valeur probante de la preuve
25 des experts au moment de son délibéré.

1 Donc c'est la décision. Maître Gertler, on
2 est prêts à entendre votre imposant panel.

3

4

5 -

6 PREUVE - MSAH

7

8 (13 h 12)

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 O.K. Juste pendant que vous les mentionnez, je peux
11 peut-être les introduire avant de procéder à un
12 aspect plus formel. Alors, à gauche, vous avez
13 monsieur André Genest, qui est le préfet adjoint de
14 la MRC des Pays-d'en-Haut; à côté de lui, vous avez
15 madame Lisette Lapointe, la mairesse de la
16 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard; à côté
17 d'elle, vous avez madame... là, je vais avoir un
18 blanc... oui, madame Fabienne Mathieu, excusez-moi,
19 présidente d'ÉCOgestion-solutions.

20 Et là, vous avez ensuite, évidemment,
21 monsieur Paul Paquin, que vous connaissez, et
22 madame Élane Genest; puis à côté, c'est madame
23 Sarah Andrade, qui est finissante en droit à
24 McGill, qui travaille avec nous, qui va nous aider
25 avec l'aspect technique aujourd'hui.

1 Alors, Monsieur le Président, nous avons
2 fourni à madame la greffière la présentation
3 PowerPoint en couleurs de madame Genest, qu'on doit
4 coter. Et l'autre, il y a une présentation de
5 monsieur Paquin. Puis il y a eu un contretemps de
6 reproduction. Je pense que ça va être produit à
7 l'instant sur le SDE, puis on va probablement avoir
8 des copies papier dans quelques instants. Mais on
9 va l'avoir également à l'écran. Mais je demanderais
10 pour l'instant à madame la greffière de coter, si
11 vous permettez.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Oui, ce sera C-MSAH-0085.

14

15 C-MSAH-0085 : Présentation PowerPoint

16

17 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce neuvième (9e) jour
18 du mois de juin, ONT COMPARU :

19

20 FABIENNE MATHIEU, urbaniste, ayant une place
21 d'affaires au 6615, 1ère avenue, Québec (Québec);

22

23 LISETTE LAPOINTE, mairesse de Saint-Adolphe-
24 d'Howard, ayant une place d'affaires au 1881,
25 chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec);

1

2 ANDRÉ GENEST, maire de la Municipalité de
3 Wentworth-Nord, préfet suppléant de la MRC des
4 Pays-d'en-Haut, ayant une place d'affaires au 3488,
5 rue Principale, Wentworth-Nord (Municipalité de
6 Wentworth-Nord) et 1014, rue Valiquette, Sainte-
7 Adèle (préfet suppléant) (Québec);

8

9 PAUL PAQUIN (sous la même affirmation solennelle);

10

11 ÉLAINE GENEST (sous la même affirmation
12 solennelle);

13

14 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, déposent et disent :

16

17 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Q. [208] Si vous permettez, on va procéder avec
19 l'adoption de la preuve à ce moment-là. Alors, je
20 m'adresse d'abord à vous, Monsieur Genest. Et je
21 vous demanderais d'indiquer si les documents
22 suivants, selon le cas, sont préparés par vous ou
23 sous votre supervision, ou, dans les cas des
24 documents qui émanent des tiers, mais que vous les
25 reconnaissez comme faisant partie de votre preuve

1 aux fins du présent dossier.

2 Alors, je vous réfère à la Charte des
3 paysages naturels et bâtis des Laurentides, qui se
4 retrouve dans le C-MSAH-0059 et C-MSAH-0066. Je
5 vous réfère au Schéma d'aménagement et
6 développement de la MRC des Pays-d'en-Haut qui se
7 retrouve à C-MSAH-0068. Je vous réfère également à
8 l'Avis de non-conformité aux dispositions de schéma
9 d'aménagement et développement, qui est le C-MSAH-
10 0060. Je vous réfère aussi au rapport de la
11 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC
12 des Pays-d'en-Haut, qui porte le titre « Pour une
13 solution de moindre impact pour toutes les
14 Laurentides » qui est le C-MSAH-0039. Et je vous
15 mentionne également les affirmations de faits qui
16 se retrouvent à la demande d'intervention de la
17 Municipalité et de la MRC au début du dossier, qui
18 est le C-MSAH-0002 et la carte de votre MRC, qui
19 l'accompagne, c'est le C-MSAH-0007.

20 Alors, est-ce que vous reconnaissez ces
21 pièces-là pour faire partie de votre preuve
22 aujourd'hui?

23 M. ANDRÉ GENEST :

24 R. Oui, Maître.

25 (13 h 18)

1 Q. [209] O.K. Alors, je vous demanderais, à ce moment-
2 là, juste d'identifier... Non, je pense qu'on va
3 les faire toute l'option; trop long, sinon. O.K.
4 Maintenant, Madame Lapointe, je vous réfère aux
5 pièces suivantes, avec la même demande, reconnaître
6 que c'est vous qui avez fait préparer ou qui avez
7 préparé les documents, ou dans les cas de documents
8 qui ne sont pas de cette nature-là, que vous les
9 adoptez comme faisant partie de votre preuve aux
10 fins du présent dossier. Je réfère à l'Avis de non-
11 conformité aux dispositions de schéma d'aménagement
12 et développement, c'est celui déjà mentionné, le
13 C-MSAH-0060. Je vous réfère au rapport de la
14 Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la MRC
15 des Pays-d'en-Haut « Pour une solution de moindre
16 impact pour toutes les Laurentides », qui est le
17 C-MSAH-0039. Je vous réfère aussi aux photos de
18 paysages de Saint-Adolphe-d'Howard qui sont
19 produites en liasse sous la cote C-MSAH-0067, ainsi
20 que les affirmations de faits dans la demande
21 d'intervention C-MSAH-0002, en ce qui concerne
22 votre Municipalité.

23 Et une des pièces qui l'accompagnait, c'est
24 le MSAH-6, c'est-à-dire la résolution de la
25 Municipalité, de votre Municipalité, du quatorze

1 (14) novembre deux mille quinze (2015), concernant
2 l'utilisation des emprises existantes.

3 Est-ce que vous reconnaissez ces pièces
4 comme faisant partie de votre preuve aux fins du
5 présent dossier?

6 Me LISETTE LAPOINTE :

7 R. Oui, Maître Gertler.

8 Q. [210] Merci. Maintenant, Madame Mathieu, je vous
9 réfère au rapport d'ECOgestion deux mille seize
10 (2016) corrigé. C'est le C-MSAH-0057, le chapitre
11 de Wyman et Worzala dans le livre de Bond et Dent,
12 qu'on a produit sous la cote C-MSAH-0058, et les
13 trois CV de vous et les autres auteurs du rapport
14 d'ECOgestion, c'est-à-dire le CV de madame Allard,
15 le C-MSAH-0078, le CV de monsieur le professeur
16 Dubé, C-MSAH-0079, et votre propre CV, C-MSAH-0080.

17 Est-ce que vous reconnaissez ces pièces-là
18 comme faisant partie de votre preuve?

19 Mme FABIENNE MATHIEU :

20 R. Oui, Maître.

21 Q. [211] Merci. Maintenant, Monsieur Paquin. Je vous
22 réfère de la même façon à votre rapport d'expertise
23 C-MSAH-0035 et à votre CV de C-MSAH-0024, et à
24 votre présentation Power Point, que je ne sais pas
25 si c'est rentré, mais qui va être cotée dans

1 quelques instants. C'est un peu irrégulier, mais en
2 tout cas, en date d'aujourd'hui, présentation Power
3 Point de monsieur Paquin.

4 Et je vous réfère également, puis, là, il y
5 a des pièces qui sont plus issues du dossier de la
6 Régie, mais qu'on a produites pour vous. Je
7 comprends que vous n'avez pas à les adopter comme
8 telles, mais je réfère au MSAH-0047 puis MSAH-0048
9 comme étant des pièces auxquelles vous référez aux
10 fins de votre témoignage.

11 Est-ce que vous adoptez ces documents-là
12 pour les fins de votre témoignage?

13 M. PAUL PAQUIN :

14 R. Oui.

15 Q. [212] Merci. Maintenant, Madame Genest, je vous
16 réfère, de la même façon, à votre rapport Genest -
17 Synthèse du dix-sept (17) mai, qui est le
18 C-MSAH-0037. À l'annexe 2 de votre rapport « Études
19 environnementales et paysagères », c'est
20 C-MSAH-0049, avec les cartes, je crois, en annexe,
21 les cartes des impacts.

22 Je vous réfère au document « La méthode
23 paysage - Synthèse », au Québec, de mil neuf cent
24 quatre-vingt-treize (1993), C-MSAH-0050, et à votre
25 CV, C-MSAH-0025, et votre présentation Power Point

1 que nous venons de produire sous la cote 0085 ainsi
2 que la « Méthode spécialisée pour le milieu
3 urbain » qui est le C-MSAH-055.

4 Puis ensuite, il y a d'autres documents qui
5 n'émanent pas de vous, mais que vous soumettez aux
6 fins de votre témoignage, qui se trouvent à être
7 l'« Étude environnementale HQ WSP (sic) 2013 » qui
8 est le C-MSAH-0051 avec la « Carte de paysage de
9 2013 », le C-MSAH-0054, et ensuite l'« Étude
10 environnementale HQ WSP (sic) finale 2016 », le
11 C-MSAH-0052, avec la « Carte paysage 2016 », le
12 C-MSAH-0053.

13 Alors, je vous demande, hormis les deux
14 derniers qui sont... vous les produisez aux fins de
15 votre témoignage, je comprends, mais pour les
16 autres, vous les adoptez et c'est vous les avez
17 préparés ou sous votre supervision?

18 Mme ÉLAINE GENEST :

19 R. Oui.

20 Q. [213] Oui. Puis, là, vous les adoptez pour faire
21 partie de votre témoignage ici aujourd'hui?

22 R. Oui, tout à fait.

23 (13 h 24)

24 Q. [214] O.K. Je pense que ça fait le tour pour
25 l'adoption de la preuve, Monsieur le Président.

1 Alors, je demanderais à chacun des... dans le cas
2 de monsieur Genest et madame... de monsieur Paquin
3 puis madame Genest, ce ne sera pas nécessaire,
4 évidemment, on a entendu en détail leur expérience,
5 leur compétence. Mais je demanderais aux autres
6 témoins, avant de commencer leur présentation comme
7 telle, de se présenter un peu, dire leur rôle, leur
8 parcours. Alors, je commencerais, Monsieur le
9 Président, si vous permettez, avec monsieur Genest.

10 Q. [215] Alors, Monsieur Genest, c'est à vous.

11 M. ANDRÉ GENEST :

12 R. Monsieur le Président, je suis élu depuis mil neuf
13 cent quatre-vingt-dix (1990) comme conseiller
14 municipal et après comme maire, en mil neuf cent
15 quatre-vingt-douze (1992). Ce qui fait que j'étais
16 là lors des premiers dépôts du schéma d'aménagement
17 et de l'adoption du premier plan d'urbanisme de la
18 municipalité, chez nous. Je suis préfet suppléant
19 depuis deux mille cinq (2005), si ma mémoire est
20 bonne. Un mandat qui m'a été confié par le préfet
21 élu au suffrage universel, monsieur Garnier.

22 Q. [216] O.K.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Je pense qu'il peut juste aller de l'avant avec sa
25 preuve, si vous permettez.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Arrangez-vous comme vous voulez, là. Je pense que
5 c'est mieux qu'il fasse sa présentation comme ça.

6 R. Je n'énumérerai pas nécessairement toutes les
7 fonctions que j'ai faites depuis ce temps-là parce
8 que, effectivement, j'ai eu à m'impliquer beaucoup
9 au niveau de la MRC, là. Même si, à un moment
10 donné, j'avais un autre travail aussi dans les
11 centres jeunesse à Saint-Donat, j'ai quand même...
12 je me suis quand même beaucoup impliqué.

13 Je ne croyais pas, lorsqu'il a été question
14 du tracé d'Hydro-Québec, qu'on se retrouverait dans
15 un tel... dans une telle guerre, pratiquement.
16 Parce que j'ai l'impression que c'est ça, ce matin,
17 juste dans la façon qu'on a voulu... on s'est
18 acharné sur nos témoins, je ne trouvais pas qu'on
19 avait cette... on s'embarquait dans un tel... dans
20 une telle guerre. Parce que j'ai vraiment
21 l'impression que c'est ça présentement.

22 C'est sûr que, comme élus municipaux, on a
23 à travailler en faveur des citoyens. Les citoyens,
24 chez nous... moi, je suis natif de la région, ça a
25 été... et les premiers développements que les gens

1 schéma, quand on adopte des plans d'urbanisme,
2 effectivement, on se rapporte généralement aux
3 citoyens. C'est nos citoyens qui viennent nous
4 dire, éventuellement, si on est dans le champ ou,
5 bien non, si on est vraiment dans la bonne
6 direction. Et les citoyens nous ramènent à l'ordre
7 au besoin, de façon régulière, si on est, bien
8 entendu, en dehors de la track.

9 Et c'est pour ça que je regarde, notamment
10 dans le dossier qui nous préoccupe, moi, j'ai
11 rarement vu un mouvement citoyen aussi fort pour
12 vouloir protéger les paysages qu'on a là. On
13 l'avait déjà mis puis quand on a confectionné le
14 schéma, si vous vous référez à l'avis de non-
15 conformité qu'on a produit, c'est clair que, tout
16 ça, il y a eu des fondements... des fondements
17 importants, c'est... c'est vraiment... on veut
18 vraiment faire en sorte que, nos citoyens, ils
19 retrouvent leur compte.

20 (13 h 29)

21 Le contenu du schéma est basé... il y a
22 différentes pièces mais une des pièces importantes
23 c'est la protection des paysages. Les gens ont
24 choisi la MRC des Pays-d'en-Haut notamment pour les
25 paysages. Et on s'est basé sur une charte des

1 paysages qui a été faite suite aussi à la charte
2 québécoise au niveau des paysages, ça fait que
3 c'est un... ce n'est pas sorti d'une boîte de...
4 d'un lapin qui est sorti d'un sac, là, c'est
5 vraiment une préoccupation tant québécoise que des
6 Laurentides et que ça a été travaillé par des
7 groupes d'experts qui ont regardé tout ça. Et je
8 pense que la charte, si elle est endossée par
9 autant de monde, et je me réfère, si vous allez à
10 l'annexe de la charte, la liste des endosseurs,
11 vous en avez pour trois pages.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Non, mais juste pour fins des notes, c'est le MSAH-
14 0066, je crois.

15 R. La charte?

16 Q. [217] Oui, c'est ça. Allez-y, excusez-moi.

17 R. Oui. Mais si on regarde à la fin, la liste des
18 endosseurs, là, vous en avez pour trois pages, ce
19 qui fait que ça vient vraiment refléter ce que les
20 citoyens, que les organisations de la région des
21 Laurentides ont voulu préserver. Et je trouve ça
22 important de le dire, et si vous regardez, là-
23 dedans, il manque uniquement une MRC qui est la MRC
24 de Mirabel. Autrement, toutes les MRC ont adhéré à
25 cette charte-là et c'est dommage de voir,

1 présentement, qu'on est un petit peu en rivalité
2 avec notre MRC voisine parce qu'on partage les
3 mêmes, mêmes préoccupations.

4 Mais effectivement, c'était dit aussi par
5 la MRC hier qui disait : « C'est aussi important »,
6 c'est monsieur Poirier qui disait : « C'est aussi
7 important pour nous, les paysages, inquiétez-vous
8 pas. » C'est la base que les gens ont choisie. Ça
9 fait qu'au niveau de l'économie, les gens viennent
10 là, notamment pour ça. Ça fait qu'il faut respecter
11 ces choses-là.

12 Quand un projet nous est apporté, quand le
13 projet qu'Hydro-Québec nous a apportés, c'est sûr
14 qu'on l'a analysé dans ce sens-là et on a... moi
15 j'ai été étonnamment surpris de voir tout le
16 travail que Saint-Adolphe a fait pour essayer de
17 trouver, avec des experts, trouver des solutions
18 alternatives. On a regardé divers scénarios.
19 Monsieur Chalifoux a parlé aussi du scénario qui
20 avait été présenté par madame Genest pour donner
21 une solution qui passait quand même... on avait le
22 même parcours, à peu près le même kilométrage dans
23 Saint-Adolphe-d'Howard mais c'était peut-être un
24 peu moins opposé à l'environnement et les gens du
25 village pouvaient le voir un peu moins. Ça fait

1 qu'on respectait beaucoup plus le cadre qui était
2 établi par la charte des paysages.

3 Le cadre visuel, là, globalement, par la
4 majorité des gens qui viennent de Saint-Adolphe,
5 qui viennent du Mont-Avalanche, qui viennent des
6 routes principales voyait beaucoup moins le
7 scénario qui avait été proposé par madame Genest.
8 C'était très important de le faire.

9 Ce qui fait que oui, la Municipalité a
10 travaillé énormément pour préparer, trouver des
11 moyens alternatifs et c'est sur qu'il y a des
12 moyens alternatifs qui pourraient aussi être
13 proposés qui ne l'ont pas été fait. Moi je fais
14 juste penser puis je pense à la préoccupation,
15 notamment, du préfet de la MRC qui parle du parc
16 linéaire. On sait que le parc linéaire, lorsqu'on
17 en a pris charge, en mil neuf cent quatre-vingt-
18 seize (1996), on en a pris charge en même temps en
19 faisant passer Gaz Métro. Vous connaissez très bien
20 Gaz Métro, je pense que vous avez travaillé par
21 rapport à ça, ils ont passé en dessous du parc
22 linéaire pour amener Gaz Métro. Je me disais
23 « Pourquoi est-ce qu'Hydro-Québec ne fait pas la
24 même chose? » O.K.?

25 Amener des solutions comme ça. On va me

1 dire : « Bien, ça coûte bien trop cher, ça n'a pas
2 de bon sens. » Mais en même temps, on ferait une
3 pierre deux coups. O.K.? On sait que c'est une
4 infrastructure qui est fort importante, qui a
5 besoin de beaucoup d'amour, parce que c'est des
6 vieilles infrastructures qui ont été bâties, mais
7 on aurait été capable de les mettre à jour et
8 probablement qu'en ne travaillant pas en silo, on
9 aurait pu retrouver des solutions qui nous
10 permettraient en même temps de préserver ce parc-
11 là, on aurait préservé des paysages, on aurait fait
12 des... Ça fait qu'il y a des économies, des fois, à
13 faire en travaillant... pas nécessairement en silo,
14 mais en travaillant en groupe puis trouver des
15 solutions qui répondent aux préoccupations de tous.

16 Parce que là, on a des préoccupations
17 conjointes. Si je regarde, les Laurentides ont les
18 mêmes préoccupations que nous, vous les avez vues
19 hier démontrer tous les impacts que ça pouvait
20 avoir. Et il faut le faire. Et c'est sûr que
21 j'écoutais, hier, parce que je me suis amusé, puis
22 ce matin aussi, à retourner chez nous, j'écoutais
23 le nouveau président-directeur général d'Hydro-
24 Québec, monsieur Martel, qui disait : « Notre
25 boulot, c'est de faire de l'argent ».

1 (13 h 34)

2 Mais, je me dis, c'est à quel prix. O.K. À
3 quel prix est-ce qu'on peut faire de l'argent et
4 jusqu'à quel point ça va détruire d'autres revenus.
5 Il ne faut pas, il ne faut pas travailler en silo,
6 il faut vraiment qu'on y retrouve notre compte
7 globalement. Et nous, comme élus municipaux, on a à
8 travailler pour l'ensemble des citoyens, on n'a
9 pas... essayé de travailler en partenariat avec...
10 avec des... que ce soit un transporteur
11 d'électricité ou d'autres... d'autres éléments
12 qu'on a à transporter, à faire... travailler avec.
13 Et je pense qu'il faut le faire vraiment en
14 partenariat et, ça, c'est primordial.

15 L'avis de non-conformité qui vous a été
16 nommé, je n'en ferai pas le tour parce qu'il est
17 assez clair et je suis persuadé que les membres de
18 la Régie ont pris le temps de le regarder comme il
19 faut. Ça ne passe pas la... ça ne passe pas la
20 barre, mais pas du tout. O.K. Et je pense qu'il
21 faut... il faut que les gens refassent... refassent
22 leur travail.

23 Et si c'était... ce n'est pas non plus
24 l'affaire uniquement de madame Lapointe. Moi,
25 j'étais là à l'époque en deux mille treize (2013)

1 lorsqu'il y a eu les élections, mais les quatre
2 candidats et toute la population était derrière les
3 candidats et ils voulaient absolument ne pas
4 laisser passer tel quel le scénario d'Hydro-Québec.

5 Ça a été le cas à l'époque de monsieur
6 Gravel qui, entre autres, parlait que
7 l'infrastructure qui était proposée était beaucoup
8 trop imposante pour le courant qui, en principe,
9 était là. Pourquoi faire une infrastructure aussi
10 imposante? Est-ce que c'était pour... est-ce que
11 c'est en prévision de faire passer d'autres choses?
12 Je n'ai aucune espèce d'idée.

13 Est-ce que c'est parce qu'on anticipe un
14 nouveau... un nouveau verglas qui va tout
15 chambouler ça par terre? On ne peut pas... on ne
16 peut pas le savoir. Mais, c'est sûr que cette
17 infrastructure-là telle que présentée, sans
18 enfouissement, tandis que quand on va dans... quand
19 on transporte de l'électricité puis qu'on va aux
20 États-Unis, tout de suite on l'enfouit,
21 curieusement. Nous, on ne se respecte pas beaucoup,
22 mais on respecte beaucoup plus nos voisins quand
23 c'est le temps.

24 Probablement que les... c'est eux autres
25 mêmes qui assument la facture, mais si Hydro-Québec

1 fait tant d'argent, bien, on pourrait peut-être...
2 puis ils travaillent pour la société de... pour les
3 québécois, bien, on pourrait peut-être se payer un
4 peu plus de respect en passant... en travaillant
5 différemment. Et je pense qu'aujourd'hui, en deux
6 mille seize (2016), on peut peut-être effectivement
7 trouver des moyens autres de transporter
8 l'électricité.

9 Je pense que ce projet-là ne rencontre pas,
10 mais pas du tout, l'acceptabilité sociale. Moi,
11 j'ai vu tout le mouvement qui a été et je peux vous
12 dire que le mouvement n'est pas venu des élus, il
13 est venu vraiment des citoyens. J'ai vu des gens
14 qui se sont mobilisés de façon régulière là-dessus.
15 Et comme je vous dis, pas pour essayer de bloquer
16 le projet, mais de trouver des solutions. Il y a un
17 travail admirable qui a été fait par... par Saint-
18 Adolphe-d'Howard et je crois qu'il y a lieu de
19 revoir tout le projet tel que présenté. Merci.

20 Q. [218] Merci, Monsieur Genest. J'ai juste une
21 question pour vous. On a entendu hier, de la part
22 des élus, des représentants de la MRC des
23 Laurentides, évidemment, leurs préoccupations, mais
24 aussi leur vision pour leur MRC. Est-ce que vous
25 pouvez parler un peu de la vision du développement

1 de la MRC des Pays-d'en-Haut, là? Qu'est-ce que
2 vous envisagez, là, comme parcours?

3 R. Ce qu'on envisage comme parcours? Bien, ce qui a
4 été... il y a un parcours qui a été proposé
5 notamment par...

6 Q. [219] Non, non, mais je ne parle pas de parcours de
7 lignes, je parle de modèles de développement que
8 vous voulez avoir ou comment votre vision...

9 R. Bien, c'est évident que depuis des... depuis des
10 années, notamment à travers le schéma, des éléments
11 qu'on a mis dans le schéma, mais on veut vraiment
12 que lorsqu'on arrive dans les Pays-d'en-Haut qu'on
13 y retrouve un cachet particulier. Il y a des
14 exercices qui ont été faits depuis des années.

15 Si vous prenez juste l'exemple au niveau de
16 l'affichage.

17 Q. [220] Au niveau de la?

18 R. De l'affichage.

19 Q. [221] O.K.

20 R. O.K. Quand vous arrivez... Maintenant, c'est
21 curieux, je ne sais pas si vous avez remarqué, mais
22 la fameuse affiche à la Porte du Nord a été
23 enlevée. O.K. Mais, on savait vraiment que là on
24 était dans la MRC de la Rivière-du-Nord, O.K., puis
25 qu'aussitôt qu'on est passé ça, quand on s'en

1 allait vers le Nord, on s'apercevait « oup! C'est
2 curieux, le paysage est différent. » Et là je suis
3 tellement content de voir que cet affichage-là est
4 parti, mais il y a un paquet de sacrifices comme ça
5 qu'on a faits.

6 Si vous partez vers le Sud, vous regardez
7 toutes les belles grosses affiches Omni, là, qui
8 apportent beaucoup beaucoup d'argent aux
9 municipalités qui en ont. C'est un sacrifice qu'on
10 a fait de ne pas faire entrer de l'argent de cette
11 façon-là, O.K., parce qu'on veut que notre... notre
12 MRC ait une autre... c'est un autre... un paysage
13 différent. C'est un autre visage comme beaucoup
14 de... de municipalités au Québec qui travaillent
15 énormément sur être des villages fleuris qui
16 s'illustrent. Je pense que c'est ce qu'on veut
17 faire le plus possible, et il y a beaucoup de
18 restrictions qu'on se met nous-mêmes par
19 rapport à l'affichage, ça fait que c'est pour ça
20 qu'on demande que des choses soient faites
21 différemment chez nous.

22 (13 h 40)

23 Q. [222] Merci. Maintenant, je passerais la parole à
24 monsieur Paquin, puis si on peut afficher sa
25 présentation, est-ce que, je ne sais pas si ça a

1 été produit sur SDE...

2 LA GREFFIÈRE :

3 Oui, 86.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 O.K., 86, c'est maintenant disponible, merci
6 beaucoup.

7 Q. [223] Alors, vous n'avez pas besoin de vous
8 présenter, on l'a fait en long et en large ce
9 matin, Monsieur Paquin. On vous invite à commencer
10 simplement votre présentation, s'il vous plaît.

11 M. PAUL PAQUIN :

12 R. Alors, bonjour. Si vous le permettez, avant de
13 commencer, j'aurais quelques petites corrections à
14 faire...

15 Q. [224] O.K., merci.

16 R. ... à apporter au mémoire que vous avez déjà. À la
17 page 15 du mémoire, il y a un nouveau tableau qui
18 va être présenté, les valeurs vont être en « M \$ »
19 au lieu d'en « K \$ », et le coût global actualisé
20 de la solution 3 est un peu différent de celui qui
21 était dans le tableau précédent.

22 À la page 17, changer « 1 % » par
23 « 1,1 % ». À la page 20, dans le tableau, les
24 valeurs sont en « M \$ » au lieu d'être en « K \$ »
25 aussi. Et il y a une légère modification aussi au

1 coût de la solution 3 optimisée. Les nouveaux
2 tableaux vous sont fournis dans la présentation
3 actuelle, qui est disponible, aux pages 17 et 19.

4 Alors, on va commencer la présentation.
5 Bonjour, Monsieur le Régisseur. Conformément à
6 votre directive, ma présentation reprend les
7 principaux éléments de mon mémoire. Elle présente
8 également un ajustement que j'ai dû apporter suite
9 aux dernières informations disponibles. Et enfin,
10 je ferai quelques commentaires et une mise au point
11 relativement à certaines informations d'Hydro-
12 Québec en audience hier.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Peut-être un instant, Monsieur Paquin. Maître
15 Gertler, est-ce que j'ai la, est-ce qu'on a la
16 présentation?

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 C'est ça que je viens de dire, c'est qu'il y a eu
19 une difficulté de reproduction, c'est maintenant
20 sur le SDE, mais je ne sais pas, il y a eu un
21 contre-temps de reproduction, c'est sur le SDE,
22 sous la cote...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui, O.K.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 ... 0086, si vous permettez. Je ne sais pas si on a
3 d'autres copies, je m'en excuse...

4 LE PRÉSIDENT :

5 O.K., on va... on va commencer.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Bien, j'ai une copie, est-ce qu'on peut vous la
8 donner, j'ai donné une copie papier que j'avais à
9 Madame Lapointe.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Si vous voulez que je me souvienne de quelque
12 chose...

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Oui, oui, je comprends. Excusez-moi, il y a eu une
15 boîte, on a ouvert la boîte, puis il y avait juste
16 des choses d'une des deux présentations. O.K.?
17 Alors, allez-y, Monsieur Paquin.

18 R. Alors, donc, on va commencer par le mandat, je
19 pense que ça a été assez bien documenté jusqu'à
20 maintenant. Alors, c'est d'analyser la solution 1
21 proposée par le Transporteur pour la construction
22 d'une nouvelle ligne à partir du poste Grand-Brûlé
23 jusqu'à Saint-Sauveur et comparer cette solution à
24 la solution qui a été nommée, maintenant la
25 solution 3, qui utiliserait exclusivement les

1 emprises existantes.

2 Pour faire ça, on a établi une façon de
3 faire, qui... on va vérifier les faisabilités
4 techniques de la solution 1 et 3 sur un horizon de
5 vingt (20) ans, on va faire une analyse économique
6 comparative des solutions 1 et 3, et on fera,
7 ensuite de ça, dans mon rapport, une optimisation
8 technico-économique de la solution 3.

9 On va revenir aux objectifs du projet et la
10 prévision de la demande. Alors, comme ça a été
11 mentionné, effectivement, par Hydro-Québec,
12 l'objectif du projet, c'est de répondre à la
13 croissance de la demande des Laurentides en
14 éliminant les dépassements de capacité des lignes à
15 120 kV et 315 kV. Il s'agit aussi de soutenir la
16 croissance pour une période de vingt ans,
17 conformément à la prévision de la demande présentée
18 par Hydro-Québec.

19 (13 h 15)

20 Alors ça, ça concerne principalement, si on
21 regarde les informations qui sont disponibles,
22 entre autres, à HQT-3, Document 1, soit les
23 écoulements de puissance, il s'agit de satisfaire
24 les besoins prévus des postes Saint-Donat, Sainte-
25 Agathe, Saint-Sauveur et Doc-Grignon. Pour fins

1 d'illustration, la prévision de la demande de la
2 pointe pour l'ensemble de ces postes, la pointe
3 deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-
4 2019), la demande totale non coïncidente est de
5 quatre cent cinquante (450), un virgule cinq MVA.
6 Et elle atteint cinq cent cinquante-neuf virgule un
7 MVA (559,1 MVA) à la pointe deux mille trente-huit-
8 deux mille trente-neuf (2038-2039).

9 Alors, nous allons passer maintenant à la
10 caractéristique de la ligne proposée. La ligne
11 proposée, c'est celle qui a été proposée par Hydro-
12 Québec. Effectivement, je n'ai pas à essayer de
13 trouver un autre type de ligne, celle-là faisait
14 très bien l'affaire.

15 Il s'agit d'une ligne biterne, dotée de
16 deux conducteurs par phase, qui sont de calibre six
17 cent quatre-vingt-six millimètres carrés (686 mm²).
18 La capacité thermique de chaque terne peut
19 atteindre jusqu'à quatre mille quatre-vingt-dix
20 ampères (4090 A), soit une capacité de huit cent
21 cinquante MVA (850 MVA) à 120 kV.

22 Cette information a été confirmée,
23 effectivement, dans une réponse aux demandes de
24 renseignements que le Transporteur nous a fournies.

25 Mais le Transporteur mentionne, lui, que

1 pour une ligne de quarante-deux kilomètres (42 km),
2 la capacité est réduite à six cents MVA (600 MVA) à
3 cause des chutes de tension.

4 Maintenant, selon mon expertise, la
5 capacité thermique peut être atteinte. On peut
6 atteindre une valeur de beaucoup plus près de huit
7 cent cinquante MVA (850 MVA) si la longueur de la
8 ligne est réduite jusqu'à peu près quinze
9 kilomètres (15 km).

10 Parce qu'à ce moment-là, on introduit, ceci
11 peut se faire en introduisant un poste de
12 sectionnement, qui se trouve à réduire la longueur
13 de la ligne, et un soutien de tension en mettant la
14 compensation shunt.

15 Il faut se rappeler que la limite de la
16 capacité thermique est pertinente seulement en
17 réseau dégradé. Parce qu'en régime normal, le
18 transit de capacité est réparti entre les deux
19 circuits de la ligne biterne. Et à ce moment-là, la
20 capacité des deux circuits dépasse largement les
21 besoins prévus.

22 Alors on peut faire tout de suite une
23 constatation. Comme je l'ai mentionné plus tôt, la
24 demande totale s'élève à cinq cent cinquante-neuf
25 virgule un MVA (559,1 MVA) à l'horizon deux mille

1 trente-huit-deux mille trente-neuf (2038-2039),
2 soit à la fin des périodes de vingt (20) ans.

3 Et il apparaît donc que la capacité
4 thermique de la ligne, qui est dans l'ordre de huit
5 cent cinquante MVA (850 MVA), est amplement
6 suffisante pour satisfaire les besoins prévus.

7 Je vous présente maintenant une carte qui
8 montre géographiquement le parcours de la ligne. Je
9 pense que je ne reviendrai pas sur la description
10 des solutions. Je pense qu'elle est amplement
11 connue et je fais juste l'illustrer.

12 On va passer maintenant à l'analyse
13 technique. L'analyse technique, pour faire ça, on
14 réalise les simulations d'écoulement de puissance
15 afin de déterminer si le réseau prévu est adéquat
16 pour satisfaire la charge maximale à une année
17 donnée.

18 Il faut faire en sorte que l'alimentation
19 de l'ensemble des charges puisse être réalisée
20 d'une façon satisfaisante avec ce qu'on appelle un
21 critère N-1, c'est-à-dire un élément du réseau qui
22 est indisponible, il faut que le réseau soit en
23 mesure de continuer à alimenter toutes les charges.

24 Et les principaux critères techniques
25 rencontrés à ce moment-là, c'est : il ne faut pas

1 dépasser la capacité thermique des équipements, et
2 la tension doit être maintenue dans une marge de
3 plus ou moins dix pour cent (10 %) de la tension
4 nominale.

5 Si ces conditions ne sont pas respectées,
6 il faut apporter des modifications pour corriger la
7 situation.

8 Alors, les conclusions de l'analyse
9 technique. Les simulations effectuées ont permis de
10 déterminer les équipements installés et l'année de
11 leur mise en service.

12 Il s'avère que la solution 3 et la solution
13 1 sont adéquates sur le plan technique pour assurer
14 l'alimentation sécuritaire des charges sur la
15 période retenue de vingt (20) ans.

16 On va passer maintenant à l'analyse
17 économique. Alors, l'analyse économique, comme vous
18 le savez très bien, il s'agit de comparer en
19 dollars actualisés deux solutions.

20 Actuellement, on parle de dollars
21 actualisés de l'année deux mille quinze (2015). La
22 période d'analyse qui a été retenue par Hydro-
23 Québec est de cinquante (50) ans après la mise en
24 service de la ligne.

25 Cette analyse-là tient compte des

1 investissements et des réinvestissements prévus sur
2 la période d'analyse, ainsi que leur année de
3 réalisation. Ça prend en compte la valeur
4 résiduelle des équipements à la fin des périodes
5 d'analyse, la taxe sur les services publics, et le
6 différentiel de perte, c'est-à-dire, on devrait
7 dire plutôt le coût des différentiels de perte,
8 selon la solution.

9 (13 h 50)

10 Alors l'analyse économique présentée par
11 Hydro-Québec, dans son document HQT-1, Document 1.
12 Je ne me souviens pas de la page, mais c'était le
13 tableau 5. Comme résultat que l'écart entre la
14 solution 1, le coût global actualisé, qu'on
15 appelle, ou des fois on parle de VGA, valeur
16 globale actualisée, c'est un ou autre... une ou
17 l'autre nomination est correcte. La solution 3, par
18 rapport à la solution 1, est plus chère de seize
19 virgule deux millions (16,2 M), soit dix-huit
20 virgule neuf pour cent (18,9 %).

21 Maintenant, nous considérons qu'il y a
22 d'autres facteurs à considérer parce que, lorsqu'on
23 veut faire une analyse économique, il faut que les
24 deux (2) solutions rendent un service équivalent.
25 Et, entre autres, ici, on veut faire le focus sur

1 l'alimentation des postes Saint-Donat et Sainte-
2 Agathe. Alors, on rappelle que pour la vie
3 économique utilisée... la vie utile utilisée pour
4 l'analyse économique, c'est cinquante (50) ans pour
5 les investissements relatifs aux lignes, trente
6 (30) ans pour les investissements aux disjoncteurs,
7 et quarante (40) ans pour les autres équipements
8 relatifs aux postes.

9 Concernant l'alimentation de Saint-Donat à
10 Sainte-Agathe, la situation est différente selon
11 les solutions. Pour la solution 3, les
12 investissements et les réinvestissements prévus
13 permettent l'alimentation des postes Saint-Donat et
14 Sainte-Agathe sur toute la période considérée pour
15 l'analyse économique. Il n'y a pas de
16 réinvestissement pour les équipements de lignes. La
17 vie utile présumée correspond à la période
18 d'analyse.

19 Pour la solution 1, l'alimentation des
20 postes Saint-Donat et Sainte-Agathe est assurée par
21 des équipements existants. Ces équipements ont été
22 mis en service depuis plusieurs années, et ils
23 atteindront la fin de leur vie utile durant la
24 période de l'analyse économique. Il faut donc
25 prévoir le réinvestissement pour l'alimentation de

1 ces postes.

2 On va passer à la prévision pour le poste à
3 Sainte-Agathe. En réponse aux demandes de
4 renseignements, l'Hydro nous a informé que la
5 section cent vingt (120) kV du poste Sainte-Agathe
6 a été mise en service en mil neuf cent soixante-
7 trois (1963). Elle nous a informé qu'il y avait eu
8 des investissements en deux mille sept (2007) et
9 deux mille onze (2011), soit approximativement
10 quarante (40) ans plus tard. Et, selon la solution
11 1... ainsi, selon la solution 1, il y aurait des
12 réinvestissements prévus en deux mille quarante-six
13 (2046). Soit à peu près quarante (40) ans après les
14 deux mille sept (2007) et deux mille onze (2011).
15 Donc, ça, c'est déjà prévu dans le dossier
16 actuellement, donc il n'y a pas de nouveaux
17 investissements à prévoir.

18 En ce qui concerne le poste Grand-Brûlé,
19 maintenant. Les départs de lignes vers Sainte-
20 Agathe ont été mis en service en mil neuf cent
21 quatre-vingt-deux (1982). Donc, le remplacement de
22 ces départs-là, on va quarante (40) ans plus tard,
23 ça devrait être en deux mille vingt-deux (2022) et
24 un réinvestissement en deux mille soixante-deux
25 (2062). Le coût supplémentaire pour ce

1 réinvestissement-là, selon les estimations qui sont
2 au dossier concernant le coût des départs de lignes
3 actuellement, sont évalués à deux virgule cinq
4 millions (2,5 M).

5 On va passer maintenant à l'investissement
6 à prévoir pour la ligne Sainte-Agathe - Saint-
7 Sauveur, soit la ligne 1128-1357. La mise en
8 service de la ligne a été réalisée en mil neuf cent
9 soixante-douze (1972), et il n'y a pas
10 d'investissement en maintien des actifs sur cette
11 ligne depuis cette date. La vie utile utilisée pour
12 l'analyse économique étant de cinquante (50) ans,
13 des investissements en maintien des actifs seraient
14 à prévoir, pour cette ligne, en deux mille vingt-
15 deux (2022). Cependant, étant donné que cette ligne
16 est conservée en réserve pendant la période deux
17 mille dix-huit (2018) jusqu'à deux mille trente et
18 un (2031), on considère qu'il n'est pas utile de
19 les remplacer avant deux mille trente et un (2031).
20 Alors, cette ligne-là devient nécessaire pour
21 l'alimentation de Sainte-Agathe, donc, à ce moment-
22 là, en deux mille trente et un (2031), comme elle
23 devient nécessaire, et non pas une ligne de
24 réserve, on considère qu'on doit la remplacer. Cet
25 investissement n'est pas prévu dans l'analyse

1 économique du Transporteur.

2 Pour donner une approximation du coût de
3 cet investissement, nous nous sommes référés à des
4 informations qui proviennent d'un autre projet
5 approuvé à la Régie, soit le projet Saint-Lin,
6 projet de R-3627. Où, selon les informations
7 fournies à chaque année par le Transporteur sur les
8 projets majeurs, on peut constater que le coût de
9 réalisation a été dans l'ordre d'un million (1 M)
10 du kilomètre à l'année deux mille huit (2008).
11 Donc, selon cette évaluation, pour les fins de
12 comparaison économique, il faudra ajouter, en deux
13 mille trente-deux (2032), un investissement dix
14 virgule sept millions (10,7 M) pour les lignes de
15 transport, la solution 1, pour une distance de sept
16 kilomètres (7 km).

17 (13 h 56)

18 Nous allons maintenant considérer la ligne
19 Grand-Brûlé - Sainte-Agathe. Le même raisonnement
20 s'applique pour cette ligne... pour la ligne
21 actuelle reliant poste Grand-Brûlé au poste Sainte-
22 Agathe, une longueur de trente virgule neuf
23 kilomètres (30,9 km). Cette ligne a été mise en
24 service en mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982).
25 La durée de vie utile étant cinquante (50) ans, il

1 faut prévoir des investissements pour le maintien
2 des actifs en deux mille trente-deux (2032). Selon
3 les mêmes hypothèses concernant le coût des lignes,
4 l'investissement, pour les trente virgule neuf
5 kilomètres (30,9 km), serait de quarante-huit
6 virgule deux millions (48,2 M) en dollars courants
7 de deux mille trente-deux (2032).

8 Alors, la page suivante donne un sommaire
9 de l'analyse économique qui reprend chacun de ces
10 coûts-là et fait une comparaison entre les
11 différents coûts pour la solution 1. C'est-à-dire
12 que je les ai faits par étapes pour montrer
13 l'impact de chacune des immobilisations, des
14 réinvestissements requis. Et comparé à la solution
15 3, qui, elle, reste toujours la même pour le
16 moment.

17 Alors, on voit que l'écart qui était
18 originalement de dix-sept virgule huit pour cent
19 (17,8 %) devient, si on inclut tous les
20 réinvestissements requis pour l'alimentation Saint-
21 Donat, Sainte-Agathe, devient négatif dans l'ordre
22 de six pour cent (6 %). Maintenant, si on continue
23 l'analyse, comme c'est très bien connu maintenant,
24 on a procédé à une optimisation de la solution 3
25 parce que le Transporteur a précisé que la solution

1 1, qui a été retenue et choisie, alors cette
2 solution-là a été optimisée, mais ça n'a pas été le
3 cas pour la solution 3.

4 Alors, dans les informations qu'on a eues,
5 entre autres, dans le document HQT-1, Document 3,
6 soit le rapport technique livré en mai deux mille
7 quinze (2015), il y avait des frais pour la
8 solution 3, il y avait des frais qui pouvaient
9 s'élever jusqu'à huit virgule quatre millions
10 (8,4 M) pour le déplacement et l'achat de
11 bâtiments. Alors, on a essayé de voir qu'est-ce
12 qu'on pourrait faire pour éviter ces frais en
13 considérant que la nouvelle ligne se ferait dans
14 l'emprise existante, mais en remplacement de la
15 ligne existante.

16 On a réalisé une vérification de
17 faisabilité technique de cette optimisation et
18 cette vérification-là a confirmé que c'était
19 techniquement... que les critères de conception de
20 réseaux et critères usuels de conception du réseau
21 sont conservés, soit le niveau de tension en N-1
22 est adéquat et la capacité thermique des lignes
23 n'est pas dépassée.

24 Mais on a voulu aller plus loin en essayant
25 de voir si cette solution-là était quand même... on

1 peut évaluer la robustesse de cette solution-là et
2 on a simulé les besoins de l'année deux mille
3 quarante-huit (2048), soit dix (10) ans plus tard,
4 c'est-à-dire sur une période maintenant de trente
5 (30) ans. Et pour cette simulation, les critères
6 techniques ont, ici, été conservés. Pour cette
7 augmentation ou ce prolongement, je devrais dire,
8 de la prévision, on a utilisé un taux de croissance
9 de la demande d'un virgule un pour cent (1,1 %) à
10 partir de l'année deux mille trente-huit (2038). Ce
11 taux correspond au taux de croissance des dernières
12 années de prévisions.

13 Alors maintenant, en tenant compte de cette
14 diminution de coûts pour la solution 3, maintenant,
15 on reprend le même tableau « Comparaison sur le
16 plan économique ». La solution 3 optimisée a été
17 réduite d'environ cinq millions (5 M). Alors, les
18 autres sont restées... évidemment, la solution 1
19 sont restées les mêmes. Alors, on arrive avec un
20 écart un peu plus important, favorable à la
21 solution 3 sur le plan économique.

22 Maintenant, ça c'est nouveau, ce n'était
23 pas dans le rapport, depuis les dernières
24 informations que j'ai reçues concernant, entre
25 autres, la fameuse ambiguïté qu'il y avait sur la

1 ligne 1357 concernant les années soit mil neuf cent
2 soixante-douze (1972) et mil neuf cent quatre-
3 vingt-deux (1982), ça a été confirmé en audience
4 que la ligne était belle et bien construite en mil
5 neuf cent soixante... mil neuf cent quatre-vingt...
6 attendez deux secondes... en mil neuf cent, Sainte-
7 Agathe, mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982).
8 Donc, si on ajoute à ça, il faudrait la remplacer
9 en... c'est-à-dire en mil neuf cent soixante-douze
10 (1972), excusez. Je parle de la ligne Sainte-
11 Agathe/Saint-Sauveur parce que c'est celle-là, dans
12 la solution 3, la ligne Sainte-Agathe/Saint-
13 Sauveur, elle est requise à l'année deux mille
14 vingt-huit (2028).

15 Mais comme c'est une ligne qui est vieille,
16 qui a été faite en mil neuf cent soixante-douze
17 (1972), si on ajoute cinquante (50) ans, on arrive
18 à deux mille vingt-deux (2022). Alors, en toute
19 cohérence, j'ai dit : « Il faut que cette ligne-là,
20 étant donné qu'elle atteint sa fin de vie utile en
21 deux mille vingt-deux (2022), on va devancer la
22 mise en service de cette ligne-là de deux mille
23 vingt-huit (2028) à deux mille vingt-deux (2022) »,
24 ce qui provoque une augmentation du coût de la
25 solution 3 optimisée dans l'ordre de cinq millions

1 (5 M\$).

2 (14 h 00)

3 Et le nouveau tableau à la page 29, ma page
4 29, je pense, ce n'est pas les mêmes que pour vous,
5 là, on considère, on constate quand même que la
6 solution 3 demeure... on peut dire que les deux
7 solutions sont pratiquement au même coût, là, quand
8 même, un pour cent (1 %) sur la précision des
9 estimations et tout ça, là.

10 Et la même chose pour la solution 3
11 optimisée, l'écart devient autour de cinq pour cent
12 (5 %), je pense qu'on était à l'intérieur de marge
13 d'erreur pour les prévisions des estimations. Donc,
14 on peut, je pense, conclure que sur le plan
15 économique, les deux solutions sont très très
16 comparables.

17 Maintenant, je voudrais apporter des
18 commentaires concernant les arguments que le
19 Transporteur émettait dans sa... pour justifier la
20 solution 3. Alors, le premier... la première
21 argumentation, c'était la solution 3 est plus chère
22 que la solution 1. Alors, après analyse, en prenant
23 en considération les coûts d'alimentation de Saint-
24 Donat et Sainte-Agathe, les deux solutions ont des
25 coûts comparables.

1 Deuxième argument, c'est la nouvelle ligne
2 serait en milieu résidentiel, ce qui nécessite
3 l'acquisition et la démolition de plusieurs
4 résidences. Après analyse, on peut dire que la
5 solution 3 n'a pas été optimisée sur le plan
6 environnemental et pourrait certainement être
7 améliorée. Mais, par contre, si on pense à la
8 solution 3 optimisée, celle-là ne nécessite pas
9 l'acquisition ou la démolition de résidences.

10 Autre commentaire, le réseau de transport
11 est plus vulnérable et plus complexe vu
12 l'augmentation du nombre d'équipements requis au
13 poste Sainte-Agathe et au nouveau poste de
14 sectionnement. Encore là, je pense que
15 l'augmentation du nombre d'équipements dans un
16 réseau ne rend pas nécessairement ce réseau plus
17 vulnérable et plus complexe. Un peu à l'absurde, si
18 c'était le cas, la solution 3 devrait être...
19 optimisée, devrait être favorisée parce qu'elle
20 évite l'addition d'une nouvelle ligne,
21 contrairement à la solution 1 qui, elle, nécessite
22 une nouvelle ligne.

23 En ce qui concerne le bouclage des lignes,
24 les bouclages de lignes à un poste, ça réduit la
25 sévérité de la perte d'une ligne par rapport au

1 fait où une ligne est prise en dérivation, et ça
2 simplifie aussi les systèmes de protection.

3 Concernant un poste de sectionnement, le
4 poste de sectionnement permet lui-même de réduire
5 la sévérité de la perte d'une ligne et ainsi permet
6 de mieux utiliser, ou d'utiliser la ligne à son
7 plein potentiel de capacité thermique.

8 Enfin, il est à souligner que la solution
9 1, il y a plusieurs prises en dérivation.
10 Effectivement, si on regarde ce qui a été présenté
11 hier, c'est trois prises en dérivation qu'il y
12 avait sur la ligne actuelle en deux mille... si on
13 parle en deux mille trente et un (2031), une prise
14 en dérivation vers Sainte-Agathe, une prise en
15 dérivation vers Saint-Sauveur, une prise en
16 dérivation vers Doc-Grignon et une autre prise en
17 dérivation qui n'est pas montrée, mais qui est
18 montrée sur les écoulements de puissance vers
19 Chertsey.

20 L'autre argument, c'est la capacité de
21 répondre aux besoins de croissance et perspective
22 de développement du réseau de transport plus
23 limitée que celle de la solution 1. Alors, la
24 solution 3 et la solution 3 optimisée permettent de
25 rencontrer les critères usuels de planification du

1 réseau. Elles peuvent aussi satisfaire la
2 croissance de la demande sur la période de la
3 planification de vingt (20) ans et avec une marge
4 permettant une période supplémentaire d'au moins
5 dix (10) ans.

6 Il nous apparaît hasardeux de faire un
7 choix basé sur des prévisions de la demande
8 dépassants une période plus longue que vingt (20)
9 et trente (30) ans.

10 Alors, je vais procéder à une conclusion et
11 après ça je vais revenir sur certains commentaires
12 sur les informations qui ont été fournies par
13 Hydro-Québec hier.

14 Alors, en termes de conclusion sur
15 l'analyse technicoéconomique, on a démontré qu'il
16 est possible d'optimiser la solution 3 afin de
17 réduire les coûts et les impacts. Sur le plan
18 technique, la solution 3 optimisée est adéquate
19 pour satisfaire la demande d'alimentation des
20 besoins prévus sur une période de vingt (20) ans.
21 Elle permet de respecter les critères usuels de
22 conception et de planification du réseau. Elle est
23 adéquate pour au moins dix (10) ans
24 supplémentaires, soit jusqu'en deux mille quarante-
25 huit (2048), deux mille quarante-neuf (2049), selon

1 une hypothèse de croissance annuelle de la demande
2 de un virgule un pour cent (1,1 %) à partir de deux
3 mille trente-huit (2038), deux mille trente-neuf
4 (2039).

5 (14 h 05)

6 Maintenant, je vais faire quelques
7 commentaires et mises au point sur les informations
8 qui ont été formulées hier par Hydro-Québec. Alors,
9 concernant la vie utile des équipements. Selon
10 Hydro-Québec, les équipements existants pour
11 l'alimentation de Saint-Donat et Saint-Agathe sont
12 en bonne condition. Il n'y a aucun montant, il n'y
13 aurait aucun montant de requis pour le maintien de
14 ces actifs jusqu'à la fin des périodes d'analyse,
15 soit jusqu'en deux mille soixante-huit (2068).
16 Cependant, Hydro-Québec ne dépose aucun document
17 qui justifie cette affirmation. Et il n'y a aucun
18 engagement de sa part à ne pas intervenir sur ces
19 équipements jusqu'en deux mille soixante-huit
20 (2068).

21 Il est à signaler que certains de ces
22 équipements ont été mis en service en mil neuf cent
23 quatre-vingt-deux (1982) et d'autres en mil neuf
24 cent soixante-douze (1972). Donc, ces équipements
25 auront respectivement quatre-vingt-deux (82) et

1 quatre-vingt-douze (92) ans à la fin de la période
2 économique considérée actuellement. Ce qui est
3 beaucoup plus que leur durée de vie utile.

4 En réalité, il n'est pas possible de savoir
5 exactement le moment où il faut investir en
6 maintien des actifs. C'est pourquoi les analyses
7 économiques, on établit des hypothèses quant à la
8 vie utile des équipements et à la prévision de leur
9 remplacement. Ceci évite de l'arbitraire et évite
10 d'émettre des opinions subjectives différentes
11 selon les circonstances et permet des comparaisons
12 valables.

13 Dans le cas présent, Hydro-Québec avait
14 établi des valeurs concernant la vie utile des
15 équipements. Il apparaît maintenant qu'Hydro-Québec
16 veut changer les règles ou établir une règle
17 différente selon qu'il s'agit d'équipements
18 existants ou de nouveaux équipements. Cette façon
19 de procéder ne respecte pas une méthodologie
20 d'analyse économique laissant beaucoup de place à
21 l'arbitraire. On ne change pas les règles selon ce
22 qui nous favorise. Cette façon de faire est
23 inacceptable.

24 Concernant la simulation des réseaux. Lors
25 de l'audience d'hier, un représentant d'Hydro-

1 Québec a mentionné qu'il n'a pu reconstituer les
2 résultats présentés dans mon rapport. En contre-
3 interrogatoire, il ne mentionne pas s'il a simulé
4 les mêmes situations. Il est donc tout à fait
5 normal qu'il n'a pas reconstitué les résultats
6 présentés dans mon rapport. Il signale cependant
7 que les simulations d'écoulement de la puissance
8 concernant l'année deux mille soixante-huit (2068)
9 montrent que la solution 3 optimisée n'est pas
10 adéquate. Mais il ne dépose aucun document montrant
11 cette situation.

12 À la page 130 des notes sténos d'hier, le
13 représentant d'Hydro-Québec réfère aux simulations
14 présentées HQT-1, Document 3. Il mentionne que la
15 marge est très faible et qu'avec l'ajout de la
16 charge de Saint-Donat, la solution 3 ne tiendra pas
17 la route. Je voudrais préciser que la simulation à
18 laquelle il fait référence n'inclut pas le poste de
19 sectionnement prévu à la solution 3. L'ajout d'un
20 tel poste permet de réduire la sévérité du défaut
21 d'augmenter sensiblement la capacité de transit
22 acceptable.

23 Le fait de référer aux simulations d'HQT-1,
24 Document 3 ne permet pas de conclure que la
25 solution 3 ne tient pas la route. Selon moi,

1 l'affirmation de la solution 3 ne tient pas la
2 route n'est pas fondée sur un autre aspect. La
3 simulation de deux mille soixante-huit (2068)
4 implique l'application de plusieurs hypothèses,
5 dont la plus importante est certainement le taux de
6 croissance de la demande à chacun des postes à
7 partir de l'année deux mille trente-huit (2038).

8 Il faut préciser que la prévision actuelle
9 des charges est donnée jusqu'à deux mille trente-
10 huit (2038). Et après ça il n'y a aucune prévision.
11 Donc, dans le dossier actuel, pour étendre la
12 période de prévision au-delà de deux mille trente-
13 huit (2038), il faudrait définir et justifier les
14 hypothèses qui permettent de déterminer le taux
15 annuel de croissance de la demande jusqu'en deux
16 mille soixante-huit (2068). Hydro-Québec n'a déposé
17 aucune preuve à cet effet.

18 On pourrait bien argumenter, d'autre part,
19 que dès maintenant à l'année deux mille trente-huit
20 (2038), les mesures de gestion de consommation
21 seront appliquées grâce notamment à l'installation
22 des compteurs intelligents ou à d'autres mesures,
23 de telle sorte que le taux de croissance de la
24 demande pourrait être très faible ou même nul à
25 partir de l'année deux mille trente-huit (2038).

1 Dans un tel cas, la solution 3 optimisée serait
2 adéquate sur le plan technique jusqu'à au moins
3 deux mille soixante-huit (2068).

4 Nous voulons préciser que l'hypothèse que
5 nous avons faite quant à la croissance de la
6 demande pour notre simulation de l'année deux mille
7 quarante-huit (2048) ne constitue aucunement une
8 acceptation d'un taux de croissance de la demande
9 de un point un pour cent (1,1 %) après l'année deux
10 mille trente-huit (2038). Cette hypothèse a
11 uniquement pour but de montrer la robustesse de la
12 solution 3 optimisée.

13 Lors de l'audience d'hier, Monsieur le
14 Président, selon ma compréhension à votre question,
15 vous avez demandé de vous indiquer la limite de la
16 solution 3, je paraphrase : Quand est-ce qu'on
17 commence à avoir des problèmes? Alors, Hydro-Québec
18 n'a pas fourni cette information. Alors, j'ai
19 réalisé une simulation. Et je peux vous informer
20 qu'en considérant une augmentation de la charge de
21 un pour cent (1 %) à partir de l'année deux mille
22 trente-huit (2038), la solution 3 optimisée
23 respecte les critères techniques jusqu'en deux
24 mille cinquante-huit (2058). Donc, vingt (20) ans
25 après la période normalement considérée pour la

1 planification des réseaux de transport.

2 Il m'apparaît donc qu'il n'est pas justifié
3 d'affirmer que la solution 3 optimisée n'est pas
4 adéquate à l'année deux mille soixante-huit (2068).
5 D'une part, parce qu'on n'a pas... Il faut faire
6 des hypothèses sur la prévision de la demande
7 notamment.

8 Maintenant, sur la période d'analyse
9 technique. Les informations fournies par Hydro-
10 Québec incluent notamment une prévision de la
11 demande sur une période de vingt (20) ans après la
12 mise en service prévue en deux mille dix-huit
13 (2018). Une telle période de vingt (20) ans
14 apparaît raisonnable pour la planification des
15 équipements à prévoir dans le futur et c'est sur
16 cette base que l'analyse technico-économique du
17 vingt-huit (28) mai deux mille quinze (2015) a été
18 réalisée.

19 (14 h 13)

20 Selon ma compréhension, Hydro-Québec veut
21 maintenant considérer une période de cinquante (50)
22 ans pour les équipements, le besoin en équipements.
23 On peut très bien faire une analyse économique
24 technique sur vingt (20) ans et faire une analyse
25 économique sur cinquante (50) ans.

1 Un tel changement, je veux dire, faire une
2 étude économique sur cinquante (50) ans, ne peut
3 pas être fait sans en justifier le bien-fondé par
4 une analyse des avantages et inconvénients. Selon
5 les hypothèses qui seraient retenues quant au taux
6 de croissance de la demande, il pourrait en
7 résulter un suréquipement et des investissements
8 superflus.

9 La prévision des besoins sur une période de
10 vingt (20) ans comporte déjà une bonne marge
11 d'erreur et prolonger cet exercice sur une période
12 de cinquante (50) ans devient de la spéculation. Il
13 est inacceptable que le choix d'une solution repose
14 sur la simulation des besoins sur une période de
15 cinquante (50) ans. On doit conclure que la
16 solution 3 respecte les critères de planification
17 et doit être considérée comme acceptable pour le
18 dossier actuel.

19 Concernant un dernier point, les critères
20 de planification. Lors de l'audience d'hier, Hydro-
21 Québec a mentionné que la solution 1 est plus
22 fiable que la solution 3 dans le cadre de la perte
23 de deux ternes, une ligne biterne. Je tiens à
24 préciser que le critère de fiabilité pour la
25 planification des réseaux comporte... est notamment

1 un critère N-1. Alors, si on parle de perte d'une
2 ligne biterne, on parle d'un critère N-2. Et ce
3 n'est pas un critère qui est retenu pour mesurer la
4 fiabilité d'un réseau électrique. Dans ce contexte,
5 la solution 3 originale ou optimisée est fiable.

6 Alors cela termine ma présentation. Je vous
7 remercie de votre attention.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Q. [225] Merci, Monsieur Paquin. J'ai juste des
10 questions pour vous. Hier... Parce que là, vous
11 avez parlé, vous parlez un peu de... bien, vous
12 parlez pas mal des critères de fiabilité puis les
13 périodes pour évaluer les options au niveau
14 économique et au niveau technique. Mais hier, on a
15 entendu dans les témoignages d'Hydro-Québec à plus
16 d'une reprise, on parle, par exemple, de... par
17 exemple, je suis à la page... Excusez-moi! Je fais
18 ça à l'écran. À la page 84 des notes d'hier, vers
19 le bas de la page, à la ligne 25, il dit :

20 Donc nous, on travaille à la base avec
21 la prévision de charge d'HQD. Les
22 leçons du passé nous ont enseigné que
23 lorsqu'on fait un projet, on doit
24 absolument faire le projet le plus
25 puissant possible, le plus... et bâtir

1 une architecture. Il faut, je suis
2 revenu, dans la présentation, je suis
3 revenu à plusieurs reprises là-dessus,
4 on fait une ligne, il faut s'assurer
5 que cette ligne-là, elle est
6 construite pour aller chercher le
7 dernier mégawatt possible, extraire le
8 plus possible de cette ligne-là.

9 Puis ensuite plus loin, on dit... Puis là je suis à
10 la page 85 vers le bas de la page, une chose un peu
11 semblable, on dit :

12 Mais on s'assure de proposer le projet
13 le plus puissant possible, qui ait la
14 meilleure architecture, moi, je
15 reviens, le terme que j'aime utiliser,
16 c'est une architecture capable et
17 évolutive.

18 J'aimerais ça vous entendre là-dessus un peu, sur
19 l'attitude qu'on doit prendre devant des projets
20 comme ça qui s'installent dans la province. Est-ce
21 que vous êtes d'accord avec les informations là?

22 R. Moi, ça va être très bref, moi, je pense que les
23 réseaux doivent être planifiés en fonction des
24 besoins prévisibles. Et les meilleurs besoins
25 prévus avec une bonne probabilité que ces besoins-

1 là soient vraiment réalisés. Alors, dans ce
2 contexte-là, aller sur une période... c'est-à-dire
3 baser le choix d'une solution sur un besoin
4 éventuel très, très hypothétique pourrait nous
5 amener dans ce cadre-là à faire des
6 investissements, des surinvestissements et avoir un
7 réseau qui est trop fort pour vraiment les besoins.
8 L'important, c'est quoi? C'est de satisfaire la
9 demande et faire en sorte que l'alimentation des
10 charges soit faite d'une façon correcte et selon,
11 en respectant les critères techniques. Aller au-
12 delà, je pense, quand vous pensez juste avoir comme
13 objectif d'aller au-delà, il peut y avoir un danger
14 que ça nous amène nécessairement vers un
15 suréquipement.

16 (14 h 16)

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Q. [226] Merci. O.K., je pense que c'est beau,
19 Monsieur Paquin. Avez-vous autre chose à ajouter?

20 R. C'est tout, merci.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 O.K., merci beaucoup. Alors là, je demanderais, si
23 ça va, tout le monde est prêt, je demanderais à
24 madame Genest d'enchaîner avec sa présentation.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Peut-être un point, Maître Gertler...
3 Me FRANKLIN S. GERTLER :
4 Oui.
5 LE PRÉSIDENT :
6 ... avant qu'on passe à madame Genest. Une petite
7 seconde... ah! O.K., je viens de voir... juste
8 peut-être...
9 Me FRANKLIN S. GERTLER :
10 Ça va?
11 LE PRÉSIDENT :
12 Ça va. Juste peut-être, Maître Gertler, vous
13 souligner que, puis on vient de m'informer de ça,
14 j'ai eu la présentation de madame, de la part de
15 madame Lapointe, là...
16 Me FRANKLIN S. GERTLER :
17 Oui.
18 LE PRÉSIDENT :
19 ... et puis...
20 Me FRANKLIN S. GERTLER :
21 Madame Lapointe ou madame Genest? O.K., je
22 comprends, excusez-moi.
23 LE PRÉSIDENT :
24 Ça, c'est la présentation de monsieur Paquin...
25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Oui, oui, oui, O.K., oui, oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... et ce qu'on remarque, à la Régie, c'est que
5 cette version papier là est différente de ce qui a
6 été déposé.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Ah! excusez-moi.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Celle sur le SDÉ aurait quelques commentaires, là,
11 dans le bas, ce que je vous invite à vérifier ça,
12 d'accord?

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 O.K., merci beaucoup.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Madame Genest?

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 O.K., mais je pense qu'on peut se fier à la version
19 papier couleur qu'on vient de déposer puis on
20 verra, merci beaucoup de votre indication.

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 En fait, si je peux simplement préciser, Maître
23 Gertler... Maître Gertler?

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Excusez-moi.

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Juste, je veux préciser la différence, là, ce n'est
3 pas une différence majeure, c'est juste parce qu'il
4 y a des commentaires dans le bas de vos
5 « slides »...

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Oui, oui.

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 ... qui sont dans le format du SDÉ, donc si c'est
10 possible peut-être de déposer la version...

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Propre.

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 ... bien, dans le SDÉ, elle est correcte mais c'est
15 juste pour, s'il y a des gens qui regardaient la
16 présentation, sachez qu'il y a, dans le SDÉ, si
17 vous voulez le consulter, des commentaires dans le
18 bas des...

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 O.K.

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Merci.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Mais je pense que ça va aller vers la fin de la
25 journée parce que là, je ne veux pas redéposer...

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Mais ils sont corrects, au SDÉ, ils sont corrects.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 O.K.

5 Me AMÉLIE CARDINAL :

6 C'est ça, il manque juste des informations dans la
7 version papier, c'est tout, les commentaires dans
8 le bas.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Non mais je pense que c'est l'inverse, il ne
11 devrait pas y avoir de commentaires, c'est celle
12 qui est imprimée, je pense, qui serait la bonne,
13 O.K.?

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Ah! O.K., c'est beau, je vous laisse vérifier.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 O.K., je, en tout cas, je n'ai pas vu les
18 commentaires auxquels vous réferez mais on va
19 vérifier tout ça, soyez assurés, merci beaucoup.

20 Q. [227] O.K., Madame Genest, excusez.

21 Mme ÉLAINE GENEST :

22 R. Monsieur le Régisseur, est-ce que c'est le terme

23 qu'on utilise pour vous appeler, pour vous nommer?

24 Bonjour Monsieur, je ne suis pas très habituée avec
25 toute cette procédure. Alors mesdames, messieurs,

1 bonjour. Alors j'aimerais vous présenter les
2 résultats de l'étude qui m'a été confiée dans le
3 cadre du présent dossier, donc celui des études
4 environnementales et paysagères comparatives des
5 solutions 1 et 3 dans le cadre du projet de lignes
6 Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Sauveur.

7 Alors dans le cadre de cette présentation,
8 et des présentes audiences tenues par la Régie,
9 nous désirons, ou je désire apporter, ou supporter
10 cette dernière dans l'exercice de sa compétence
11 d'autorisation dans l'évaluation du projet, dans
12 une perspective de développement durable, donc
13 c'est-à-dire dans la solution réellement de
14 moindres impacts, dans la mesure où les solutions
15 auront été techniquement, économiquement
16 comparables et évaluées de façon comparable. Et,
17 deuxièmement, dans l'appréciation d'une solution 3
18 dans sa pleine valeur, et prendre la mesure des
19 impacts, qu'on dit environnementaux mais qui sont
20 surtout humains, écologiques et tout ça, de ce
21 projet à la lumière de méthodes scientifiques
22 reconnues et objectives. Car ce dossier est
23 éminemment subjectif et peut amener certaines
24 dérives, qui portent à l'exagération,
25 malheureusement.

1 (14 h 22)

2 Alors, d'abord le mandat que j'ai eu tout
3 récemment, donc dans le cadre de dossiers, était de
4 dresser donc ce bilan comparatif des solutions 1 et
5 3 de façon à mieux comprendre les façons dont
6 l'optimisation avait permis, dans chacun des cas,
7 si ça avait été fait, l'optimisation maximale, de
8 réduire les impacts.

9 Donc, le premier volet de ce que j'ai fait
10 portait sur l'étude comparative des impacts générés
11 sur les milieux naturels, les milieux humains, ce
12 qui implique nécessairement, là, les déplacements
13 de bâtiments, les questions urbanistiques et
14 paysager.

15 Et le deuxième volet était une étude plus
16 détaillée, donc une reprise donc des comparatifs,
17 mais sur la base des impacts paysagers plus
18 détaillés.

19 Diapositive 4. Alors l'objectif recherché
20 d'abord était de déterminer les impacts pouvant
21 être générés par les solutions 1 et 3 sur
22 l'ensemble du territoire, sans égard aux limites
23 administratives.

24 Alors les mêmes critères sont appliqués
25 pour les impacts générés sur une MRC ou sur une

1 autre ou sur une municipalité ou sur une autre. Ce
2 sont les mêmes critères.

3 Et surtout comparer les impacts pouvant
4 être générés sur le territoire par les solutions 1
5 et 3, jusqu'à ce jour essentiellement comparer des
6 points de vue techniques et économiques.

7 Elles ont été, dans le cadre du comité
8 technique, comparées mais à une échelle
9 relativement générale, même très très générale.
10 Alors il fallait donc essayer d'asseoir davantage
11 de précisions de façon à maximiser la véracité des
12 résultats. Et déterminer une solution de moindre
13 impact pour l'ensemble de la région sur les milieux
14 naturels, humains et paysagers.

15 Alors voici donc la même carte du réseau
16 que vous avez vue. Donc, en fait, ça permettait de
17 mieux visualiser les secteurs qui étaient, qui
18 suivaient les emprises existantes et les tronçons
19 de ligne qui étaient carrément dans de nouvelles
20 emprises.

21 Maintenant j'ai vraiment tenté de résumer
22 l'ensemble de mon rapport parce qu'il peut être
23 laborieux, beaucoup de tableaux, beaucoup de... et
24 ça peut être très... je dirais très fatigant
25 d'entendre tout ça.

1 Mais donc, en fait, globalement, je vais
2 vous présenter quand même une méthodologie, c'est-
3 à-dire les grandes lignes finalement de ce que j'ai
4 suivi. Ensuite les résultats comparatifs et ensuite
5 la conclusion.

6 Donc, je veux juste rappeler au départ
7 qu'il s'agit non pas d'une étude d'avant-projet que
8 j'ai faite, forcément en tenant compte des délais,
9 mais d'une étude sommaire qui est à une échelle
10 régionale encore une fois parce que je tenais
11 compte, finalement, non pas d'un seul tracé ou
12 d'une seule solution mais de deux.

13 Et l'important était de cerner, comme dans
14 le premier point que j'indique, là, c'était de
15 mieux cerner les enjeux qui étaient soulevés dès le
16 départ par les solutions 1 et 3. Comme on devrait
17 normalement le faire avant de faire un avant-
18 projet, avant de décider d'une solution retenue, il
19 faudrait... En tout cas, mieux vaut connaître
20 l'ensemble des enjeux soulevés sur la base de
21 solutions optimisées.

22 Alors donc, l'étude est élaborée d'abord
23 parce qu'elle est régionale sur des
24 caractéristiques prédominantes, évidemment, dans le
25 présent contexte, et qui sont déterminantes dans

1 l'analyse comparative. Et comme j'ai déjà dit, ça
2 ne constitue pas une étude d'impacts
3 environnementale mais davantage un éclairage sur
4 l'ensemble des enjeux qui sont liés aux deux
5 scénarios, aux deux solutions.

6 Je veux aussi dire que ça a été effectué
7 sur la base de critères environnementaux retenus
8 par le sous-comité environnement du comité
9 technique régional. Parce que j'ai participé dans
10 le cadre du comité à déterminer ces critères.

11 On s'est servi finalement de critères
12 qu'Hydro-Québec se sert dans le cadre de ses avant-
13 projets. Alors c'était des thématiques qui sont,
14 qui reflètent finalement l'ensemble des sujets
15 susceptibles d'être... d'être atteints ou d'être
16 concernés par un projet.

17 Également, pour rendre ça plus... plus
18 précis, et j'ai élaboré l'évaluation sur la base
19 des méthodes d'évaluation environnementale lignes
20 et postes d'Hydro-Québec que je connais, et
21 également sur les méthodes spécialisées qui étaient
22 concernées par le projet, donc méthode paysage et
23 méthode milieu urbain.

24 Donc, même si c'est une étude sommaire,
25 elle est bâtie, quand même structurée sur la base

1 de critères scientifiques.

2 (14 h 26)

3 Alors, en premier lieu, ce que je veux vous
4 montrer ce sont les indicateurs les plus importants
5 que, généralement, les gens du milieu connaissent,
6 là. Tous ceux qui travaillent en environnement
7 savent qu'on fait ce genre d'étude quand on compare
8 ou qu'on fait une étude environnementale. Alors,
9 d'abord, on étudie le milieu hydrique, la qualité
10 de l'eau, la présence de lacs, de cours d'eau, de
11 milieux humides. Le milieu forestier, alors
12 l'importance du déboisement, présence d'écosystèmes
13 forestiers exceptionnels et des espèces
14 floristiques menacées, vulnérable ou en voie d'être
15 désignées. La faune, alors je passerai plus
16 rapidement là-dessus.

17 L'affectation et l'occupation du
18 territoire. En fait, les domaines dont nous ont
19 parlé également la MRC des Laurentides. La densité
20 d'occupation, la présence de secteurs résidentiels.
21 Le patrimoine, l'archéologie, bon. Finalement, ce
22 sont des indicateurs qui nous permettent de mesurer
23 la force des impacts. Également, en matière de
24 paysage, la capacité d'intégration du paysage par
25 unité spatiale. Également la valeur qui est

1 accordée au paysage, il existe aussi différents
2 indicateurs là-dessus. Et ceci est basé sur la
3 Méthode paysage spécialisée. Donc, c'est l'ensemble
4 des indicateurs que j'ai utilisés.

5 Ici, n'ayez pas peur, je ne vais pas vous
6 faire... je ne vais pas vous lire tout l'ensemble
7 du tableau. C'est tout simplement pour vous montrer
8 un peu l'ensemble de l'organisation des matrices
9 utilisées. Où je compare, dans une première
10 colonne, finalement, je compare la solution 1 et la
11 solution 3 dans sa version sans optimisation, et
12 ensuite dans sa version optimisée. Et c'est là
13 qu'on constate les plus grands écarts.

14 Alors donc, je vous recommande... je n'ai
15 pas le numéro des pages, mais dans le rapport, il y
16 a à peu près, je dirais, entre six (6) et dix (10)
17 tableaux de ce genre, là, qui reflètent l'ensemble
18 des résultats de l'analyse. Je vais vous résumer
19 les résultats par la suite.

20 Également, c'est pour vous montrer aussi...
21 le volet 2 de mon rapport consiste à étudier les
22 impacts visuels ou paysagers plus précisément,
23 parce que c'est aussi un des enjeux... en tout cas,
24 très importants dans le présent contexte. Alors,
25 voici une matrice générale qui présente comment on

1 évalue l'importance de l'impact visuel. C'est aussi
2 tiré de la méthode d'évaluation environnementale
3 lignes et postes spécialisés, paysage. Et ceci,
4 d'ailleurs, résulte, même si ça a presque vingt
5 (20) ans comme étude, ça résulte de recherches et
6 d'avancées dans le domaine qui se sont avérées...
7 les mêmes découvertes, finalement, dans d'autres
8 pays européens, notamment, et américains et... Que,
9 finalement, ce n'est pas tant la visibilité ou la
10 non-visibilité d'une ligne que l'on recherche mais
11 son intégration optimale. Ce qui veut dire qu'elle
12 peut être vue parfois mais, si elle s'insère bien
13 dans le territoire, elle finit par bien être
14 intégrée. Donc, le visuel n'est pas le facteur qui
15 est déterminant, mais son intégration globale, qui
16 tient compte de l'humain et du paysage, est à tenir
17 en compte. Alors donc, je vous ferai grâce du
18 détail de la matrice, mais la valeur accordée au
19 milieu et au paysage est maintenant une valeur qui
20 a été ajoutée depuis, donc, vingt (20) ans dans le
21 cadre des processus. Il existe des indicateurs
22 aussi là-dessus.

23 Et aussi, comme je disais, le fait l'on
24 implante plus nécessairement depuis longtemps des
25 lignes dans les espaces vierges qui ne sont pas

1 perçues, on ne choisit pas nécessairement ces
2 endroits-là comme on faisait il y a cinquante (50)
3 ans. On les met parfois dans les espaces urbanisés,
4 qui sont perçus mais qui sont parfois mieux
5 intégrés. C'est pour vous montrer, finalement, que
6 cette matrice-là permet de mesurer ces nuances-là.

7 Donc, dans l'étude des paysages, voici une
8 carte où... c'est la détermination des lieux
9 d'observation stratégique. Parce qu'en fait, j'ai
10 localisé une trentaine... une quinzaine dans chaque
11 MRC, à peu près, là, de points d'observation qui
12 reflètent les lieux stratégiques d'importance d'où
13 on peut observer un tracé ou un autre. C'est
14 certain qu'on ne peut pas observer une ligne, je ne
15 lirai même pas l'évaluation, ça aurait été une
16 perte de temps. Mais parfois il est bon d'étudier
17 un lien d'observation, simplement pour tester s'il
18 vu ou comment le tracé ou l'autre est perçu.

19 Généralement, ça se fait en équipe, parce
20 que c'est une étape déterminante. Parce qu'il est
21 très facile de fausser des résultats en choisissant
22 des lieux d'observation d'une ligne qui reflète
23 faussement, je dirais, la visibilité d'une ligne.
24 Il est très facile de se positionner juste dans le
25 bon angle, dans le seul angle où on voit une ligne.

1 Alors, il faut vraiment choisir des lieux qui
2 reflètent la réalité d'une problématique pour nous
3 permettre de prendre des décisions sur une
4 localisation. C'est dans ce sens-là qu'il faut
5 prendre, qu'il faut faire cette localisation-là.

6 (14 h 32)

7 Ensuite, encore quelques tableaux, là,
8 après ça, je passerai à des choses plus excitantes.
9 Alors donc, les trois tableaux qui suivent veulent
10 démontrer comment chacun des sites, une trentaine
11 de sites a été évaluée. C'est souvent des lacs,
12 c'est souvent des lacs ou des routes panoramiques
13 qui permettent, donc, de... j'observe, donc, à ce
14 moment-là, de quelle façon la valeur est accordée,
15 de quelle façon le paysage est observé, ce genre de
16 chose. Alors, vous trouverez, encore une fois, dans
17 mon rapport, entre telle page et telle page, je ne
18 sais pas si c'est important, mais vous allez
19 trouver, dans mon document, une dizaine, donc, de
20 pages qui sont faites selon cette analyse. Et je
21 l'ai fait, tant pour la solution 1, retenue par
22 Hydro-Québec, que la solution 3. Et mon troisième
23 tableau est finalement la comparaison, finalement,
24 des impacts pouvant être générés par les deux
25 scénarios dans une optique optimisée, toujours.

1 Alors voici, par exemple, les sources
2 d'impacts sur le tracé, sur la solution 1, par
3 exemple. Je vais vous parler brièvement des
4 impacts, là, une synthèse des impacts sur le même
5 thème dont je voulais parler. Alors, sur le plan
6 naturel, d'abord, sur le milieu forestier, on
7 remarque un déboisement d'une centaine d'hectares
8 qui est nécessaire, essentiellement, à l'ouverture
9 d'une nouvelle emprise. Il y a un élargissement
10 lorsque la ligne longe les lignes existantes, mais
11 essentiellement, c'est lors du déboisement du
12 nouveau tronçon. Sur le milieu hydrique, bon, il y
13 a un empiétement, aussi, de cours d'eau, mais c'est
14 comparable à celui de la solution 3. Là, je parle
15 vraiment d'effet dominant. Ça empiète carrément sur
16 un plan d'eau qui est le Lac Bourque, où,
17 notamment, il y a aussi un projet de développement
18 qui est en cours. Sur le plan humain, sur
19 l'occupation du territoire, le scénario 1 ou la
20 solution 1, qui a été optimisée, heureusement, ne
21 déplace pas de bâtiments, mais elle altère
22 l'environnement de sites qui sont privilégiés pour
23 la pratique d'activités récréotouristiques et de la
24 villégiature, ainsi que des sites de futurs
25 développements.

1 Autre page, sur le plan paysager, de
2 manière, encore là, c'est très résumé, alors c'est
3 la qualité visuelle des paysages qui va être
4 altérée. Surtout parce que c'est prévu à
5 l'intérieur du bassin visuel du noyau villageois de
6 Saint-Adolphe-d'Howard, qui est le principal pôle
7 résidentiel, c'est là qu'habite la majeure partie
8 des résidents, non pas dans les chalets dissimulés
9 un peu partout, mais c'est vraiment dans le
10 village, face à l'église, le Lac Saint-Joseph, le
11 principal pôle résidentiel, récréotouristique et
12 source d'activités économiques, ou presque, je
13 dirais la principale source d'activités
14 économiques.

15 Surtout parce que, même s'il y a une
16 certaine distance entre la ligne et le versant sud
17 du Lac Saint-Joseph, la ligne est prévue sur un
18 versant exposé vers le village, ce qui fait qu'on a
19 beau le mettre de n'importe quelle hauteur, le
20 pylône sera vu ou le tronçon de lignes sera perçu.
21 C'est un lieu assez difficile, finalement, à
22 cacher. Et cette ligne sera perceptible aussi d'à
23 peu près huit à dix (10) lacs et de routes
24 panoramiques reconnues par le schéma d'aménagement
25 de la MRC.

1 Maintenant voici les... j'ai fait le même
2 exercice pour la solution 3. Alors, vous allez
3 noter différentes... il y a une gamme de couleurs,
4 là, j'ai voulu simplifier ça en trois catégories.
5 Normalement, ça pourrait être plus, là, il n'y a
6 pas tellement de... c'est vraiment une synthèse.
7 Alors, vous allez remarquer que dans la portion...
8 dans Mont-Tremblant, surtout, les impacts sont
9 plus... probablement plus importants, justement
10 parce qu'il y a l'ajout de lignes et parce qu'on
11 parle de déplacements de bâtiments. Là, je vous
12 parle, encore une fois, d'une solution 3 qui n'est
13 pas optimisée, qui présente des emprises avec des
14 surlargeurs importantes, avec des pylônes qui n'ont
15 pas été abaissés, toutes choses qui ont été
16 proposées dans la solution 1, et qui sont faisables
17 et qui sont possibles.

18 (14 h 37)

19 Et dans le secteur, je dirais, l'avantage
20 de Sainte-Agathe, vous allez encore remarquer
21 d'autres impacts qui sont de couleur bleue, parce
22 qu'ils sont d'importance moins importante quand on
23 compare au secteur de Mont-Tremblant. C'est parce
24 qu'en fait, il y a déjà une ligne existante, alors
25 on parle ici de remplacement de lignes qui

1 existent. L'impact aurait été beaucoup plus fort si
2 on avait mis une ligne dans un territoire
3 complètement vierge, ou complète, ou c'est-à-dire
4 où il n'y avait pas de ligne. Là, il y a une
5 emprise, il y a un déboisement, il y a une ligne,
6 on remplace la ligne existante par une autre ligne,
7 ce qui fait que, oui, il y a un changement, oui,
8 les pylônes peuvent être plus hauts, mais sûrement
9 pas de dix (10) mètres de plus, il y a moyen de
10 baisser ça. Bref, ça, c'est la solution quand même
11 non optimisée.

12 Je vais vous résumer les impacts. Alors,
13 comme dans le cas de la solution 1 que j'ai
14 évaluée, sur le plan naturel, il y a aussi un
15 déboisement, mais de moitié moins important. Il est
16 faux de prétendre qu'il y a plus de déboisement
17 dans ce scénario-là que dans le 1.

18 Alors, ça varie entre trente et un (31 ha)
19 et quarante-sept hectares (47 ha). Les deux valeurs
20 sont différentes parce que j'ai eu des données à
21 différentes dates. Le dix-sept (17) mai, c'était
22 trente et un hectares (31 ha), et les derniers
23 résultats en termes de largeur d'emprise me
24 donnaient quarante-sept hectares (47 ha) de
25 déboisement. Alors, encore une fois, dans ce cas-

1 ci, c'est pour l'élargissement d'emprises dans la
2 mesure où on ne fait aucun effort pour les réduire.

3 Sur le plan humain, mon analyse correspond,
4 dans les grandes lignes, à ce qu'a dit la MRC des
5 Laurentides. Il y a, sur le plan humain, des
6 impacts sur l'occupation du territoire en
7 entraînant le déplacement de plusieurs bâtiments, et
8 dans un secteur du Lac Elliot à Saint-Faustin-Lac-
9 Carré, près du Chemin Paquette, dans différents
10 secteurs. C'est un résumé.

11 Et sur la qualité visuelle des paysages qui
12 est, dans ce cas-ci, essentiellement perçue à
13 partir de la route 117. Là, on perçoit la ligne en
14 croisant... lorsque la route croise la ligne, il y
15 a déjà une emprise existante, donc c'est
16 l'élargissement qu'on perçoit en la croisant en
17 voiture. Donc, c'est de cette façon-là qu'on
18 observe les impacts. Et également lorsque la ligne
19 traversera le Petit train du Nord. Je dirais
20 essentiellement, sur le plan paysager, ce sont les
21 éléments qui sont à déterminer.

22 Maintenant, voici les résultats, la
23 synthèse des résultats des impacts d'une solution 3
24 qui a été techniquement optimisée, mais également
25 sur le plan environnemental.

1 pire, pire, pire des cas. Je ne sais pas si je suis
2 assez claire. C'est le pire des cas. Alors, c'est
3 le pire des cas s'il n'y avait aucun effort fait
4 par la société pour intégrer, mais que je sache, ça
5 fait juste peur. Alors, c'est dommage parce qu'on
6 aurait pu regarder par des simulations des façons
7 d'optimiser cette intégration-là en déplaçant le
8 poste ou en faisant des efforts pour intégrer le
9 pourtour. Bref, il faut l'évaluer, ça n'a pas été
10 fait. Mais, c'est très rare que l'on fait le pire
11 des scénarios. Hydro-Québec a plein de techniques
12 pour être capable de pouvoir le faire.

13 Alors, donc, ce serait possible. Mais,
14 évidemment, le meilleur... sur le plan
15 environnemental, la meilleure solution est la 3B,
16 que j'appelle, qui correspond au scénario de
17 monsieur Paquin, en fait, optimisé, toujours, qui
18 est la reconstruction complète de la ligne à
19 120 kV. Donc, ce qui permet de restreindre
20 considérablement l'importance des impacts.
21 Imaginez-vous, on reconstruction une ligne
22 existante dans une emprise existante, sans élargir
23 l'emprise.

24 (14 h 43)

25 Évidemment, on n'a aucune conviction,

1 aucune certitude que le Transporteur, on n'est pas
2 dans ses bottines, qu'il va pouvoir appliquer ces
3 mesures d'optimisation environnementale maximale,
4 mais il est possible d'en appliquer de très
5 nombreuses, comme il a pu le faire dans le cas de
6 la solution 1 dans le bout de Sainte-Adèle. C'est
7 un secteur où, justement, les deux solutions se
8 rejoignent, là. C'est un secteur où la ligne longe
9 une ligne existante ou la remplace c'est-à-dire
10 plutôt avec des pylônes qui n'ont pas cinquante et
11 un mètres (51 m) mais ils ont quarante-cinq mètres
12 (45 m), quarante-quatre mètres (44 m), quarante-
13 cinq mètres (45 m) de hauteur, donc à peu près cinq
14 mètres de plus haut, pas cinquante et un (51). Puis
15 l'emprise a la même largeur. Alors pourquoi pas
16 l'appliquer juste un peu au nord. Alors, il y a des
17 solutions envisageables.

18 Alors, bien que le milieu environnement
19 soit généralement sensible, la présence d'un
20 équipement de ligne permet, si cette ligne, cette
21 emprise n'est pas élargie et que le pylône de
22 remplacement possède moins de quarante-cinq (45) à
23 quarante-huit mètres (48 m) de hauteur, d'éliminer
24 l'ensemble des impacts majeurs que j'ai identifiés
25 préalablement et que la MRC des Laurentides a

1 identifiés hier. En fait leur étude portait, à mon
2 avis, davantage sur une solution qui n'était pas du
3 tout optimisée. Ce qui est aberrant dans la mesure
4 où il est possible de faire un ensemble
5 d'optimisation.

6 Alors, ici, voici l'ensemble donc des
7 impacts qui peuvent être, ou l'envergure des
8 impacts, une solution 3B optimisée. Donc, j'ai mis
9 « mineurs » comme impacts en général, mais ils sont
10 essentiellement mineurs à nuls. Imaginez, on
11 remplace des pylônes actuellement par d'autres
12 pylônes. Ils auront peut-être cinq mètres de plus
13 haut. On peut peut-être aussi profiter de
14 l'occasion pour localiser mieux ces pylônes. On
15 peut mettre de l'AVA. Bref, on peut étudier
16 différentes solutions d'optimisation.

17 J'ai mis un cercle jaune parce que c'est
18 l'endroit parce que c'est l'endroit où certains
19 bâtiments peuvent être déplacés dans le secteur de
20 Saint-Faustin. J'ai mis ça jaune parce que je me
21 suis dit, même si l'emprise, je voulais être
22 sévère, là, parce que même si on n'élargit pas
23 l'emprise, ils vont voir une nouvelle ligne devant
24 leur maison, il y aura un changement qui est
25 relativement... la ligne sera... est déjà

1 actuellement proche. Alors simplement ça. C'est un
2 espèce d'étoile -comment je dirais- de point
3 d'alerte pour dire, on va encore voir. Mais je
4 dirais que l'impact est nul... n'est pas nul, est
5 mineur à nul selon les modèles d'optimisation qu'on
6 va faire.

7 J'ai presque terminé. Il me reste que
8 quelques diapos. Donc, en conclusion, j'aimerais
9 revenir sur certains points que je trouve
10 importants. C'est que, d'après mon expertise faite
11 à la CRÉ des Laurentides dans le cadre de l'étude
12 du territoire, tant sur le plan des schémas
13 d'aménagement, des plans d'urbanisme des
14 municipalités, de la géographie, du paysage, il est
15 clair que le territoire des MRC des Pays-d'en-Haut,
16 comme celui des Laurentides, correspondent à des
17 environnements naturel, humain, paysager fortement
18 sensibles. Il est normal que ces communautés aient
19 des craintes, parce que le paysage, l'environnement
20 font partie de leur potentiel économique.

21 D'autre part, la localisation de la ligne
22 sur ce territoire doit être guidée par
23 l'utilisation maîtrisée des critères d'intégration
24 dont s'est doté le Transporteur dans nombres de ses
25 outils méthodologiques. Cette connaissance est déjà

1 là. Il s'agit de l'appliquer.

2 Également, en termes de sensibilité pour
3 les paysages, je voulais juste préciser que le fait
4 de localiser un tracé de ligne à l'intérieur d'un
5 pôle villageois, qui est un centre névralgique
6 local, valorisé tant pour ses qualités
7 récréotouristiques que paysagères, doit être
8 absolument évité.

9 Dans toutes les études que j'ai vues, même
10 celles qui n'étaient pas très développées, on
11 évitait les zones de lacs importants ou des
12 villages ou des bases de village étaient
13 installées. On évite ces bassins visuels là. Ça
14 fait partie des éléments de base que l'on tente
15 d'éviter. D'autre part, cet environnement, parce
16 qu'il correspond à un lieu de concentration
17 d'observateurs et parce qu'il représente un pôle de
18 services, de résidence, d'attrait touristiques,
19 correspond à un lieu hautement valorisé et doit
20 être protégé.

21 Maintenant, j'aimerais revenir sur la
22 solution de moindre impact. Je suis en désaccord
23 total avec l'affirmation disant que la solution 1
24 est une solution de moindre impact, parce que la
25 preuve n'a pas été faite à mon avis par le

1 Transporteur sur ce point, parce que tous les
2 efforts n'ont pas été faits pour l'optimiser
3 techniquement et physiquement, et que je suis
4 certaine qu'il aurait donc été en mesure de réduire
5 énormément les impacts qui sont nommés à ce moment-
6 ci par le Transporteur et par la MRC des
7 Laurentides qui avait des informations qui ne
8 tenaient pas compte d'une optimisation.

9 (14 h 48)

10 Alors donc la prédominance des
11 considérations techniques et économiques du projet
12 ne peut suffire à justifier les impacts
13 environnementaux, paysagers, touristiques et
14 conséquemment économiques pouvant être générés sur
15 le territoire par la solution 1, particulièrement
16 quand une alternative de moindre impact est
17 possible.

18 Le tracé de la solution 1 permet de générer
19 aucun impact majeur sur le territoire de la MRC des
20 Laurentides, je pense que vous le savez, le tracé
21 de la solution 1 risque cependant d'entraîner des
22 impacts majeurs dans les secteurs du noyau
23 villageois, de la route panoramique 329, des lacs
24 Saint-Joseph, des-Trois-Frères, Baguette, du
25 Rocher, Dubuc et Bourque, et en même temps en

1 termes de secteurs de développement résidentiels
2 actuels et futurs.

3 Des impacts visuels qui sont... excusez-
4 moi, pas juste visuels, là, généralement visuels
5 mais aussi humains, dans les secteurs des lacs de
6 la Montagne, Valiquette, de la Borne et le Gros...
7 Excusez-moi, ça va, attendez un petit peu, je vais
8 aller ici...

9 Q. [228] Ça, c'est toutes des places dans le coin de
10 Saint-Adolphe que vous nous nommez?

11 R. Oui. Oui parce qu'il n'y a pas d'impacts créés par
12 la solution 1 dans la MRC des Laurentides.

13 Q. [229] O.K., merci.

14 R. Il n'y en a pas d'impacts dans Laurentides. La
15 solution du tracé de la solution B, quoique
16 susceptible de générer des impacts certains sur le
17 territoire, risque d'entraîner de moins sérieuses
18 perturbations que la solution 1, car cette solution
19 emprunte l'emprise de la ligne existante. Déjà, par
20 définition, là, c'est une faille dans le territoire
21 qui permet d'imaginer que, ou qui permet
22 d'envisager, plutôt, que ça devient intéressant.

23 La présence actuelle d'équipements de
24 lignes électriques atténue de façon importante la
25 qualité du paysage observé localement. Ce que je

1 veux dire par là, c'est que ce territoire de la MRC
2 des Laurentides est extrêmement intéressant, il est
3 différent, il est plus urbain, plus rural que le
4 secteur du paysage concerné par la MRC des Pays-
5 d'en-Haut et de Saint-Adolphe, il est plus urbain,
6 plus résidentiel, on ne va pas juger qu'il est plus
7 beau, on n'est pas là, là, c'est subjectif, le
8 beau, le pas beau, là, je parle de la qualité du
9 paysage.

10 Ce que je veux dire, c'est que si on avait
11 un projet de lignes, la solution 3, dans un
12 territoire complètement vierge de lignes, c'est-à-
13 dire le milieu tel qu'il est, le milieu bâti,
14 l'autoroute et tout ça mais pas de lignes
15 actuelles, ce serait une autre paire de manches;
16 là, il y aurait de l'impact.

17 Et je trouve que les impacts tels qu'il
18 sont discutés depuis hier sont comme si ces
19 territoires-là n'avaient pas de lignes actuellement
20 et qu'on venait massacrer un territoire qui a déjà
21 une ligne électrique que l'on peut remplacer par
22 une autre. Alors dans ce cadre-là, ce projet
23 devient moins impactant.

24 Donc le tracé de la solution 3 permet de ne
25 générer aucun impact sur le territoire de Saint-

1 Adolphe. Le tracé de la solution 3 permet, sur le
2 territoire de la MRC des Laurentides, de réduire
3 tous les impacts majeurs à mineurs. Imaginez, là,
4 si on optimise, comme on a fait dans le cadre de la
5 solution 1, une optimisation, c'est-à-dire une
6 réduction de largeur d'emprise, diminution des
7 hauteurs de pylônes, on n'a aucune certitude, là,
8 il faut que Hydro-Québec le veuille, ça dépend,
9 semble-t-il, des résidents, du milieu; le milieu va
10 sûrement le vouloir, qui veut ne pas optimiser
11 environnementalement un projet comme ça?

12 Alors dans la mesure où les solutions
13 d'optimisation et d'atténuation sérieuses sont
14 apportées au projet, les impacts majeurs ou modérés
15 qui ont été identifiés dans le cadre de mon étude
16 deviennent mineurs à nuls.

17 Alors une dernière carte ici, bien, une
18 avant-dernière carte, qui vous montre l'effet, par
19 les ronds de couleur qui vous démontrent un peu
20 l'envergure des impacts dans des solutions, c'est-
21 à-dire une solution 3 telle qu'étudiée par la MRC
22 des Laurentides et telle que défendue, ou présentée
23 par Hydro, et ici, dans la page suivante, le
24 décalage qui s'ensuit, qui présente que la solution
25 3 devient beaucoup plus envisageable, beaucoup plus

1 intéressante.

2 Donc, en conséquence, j'ai terminé, ce que
3 je veux simplement signaler, c'est que la solution
4 1, retenue par Hydro-Québec, n'est pas une solution
5 de moindres impacts. Voilà. J'ai terminé.

6 (14 h 54)

7 Q. [230] Merci, Madame Genest. Je pense que c'est très
8 clair. J'avais juste une chose que je voulais que
9 vous commentiez, si possible, parce qu'il y a
10 beaucoup puis tout le monde connaît ça.

11 Il y a eu quand même beaucoup de
12 discussions des traversées ou des points de
13 croisement avec la 117, mais surtout avec Le Petit
14 Train du Nord. Alors j'aimerais ça vous entendre
15 sur comment la Régie devrait considérer les
16 inquiétudes qui ont été exprimées par rapport au
17 Petit Train du Nord.

18 R. Mais je pense que, d'abord, il faudrait trouver des
19 mesures d'atténuation en termes de largeurs
20 d'emprise, des largeurs d'emprise de trente mètres
21 (30 m), des déboisements supplémentaires de trente
22 mètres (30 m) m'apparaissent surprenants.

23 Surtout qu'une ligne juxtaposée dans le
24 cadre de la solution 1, là, présente dix-neuf
25 mètres (19 m) de plus. Pourquoi trente (30), là, je

1 ne comprends pas pourquoi parfois vers le sud dans
2 le même projet on a dix-neuf mètres (19 m) de
3 largeur puis qu'on a trente (30) quand il s'agit
4 juste de la même ligne mais au nord. Alors je pense
5 qu'il y a moyen d'optimiser ça.

6 Et surtout il faut aussi considérer que,
7 normalement, quand on fait des croisements, d'abord
8 il faut penser que ce sont des cyclistes, ils sont
9 mobiles.

10 Ce n'est vraiment pas comme si on avait des
11 résidents avec un pylône devant leur maison qu'ils
12 verront en permanence. Un impact permanent ou un
13 impact ponctuel d'abord c'est des degrés différents
14 d'importance. C'est sûr que ce n'est pas
15 envisageable, mais les mesures de corrections sont
16 beaucoup...

17 Q. [231] Ce n'est pas agréable?

18 R. Ce n'est pas agréable. Mais les mesures de
19 mitigation ou de correction. Par exemple, il existe
20 des façons de faire des plantations justement aux
21 croisements des emprises d'arbustes qui conservent,
22 qui préservent des valeurs, là, relativement basses
23 parce qu'il y a des câbles au-dessus.

24 Il y a des mesures de mitigation qui
25 existent justement, justement ça existe pour

1 contrer ce genre de situation-là.

2 Alors oui, je peux comprendre que ce n'est
3 pas intéressant d'élargir les emprises, mais je
4 pense qu'il faut, dans certains tronçons, envisager
5 de réduire vraiment vraiment au minimum.

6 Ça serait des secteurs justement qui
7 seraient hautement sensibles et qu'il faudrait
8 travailler de manière vraiment spécifique.

9 Q. [232] O.K. Et pour ces croisés du Petit Train du
10 Nord par rapport à la solution 3 optimisée, ça
11 serait quoi vos commentaires, s'il vous plaît?

12 R. Bien, c'est ça que je viens de vous dire.

13 Q. [233] O.K.

14 R. C'est ça que je ferais comme...

15 Q. [234] Optimiser je parle en fait de mettre deux
16 lignes dans une seule...

17 R. Bien d'abord, c'est ça que je vous dis, ça serait
18 de ne pas... de ne pas... de ne pas élargir. Comme
19 on dit trente mètres (30 m), c'est vraiment
20 exagéré, là. Ça c'est vraiment... On voudrait faire
21 pire, je ne sais pas comment.

22 C'est vraiment, il faudrait trouver une
23 façon de faire une largeur d'emprise vraiment
24 vraiment minimale. Prendre des pylônes qui sont à
25 base réduite, quitte à prendre de l'AVA dans

1 certains secteurs, par exemple. Je pense à des
2 plantations. Il existe une panoplie de moyens pour
3 réduire ces effets-là.

4 Q. [235] O.K. Merci. Est-ce qu'il y a d'autre chose?
5 Ça va. O.K. Bon, Monsieur le Président, il nous
6 reste deux présentations. Je vous dirais qu'on a
7 une autre demi-heure à peu près. Je ne sais pas si
8 vous voulez qu'on continue.

9 LE PRÉSIDENT :

10 On va prendre une pause.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 O.K.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maintenant pour écouter ECOgestion et madame
15 Lapointe, j'imagine.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Oui.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Et puis après ça, il va falloir penser à un contre-
20 interrogatoire. On s'en va carrément pour demain
21 matin. Je comprends que demain matin ce que j'ai lu
22 qu'il y avait certains de vos membres de ce panel-
23 là qui n'étaient pas disponibles.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Hum, hum.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Comment voulez-vous que je procède?

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Bien, j'ai pensé... on avait demandé de siéger un
5 peu plus long. Les deux dernières présentations ne
6 seront pas trop longues, mais je veux donner comme
7 le temps à ces gens-là.

8 Madame Mathieu, c'est elle qui a vraiment
9 la contrainte la plus importante. Alors s'il y a
10 des contraintes, après sa présentation peut-être on
11 pourrait faire certains contre-interrogatoires. Si
12 jamais quelqu'un veut la contre-interroger, on
13 pourrait voir les indications du procureur.

14 Puis madame Lapointe ce n'est pas facile,
15 mais je pense qu'elle pourrait être là demain matin
16 s'il faut.

17 LE PRÉSIDENT :

18 D'accord. Effectivement, si on veut procéder ce
19 soir, il va falloir, si on prévoit amputer le
20 panel, il va falloir savoir s'il y a des
21 procureurs, des intervenants qui ont prévu contre-
22 interroger ces deux membres.

23 Donc, écoutez, on va prendre une pause
24 d'une dizaine de minutes pour prendre le temps de
25 se refaire et de retour à trois heures dix

1 (15 h 10). Merci.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 (15 h 11)

5 LE PRÉSIDENT :

6 Vous êtes prêt à poursuivre, Maître Gertler?

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Tout à fait. Alors, on va poursuivre avec le
9 témoignage de Fabienne Mathieu, qui va présenter...
10 madame Mathieu va présenter le rapport
11 d'ÉCOgestion-solutions inc., dont elle est
12 présidente... elle est la présidente. Et je vous
13 signale, juste pour les fins d'une meilleure
14 compréhension, qu'on parle bien de la version
15 révisée du rapport, qui est le C-MSAH-0057. Celle
16 qui est révisée ou corrigée, du trente (30) mai
17 deux mille seize (2016).

18 Q. [236] Maintenant, Madame Mathieu, je vais vous
19 demander de faire comme les autres, avant
20 d'embarquer dans le vif du sujet, de vous présenter
21 un peu, présenter ÉCO solutions, puis vous pouvez
22 peut-être aussi mentionner les CV qui sont au... je
23 peux vous aider à les référer, les CV de vous et
24 vos collègues qui sont au dossier.

25 R. Parfait. Monsieur le Régisseur, Mesdames,

1 Messieurs, alors, un petit résumé de mon
2 cheminement professionnel. Pour ma formation pour
3 commencer, j'ai un bac en architecture, une
4 maîtrise en environnement et une maîtrise en
5 urbanisme, que j'ai obtenus en Belgique avant
6 d'immigrer au Canada, en mil neuf cent quatre-
7 vingt-trois (1983). Par la suite j'ai obtenu un MBA
8 de l'Université Laval, en mil neuf cent quatre-
9 vingt-treize (1993) et un certificat en gestion axé
10 sur les résultats de l'ÉNAP, donc l'École
11 d'administration publique, récemment, dans les
12 années deux mille dix (2010).

13 Alors, au niveau professionnel, j'ai
14 commencé ma carrière à l'Alcan, à Arvida, dans un
15 projet d'intégration de l'usine... enfin,
16 amélioration du paysage de l'usine d'Arvida, qu'on
17 sait qui est quand même énorme. Alors, je plantais
18 des arbres au Québec, c'est un petit peu drôle mais
19 c'est comme ça.

20 Ensuite j'ai intégré la fonction publique
21 municipale à la Ville de Charlesbourg en tant
22 qu'architecte urbaniste. Et, rapidement, j'ai
23 cheminé dans l'administration et j'ai occupé
24 plusieurs postes de direction, notamment le poste
25 de direction au service de l'urbanisme, direction

1 au service de l'environnement, direction de la
2 planification stratégique, et cela pendant
3 plusieurs années, jusqu'en deux mille (2000),
4 l'année deux mille (2000), où j'ai intégré le
5 comité de transition de la Ville de Québec à titre
6 d'adjointe au président des infrastructures. Et mon
7 rôle, à l'intérieur du comité de transition de la
8 Ville de Québec, était de créer une direction
9 adjointe du développement durable.

10 Parce que, dans ma carrière, au fond, ce
11 qui a toujours guidé ma carrière c'est d'intégrer
12 les concepts environnementaux dans les pratiques
13 d'aménagement du territoire.

14 Par la suite, j'ai réintégré la Ville de
15 Québec, où j'ai occupé le poste de directrice de la
16 gestion du territoire à l'arrondissement de
17 Charlesbourg, l'arrondissement 4, pendant deux
18 années, avant de postuler sur le poste de
19 directrice générale de la Municipalité de Stoneham,
20 que j'ai occupé pendant huit (8) ans.

21 Je souligne un défi particulier à
22 l'intérieur de ce mandat-là, qui était le projet de
23 prolongement de la Route 175, que tout le monde
24 connaît parce que ça a été un des plus gros projets
25 d'infrastructure routière au Québec des dernières

1 années. Alors, j'ai été impliquée de A à Z dans
2 tout l'ensemble des négociations de ce projet-là à
3 titre de directrice générale. Et j'ai participé aux
4 audiences du BAPE. Bref, gros, gros mandat.

5 (15 h 16)

6 J'ai réalisé un vieux rêve dans les années
7 deux mille douze (2012), qui était celui d'ouvrir
8 ma propre société, ma propre compagnie, pour
9 justement mettre en pratique toute l'expérience que
10 j'avais acquise et j'ai créé ÉCOgestion-solutions
11 en deux mille douze (2012). Seule au départ et par
12 la suite, je me suis associée avec Stéphanie
13 Allard, mon associée.

14 C'est une petite société avec une grande
15 mission qui est celle d'intégrer les concepts et
16 les principes de développement durable dans les
17 pratiques d'aménagement du territoire au Québec. On
18 fait principalement beaucoup de gestion intégrée de
19 l'eau, mais on fait aussi, de plus en plus, au
20 niveau de l'analyse d'impacts, notamment sur le
21 projet Énergie Est, où on a produit le premier
22 rapport indépendant pour une MRC au Québec
23 relativement au projet de l'Oléoduc Énergie Est.

24 Alors voilà pour... Ah oui, j'enseigne
25 également, c'est vrai, c'est important à signaler.

1 J'enseigne à l'Université de Sherbrooke au bac
2 l'impact des activités urbaines sur l'environnement
3 et à la maîtrise où j'enseigne l'aménagement des
4 collectivités durables.

5 Q. [237] O.K. Et vous êtes membre de l'Ordre...

6 R. De l'Ordre des urbanistes depuis vingt-six (26),
7 vingt-sept (27) ans, je ne sais plus, là, mais en
8 tout cas, ça fait longtemps, oui. Je suis membre de
9 l'Ordre des urbanistes et je suis membre de Réseau
10 environnement... je suis membre de plusieurs
11 organisations de bassins versants. J'ai obtenu un
12 Phoenix en environnement pour un premier projet de
13 gestion intégrée de l'eau au Québec relativement à
14 la protection de la prise d'eau potable de la Ville
15 de Charlesbourg.

16 Q. [238] Maintenant, juste par curiosité, Stoneham
17 dans la municipalité des comtés unis de Stoneham et
18 Tewksbury, c'est là où se trouve la grande station
19 de ski, là?

20 R. Oui, c'est le centre de ski de Stoneham.

21 Q. [239] Alors, quand on parle de Tremblant et des...

22 R. Ah, oui, oui, non, oui, oui.

23 Q. [240] ... récréotouristique, c'est quelque chose
24 que vous connaissez?

25 R. Oui, parce que c'est exactement en termes de

1 paysage, le même... les mêmes caractéristiques de
2 paysage et en termes d'activités
3 récréotouristiques, en termes de répartition des
4 valeurs foncières, en termes de... c'est très
5 similaire. Un peu plus gros en termes de
6 population, Stoneham, quand même, que Saint-
7 Adolphe, par exemple.

8 Q. [241] Oui.

9 R. Alors, voilà pour ce qui touche...

10 Q. [242] O.K. Alors, est-ce qu'on a déposé, justement,
11 Monsieur le Président, au dossier, le curriculum
12 vitae de madame Mathieu qui est le C-MSAH-0080,
13 mais on a mis aussi les curriculum vitae de madame
14 Allard, qui est le 78 et celui du professeur Jean
15 Dubé, le 79. Est-ce que vous pouvez juste glisser
16 un petit mot sur ces deux coauteurs?

17 R. Oui. Monsieur Dubé a un doctorat en géographie et
18 principalement au niveau des paysages. Écoutez, je
19 ne connais pas son CV qui est extrêmement complexe
20 et détaillé par coeur. Ce que je peux vous dire,
21 c'est que c'est le spécialiste au Québec en ce qui
22 touche l'impact au niveau des valeurs foncières,
23 des perturbations au niveau des paysages.

24 Q. [243] O.K. C'est bon. Alors avec ça, je vous
25 inviterais à enchaîner votre présentation.

1 R. Bon. Écoutez, je n'ai pas produit de PowerPoint,
2 contrairement à mes collègues, mais je pense que ça
3 peut être quand même assez synthétique comme
4 présentation. Donc nous, notre mandat, au fond,
5 c'était clair, c'était de produire une analyse
6 écologique et économique de la solution 1, donc
7 uniquement cette solution-là et ce, dans une
8 perspective de développement durable et en
9 s'appuyant sur de la littérature spécialisée dans
10 les domaines relatifs au sujet des études
11 écologiques et économiques et des études de cas
12 comparables.

13 Alors plus précisément, notre mandat se
14 découpait en trois parties, si on veut. La première
15 partie, c'était d'évaluer la perte en lien avec les
16 biens et services écosystémiques rendus par les
17 milieux naturels qui seront perturbés ou détruits
18 par la ligne... le passage de la ligne
19 hydroélectrique. Deuxième partie, c'était les
20 pertes économiques en lien avec les activités
21 récréotouristiques qui étaient aussi... pouvaient
22 aussi résulter, donc, du passage de la ligne
23 hydroélectrique. Et enfin, dans un troisième
24 chapitre, touchait les pertes en lien avec des
25 baisses de valeurs foncières anticipées également.

1 Donc, une prémisse, quand même, par rapport
2 à ces nouvelles approches-là d'analyses
3 écologiques, économiques, donc c'est de donner une
4 valeur, finalement, qui n'est pas forcément une
5 valeur marchande, et ça repose quand même sur des
6 études très récentes.

7 Alors, dépendamment des thèmes que l'on a
8 abordés, on s'est référé à des études spécifiques
9 autant que possible en lien avec le Québec, le plus
10 près possible de Saint-Adolphe. Mais on comprend
11 bien que ce ne sont pas, là, des... on n'a pas une
12 revue de littérature de deux mille (2000)
13 documents, on a ciblé ceux qui étaient les plus
14 pointus selon notre analyse.

15 Alors, si on passe ces trois chapitres là,
16 si on veut, dans un premier lieu, si on regarde au
17 niveau des biens et services écologiques. Alors ça,
18 c'est une approche qui est quand même relativement
19 nouvelle, O.K.? Dans les études d'impact
20 traditionnelles, on va se baser sur des valeurs
21 plus en lien avec les valeurs marchandes. Qu'est-ce
22 que c'est une valeur de biens et services
23 écologiques? Bien au fond, c'est une génération, si
24 on veut, de valeurs qui représentent la
25 contribution des milieux naturels au bien-être des

1 collectivités.

2 (15 h 21)

3 Alors, qu'est-ce que ça veut dire? Ce n'est
4 vraiment pas une valeur marchande, c'est juste
5 qu'on va analyser, peut-être que ce serait bien de
6 montrer, pour que les gens puissent comprendre
7 comment un peu ces valeurs-là ont été calculées. La
8 page... la page 5 du rapport. O.K.

9 Donc, ce que ça représente, O.K., c'est que
10 selon les caractéristiques des milieux, que l'on
11 parle d'un milieu... d'un milieu boisé, d'un milieu
12 humide, d'un cours d'eau, on voit quel type de
13 biens et de valeurs on peut attribuer à ces
14 milieux-là et on va leur donner une valeur
15 monétaire. O.K.

16 Alors, ce que ça apporte de plus, ces
17 valeurs des biens et services écologiques, c'est
18 que ça va permettre, lorsqu'on réalise des études
19 de coûts bénéfiques, coûts avantages ou des études,
20 comment dire, de multicritères, des analyses
21 multicritères, c'est de compenser un peu la
22 faiblesse des situations où on se base uniquement
23 sur des valeurs marchandes. C'est qu'on va donner
24 un poids monétaire à des... des valeurs, qu'on
25 pouvait juger, jusqu'à un certain niveau,

1 sentimentales. Parce qu'on sait quand on parle de
2 développement durable, on a les trois piliers du
3 développement durable : l'économie, l'environnement
4 et le social.

5 L'économie, c'est toujours celui qui prime,
6 hein! Pourquoi c'est toujours celui qui prime quand
7 on fait une étude d'impacts? Bien, c'est parce que
8 c'est celui sur lequel les chiffres reposent sur
9 des valeurs les plus anciennes, les plus faciles
10 pour nous de calculer. Mais quand on arrive à
11 mettre un chiffre, O.K., sur la perte d'une valeur
12 écologique, écosystémique, ça vient contre-
13 balancer, si on veut, un peu le surpoids qui est
14 donné aux valeurs économiques.

15 Alors, pour être un peu plus concret quand
16 est-ce qu'on utilise ces valeurs écosystémiques là,
17 c'est beaucoup utilisé par exemple pour mettre en
18 place des politiques et des programmes qui vont
19 permettre d'appliquer des projets beaucoup plus
20 durables.

21 Le meilleur exemple que je peux vous donner
22 et le plus simple, par exemple, c'est quand on va
23 demander à un agriculteur d'augmenter sa bande
24 riveraine pour protéger un cours d'eau par exemple,
25 lui, en argument, il va dire « oui, mais je vais

1 perdre combien de milliers de dollars en production
2 versus cette perte de valeur agricole que je vais
3 avoir là? »

4 Si on est capable d'analyser ce chiffre
5 dans une perspective en lui montrant la valeur
6 écosystémique d'une bande riveraine naturelle et
7 protégée, ça vient permettre une décision beaucoup
8 plus éclairée, dans un contexte beaucoup plus
9 global. Donc, je pense que, ça, on comprend un peu,
10 on comprend bien comment cette valeur-là peut être
11 importante.

12 Alors, si on l'applique, l'application de
13 ces valeurs-là, ce n'est pas nous qui les avons
14 inventées, bien sûr, elles sont extraites d'un
15 rapport qui est cité dans notre étude qui a été
16 faite, en fait, l'étude c'est « Le Capital
17 écologique du Grand-Montréal » qui a été faite par
18 le Groupe AGÉCO dans... très récemment, là, qui
19 vient... qui vient d'être produit en deux mille
20 treize (2013). O.K.

21 Ce qu'on a fait, c'est qu'on a calculé, en
22 fait, les superficies des différents types de
23 milieux qui étaient touchés par le corridor
24 hydroélectrique. On a retenu trois milieux. O.K. On
25 a retenu le milieu forestier, le milieu forestier

1 en milieu rural, parce qu'il faut savoir que
2 l'étude accorde une valeur différente des milieux
3 selon la rareté. Alors, on est bien conscient qu'un
4 milieu forestier en milieu urbain a beaucoup plus
5 de valeur qu'un milieu forestier en milieu rural.
6 Donc, on a été très conservateur dans les mesures
7 qu'on a appliquées.

8 On a également regardé au niveau des pertes
9 des valeurs écosystémiques au niveau des pertes des
10 milieux humides, ainsi que les pertes au niveau des
11 cours d'eau.

12 Alors, pour... tout est dans le... tout le
13 détail est dans le rapport, mais en termes de
14 conclusion, si on parle d'une emprise, donc pour la
15 solution 1, de quarante-huit mètres (48 m) de
16 large, on arrive à une perte annuelle au niveau des
17 biens et services écologiques rendus par ces
18 milieux-là, O.K., de trois cent vingt-six mille
19 dollars (326 000 \$) annuellement. Si on reporte ce
20 chiffre-là sur une durée de cinquante (50) ans qui
21 est la perspective dans laquelle nous avons
22 travaillé, on arrive à une perte de quinze millions
23 (15 M\$) pour l'ensemble de la collectivité. Donc,
24 on ne parle pas d'une perte spécifique pour Saint-
25 Adolphe uniquement, mais on parle d'une perte

1 globale pour l'ensemble de la collectivité.

2 Donc, nous, ce que nous recommandons par
3 rapport à ces résultats-là, c'est que la Régie de
4 l'énergie tienne en compte cette valeur
5 écosystémique là des biens... des milieux naturels
6 qui vont être perturbés dans son analyse par
7 rapport à la meilleure solution à prendre en compte
8 pour le projet.

9 (15 h 25)

10 Alors, au niveau du récréotourisme
11 maintenant, écoutez, je pense que ce n'est pas
12 nécessaire de faire une très longue démonstration
13 de l'importance que revêt le paysage quand on se
14 trouve dans un milieu sur, dans lequel la grande
15 majorité des activités économiques repose sur le
16 récréo-tourisme.

17 Alors je dirais simplement que nous, on a
18 regardé, parce que c'est sûr que les chiffres
19 détaillés en termes de données socio-économiques
20 sont quand même limités à l'échelle de Saint-
21 Adolphe, mais on a pris en considération ce qui
22 existait au niveau de la MRC des Pays-d'en-Haut,
23 qui a quand même un profil socio-économique quand
24 même récent et assez à jour, et ce que l'on
25 constate, la conclusion, c'est clair, vingt pour

1 cent (20 %) des entreprises de la MRC sont
2 directement en lien avec les activités récréo-
3 touristiques et vingt-cinq pour cent (25 %) des
4 emplois. Et ce chiffre est en progression
5 constante.

6 Si on regarde maintenant au niveau des
7 orientations de développement, par rapport à la MRC
8 toujours, bien, ce qu'on voit, c'est que,
9 évidemment, la grande concentration des
10 infrastructures liées aux activités de plein air,
11 les investissements et la propension à continuer à
12 investir dans les infrastructures récréo-
13 touristiques est là et, évidemment, ils misent, en
14 grande partie, sur la qualité de leurs paysages.

15 Si maintenant on se reporte au niveau de
16 Saint-Adolphe, à une échelle beaucoup plus locale,
17 c'est sûr que la majorité des activités économiques
18 sont en lien avec les activités de plein air. On
19 parle de dix-sept entreprises touristiques, dont
20 les principales sont le Centre de plein air de
21 Saint-Adolphe, la Station de sports du Mont
22 Avalanche et également tout ce qui touche le lien
23 avec les activités nautiques - plages, marinas, et
24 cetera.

25 Si on regarde maintenant les activités qui

1 sont pratiquées dans ces lieux-là, on va parler
2 d'activités comme la randonnée pédestre, le vélo,
3 le vélo de montagne, le ski de fond, la raquette,
4 le ski alpin. Et si on positionne ces activités
5 récréo-touristiques-là dans une dynamique, O.K.,
6 d'activités, on va les caractériser comme étant des
7 entreprises écotouristiques.

8 Pourquoi écotouristiques? Parce que ce sont
9 des activités, ou je vais carrément vous lire la
10 définition, là, du dictionnaire Larousse, ce n'est
11 pas chinois, qu'est-ce que l'écotourisme, ça
12 comprend l'ensemble...

13 ... des activités touristiques
14 pratiquées en milieu naturel dans le
15 respect de l'environnement et en
16 contribuant au développement de
17 l'économie locale.

18 On ne peut pas plus caractériser les activités
19 économiques de Saint-Adolphe que de cette façon-là.

20 Alors bien sûr, maintenant, ce que nous
21 avons fait, c'est, donc ces activités récréo-
22 touristiques-là, peut-être aller à la page... à la
23 page 10 du rapport, O.K. Si on regarde maintenant
24 où sont localisées, sur le territoire de Saint-
25 Adolphe, ces entreprises récréo-touristiques-là,

1 bien, on constate que la très grande majorité sont
2 localisées au noyau villageois et autour du noyau
3 villageois, où l'étude de madame Genest a démontré
4 que l'impact visuel était important. C'est bien ça,
5 Madame Genest, c'est important, hein, c'est très
6 fort.

7 Donc c'est clair qu'on va impacter peut-
8 être quatre-vingt pour cent (80 %) de l'ensemble
9 des activités récréo-touristiques de Saint-Adolphe
10 par le passage de la ligne hydroélectrique dans le
11 tracé numéro 1. Il faut en tenir compte, d'autant
12 plus que la richesse foncière de la Municipalité de
13 Saint-Adolphe est peu diversifiée, comme on le
14 sait, elle repose en grande, en très grande partie
15 sur le résidentiel et le résidentiel de
16 villégiature, O.K., encore un argument de plus,
17 O.K., pour faire, pour mettre en évidence,
18 finalement, cette importance-là de l'impact socio-
19 économique.

20 Alors en dernier maintenant pour terminer
21 la troisième partie, notre mandat était de regarder
22 quel pouvait être l'impact au niveau de la perte de
23 valeur foncière. Alors à ce niveau-là, la recherche
24 de littérature est beaucoup plus abondante, je vous
25 dirais, il existe, elle est récente par contre,

1 parce que c'est quand même une notion relativement
2 nouvelle d'accorder une valeur économique aux
3 propriétés en lien avec la qualité du paysage qui
4 les entoure, c'est relativement nouveau.

5 Par contre, on a beaucoup d'études
6 scientifiques, qui sont à travers le monde, surtout
7 beaucoup en Nouvelle-Zélande, en Europe, et
8 récemment au Canada et au Québec, aux États-Unis
9 aussi d'ailleurs, il y en a beaucoup. Donc il y a,
10 le professeur Dubé, justement, a supervisé une
11 étude, qui est citée comme preuve, où on fait un
12 peu un récapitulatif de toutes les données issues
13 de ces études-là.

14 (15 h 30)

15 Et ce qu'on peut dire, O.K., comme synthèse
16 un peu de toutes ces études, c'est qu'on peut
17 attribuer une perte de valeur foncière d'une
18 propriété, impactée par le passage d'une ligne
19 hydroélectrique, d'une valeur allant d'un à dix
20 pour cent (10 %). O.K.

21 Encore une fois, nous, on a été très
22 conservateurs. Parce que c'est sûr que cette
23 valeur-là de perte de valeur foncière va être
24 variable selon la distance par rapport à la ligne,
25 d'où est-ce qu'on se positionne sur la propriété et

1 d'où on voit la ligne. C'est sûr que si on le voit
2 du patio en arrière directement en arrière du lac,
3 c'est beaucoup plus impactant que si on l'a dans la
4 marge latérale où il n'y a pas de fenêtre.

5 Donc, on se comprend que c'est quand même,
6 ces études-là sont quand même très très détaillées.
7 Alors pour être conservateurs, nous on a appliqué
8 une perte potentielle d'un pour cent (1 %) sur les
9 valeurs foncières résidentielles de la Municipalité
10 de Saint-Adolphe.

11 Alors en termes de chiffres qu'est-ce que
12 ça donne. Si on considère qu'il y a trois mille six
13 cents vingt-cinq (3625) bâtiments résidentiels à
14 Saint-Adolphe, pour une évaluation foncière deux
15 mille seize (2016) de huit cent vingt-neuf millions
16 de dollars (829 M\$), si on applique un taux, le
17 taux de taxation deux mille seize (2016) qui est de
18 zéro point sept cent vingt-sept dollar (0,727 \$) du
19 cent dollars (100 \$) d'évaluation, soixante-douze
20 sous (72¢) c'est plus simple, évidemment, on arrive
21 à une perte de revenus annuels de soixante mille
22 deux cent quatre-vingts dollars (60 280 \$)
23 annuellement.

24 Si on...

25 Q. [244] En taxes foncières, pas en valeur?

1 R. En taxes. Non, en taxes, un revenu de taxes,
2 exactement. Pas en valeur. Bien, on l'a traduit en
3 valeur avant de le traduire en perte de taxes, là.

4 Q. [245] C'est exact.

5 R. Mais en perte de revenus de taxation, ce qui
6 représente sur une période de cinquante (50) ans,
7 un million deux cent quatre-vingt mille dollars
8 (1,280 M\$).

9 Il est important de préciser petite chose
10 également, qu'un tiers des bâtiments résidentiels,
11 des logements de Saint-Adolphe sont des résidences
12 secondaires.

13 Donc, malgré ce fait-là, on est restés très
14 conservateurs dans notre analyse alors qu'on aurait
15 pu appliquer un pourcentage plus élevé considérant
16 l'importance que les propriétaires de résidences
17 secondaires accordent justement à leur
18 environnement et à leur paysage.

19 Alors voilà pour nos chiffres, les données
20 de notre rapport qui ne sont pas forcément des
21 recommandations en soi, mais qui sont des constats,
22 des calculs finalement.

23 Q. [246] Alors à ce moment-là, si on prend par rapport
24 à l'aspect récréo-touristique, l'aspect valeur
25 foncière puis l'aspect valeur écosystémique, et

1 vous êtes devant la Régie qui doit faire une
2 analyse technico-économique en tenant compte d'une
3 perspective de développement durable, ça serait
4 quoi votre recommandation, vos conseils sur comment
5 aborder le problème dont nous sommes saisis?

6 R. Bien écoutez, je n'ai pas... je ne me sens pas
7 vraiment en mesure de donner des conseils à la
8 Régie.

9 Q. [247] Non, non, je comprends.

10 R. Mais ce que je constate, écoutez, je suis quand
11 même professeur et je vois beaucoup d'études et je
12 suis beaucoup de projets. O.K. Et ce que je
13 constate c'est que, bien que le développement
14 durable, quand on veut l'appliquer, requiert une
15 vision globale, cette vision globale-là elle n'est
16 pas facile à atteindre. Et c'est certain.

17 Et, moi, si j'avais peut-être une
18 orientation ou une tendance à donner, c'est
19 justement d'aller plus large que simplement...
20 donner moins de valeur peut-être au pilier
21 économique du développement durable et de donner
22 plus de valeur, O.K., pas seulement au côté
23 environnemental, mais aussi social.

24 Parce qu'il y a un aspect qu'on n'a pas
25 tenu compte dans notre mandat parce qu'il ne

1 touchait pas, c'est le poids de l'acceptabilité
2 sociale d'un projet.

3 Donc, c'est peut-être de... c'est peut-être
4 pas un virage à quatre-vingt-dix (90) degrés, mais
5 peut-être une orientation nouvelle qui dirait en
6 sorte les études d'impacts elles reposent
7 majoritairement sur des données financières,
8 économiques. Et on va trop rendre en compte à la
9 base, on va donner trop de poids au poids financier
10 d'un projet et pas assez aux autres aspects du
11 développement durable.

12 Q. [248] O.K. Merci beaucoup...

13 R. De rien.

14 Q. [249] ... Madame Mathieu. Alors je pense que la
15 parole serait à vous, Madame Lapointe. À moins
16 qu'on veuille faire des mises au point au niveau du
17 déroulement, Monsieur le Président, ou est-ce que
18 ça va, on...

19 (15 h 35)

20 LE PRÉSIDENT :

21 Ça va.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 O.K., merci beaucoup.

24 Mme LISETTE LAPOINTE :

25 R. Alors merci à toutes les personnes du panel qui ont

1 bien expliqué leurs rapports, je pense que c'était
2 très éclairant. Monsieur le Président, merci à
3 tous, merci à la Régie de nous entendre, c'est
4 vraiment très apprécié.

5 Je tiens d'abord à préciser, Monsieur le
6 Président, puis je voudrais l'affirmer vraiment
7 haut et fort, la MRC des Laurentides, la MRC des
8 Pays-d'en-Haut et nous, nous avons les mêmes
9 préoccupations dans ce dossier, les mêmes
10 arguments, les mêmes préoccupations, bien sûr,
11 avant tout, d'abord sur le plan humain, et quand je
12 parle du plan humain, je parle aussi de ce que
13 disait madame Mathieu, le plan social.

14 Le projet nous a été annoncé le vingt-deux
15 (22) mars deux mille treize (2013) et je peux vous
16 dire que pour beaucoup de citoyens, ils sentent un
17 poids, une inquiétude, c'est un poids social, c'est
18 très difficile pour la population. Alors donc le
19 plan humain.

20 Nous partageons également la même
21 préoccupation que la MRC des Laurentides à l'égard
22 de la préservation de notre économie, qui est, elle
23 aussi, basée sur le plein air et l'activité récréo-
24 touristique. Quand on parle de la grande région des
25 Laurentides, c'est un pôle extrêmement important du

1 développement.

2 Nous partageons aussi la même préoccupation
3 quant à la préservation de nos paysages, de notre
4 environnement, qui sont au coeur, au coeur vraiment
5 de notre économie. Et singulièrement, Saint-
6 Adolphe, à Saint-Adolphe, c'est notre seul pôle de
7 développement social et économique, c'est-à-dire
8 les activités, le domaine du récréo-touristique et
9 du plein air; d'ailleurs, nous avons une, nous
10 sommes à préparer une politique de développement
11 économique axé sur le plein air d'ailleurs et le
12 plein air non motorisé.

13 Alors donc, depuis plus de trois ans
14 maintenant, la population de Saint-Adolphe s'est
15 mobilisée pour faire en sorte que Hydro-Québec
16 revoie le tracé proposé afin de ne pas causer un
17 préjudice irrémédiable à la municipalité. Je dois
18 vous dire que nous, les élus, tous les élus et la
19 Direction de la municipalité, nous avons été, nous
20 avons appuyé nos citoyens, nous avons été derrière
21 eux, ils nous demandaient de travailler fort, je
22 peux vous dire que nous l'avons fait.

23 Alors donc, de concert avec la MRC des
24 Pays-d'en-Haut, nous avons eu de multiples
25 rencontres avec des représentants d'Hydro-Québec, à

1 différents niveaux, nous avons participé à des
2 tables, à différentes tables, délégué des
3 représentants sur plusieurs comités.

4 Nous avons eu la chance et nous avons été
5 très heureux de recevoir des appuis dans toute la
6 région; d'ailleurs, dès deux mille treize (2013),
7 la Table des préfets de la région, de la grande
8 région des Laurentides, nous a donné son appui dans
9 une recherche de solutions, mais vraiment, là,
10 c'est ça qui est notre leitmotiv, une solution de
11 moindres impacts pour toute la région des
12 Laurentides, incluant les MRC touchées et chacune
13 des municipalités touchées également.

14 Je tiens à souligner aussi, puis je pense
15 que les gens d'Hydro-Québec le savent, nous n'avons
16 jamais rejeté ou non reconnu la pertinence du
17 projet. Mais nous avons, jusqu'ici, tout fait, puis
18 je vous dirais, là, tout fait ce qui est en notre
19 pouvoir pour nous faire entendre, jusqu'à être,
20 jusqu'à demander d'être entendus devant vous afin
21 de trouver un scénario acceptable pour tous.

22 Maintenant, une clarification importante au
23 sujet de la solution 3. Je ne suis pas ingénieur,
24 je ne suis pas urbaniste, mais j'ai vu comment
25 Hydro-Québec réussit à faire des choses formidables

1 quand ils décident d'optimiser un scénario.

2 (15 h 41)

3 Le scénario dont nous parlons, le scénario
4 3, dans une optimisation... une première
5 optimisation, dont on vous a parlé aujourd'hui, qui
6 a été faite par l'expert monsieur Paul Paquin, et
7 je sais que les experts d'Hydro-Québec pourront
8 certainement l'optimiser encore davantage. Le
9 scénario, donc, avec ce début d'optimisation,
10 ferait en sorte que, contrairement à ce qui a été
11 illustré dans la présentation de la MRC des
12 Laurentides, qu'il n'y aurait pas d'élargissement
13 de l'emprise existante à Mont-Tremblant et à Sainte
14 Agathe. Ni à Saint-Faustin, évidemment, Lac-Carré.

15 Il n'y aurait pas d'élargissement et c'est
16 possible. Madame Genest l'a évoqué tout à l'heure,
17 dans le scénario 1, qui est préconisé par le
18 Transporteur, à la hauteur des Villes de Sainte-
19 Adèle et de Val-David, il avait été question
20 d'élargir l'emprise, mais ils ont trouvé une
21 solution pour remplacer la ligne, ne pas élargir
22 l'emprise et ne pas avoir des pylônes plus hauts.
23 Enfin, peut-être qu'ils ont quelques mètres de plus
24 haut, mais c'est vraiment marginal. Donc, la
25 technologie, elle est là, elle existe.

1 Donc, il ne serait pas question, dans notre
2 esprit, puis je tiens à le souligner, d'ajouter une
3 troisième ou une quatrième ligne juxtaposée entre
4 Mont-Tremblant et Sainte-Agathe. Ça n'est pas du
5 tout ce qu'on préconise. Et je mets à la place des
6 maires qui voyaient cette espèce de scénario de fin
7 du monde, là, avec des familles expropriées, et
8 caetera, puis je les comprends.

9 Alors donc, si je peux être bien claire, ce
10 que nous proposons, ce que nous préconisons, parce
11 que ce n'est pas à nous de décider, bien entendu,
12 ce que nous privilégions ça serait un scénario, le
13 scénario 3, mais optimisé encore davantage par
14 Hydro-Québec et qui ne comporterait aucun
15 déplacement de résidences ou de bâtiments et aucun
16 élargissement.

17 Maintenant, j'aimerais souligner le travail
18 qui a été fait, Monsieur le Président, je veux
19 souligner que c'est largement grâce à l'ouverture
20 de monsieur Giroux, qui est ici, que la solution 3
21 est sur la table aujourd'hui. Il a accepté, puis
22 ça, il faut le reconnaître à Hydro-Québec, parce
23 qu'on n'a pas toujours été d'accord avec tout, mais
24 il faut reconnaître ça, que nos experts ont pu
25 collaborer avec les experts d'Hydro-Québec. Et, on

1 le sait, on connaît la réputation d'Hydro-Québec.
2 Donc, pour nous, c'était vraiment important de ne
3 pas faire les choses en vase clos de notre côté. On
4 a cherché dans les experts que nous avons recrutés
5 des... des personnes qui étaient des anciens
6 d'Hydro-Québec et qui connaissent bien les choses.
7 Mais ça a été... ça, ça a été une partie, vraiment,
8 qui s'est bien déroulée. Malheureusement, les
9 conclusions... la conclusion n'a pas été que ce
10 soit le scénario 3 qui soit préconisé par Hydro-
11 Québec, mais bon, il y a eu quand même un travail
12 qui a été fait. Et monsieur Dagenais a également
13 travaillé en toute collaboration avec nos experts
14 sur cette solution, et puis je tiens à le souligner
15 aussi.

16 Bon. J'attire également votre attention sur
17 la pièce I-14, qui a été déposée par la MRC des
18 Laurentides. Il s'agit... on en a parlé, là,
19 monsieur le préfet de la MRC des Laurentides en a
20 parlé. C'est une résolution que Saint-Adolphe a
21 adoptée en avril dernier et qui martèle que nous ne
22 serions pas d'accord avec une solution qui ferait
23 en sorte qu'il y aurait un élargissement ou qu'on
24 mettrait en péril notre parc le Petit train du
25 Nord. Qu'on aurait des impacts supplémentaires. Ce

1 qu'on souhaite, c'est aucun impact supplémentaire.
2 Et toujours, évidemment, le projet de moindre
3 impact pour toute la région.

4 (15 h 47)

5 Saint-Adolphe, je pense que je vais aller
6 un petit peu rapidement parce qu'on en a parlé.
7 Mais Saint-Adolphe, premièrement, je connais Saint-
8 Adolphe depuis que je suis haute comme deux pommes,
9 c'est une Municipalité où il n'y a pas eu un
10 développement... un développement, là, comment
11 dire? famamineux. C'est les gens qui viennent
12 s'installer à Saint-Adolphe, ils viennent
13 s'installer là, justement, pour le calme. S'ils
14 choisissaient Saint-Sauveur, ce serait autre chose,
15 Saint-Sauveur, Tremblant. Mais non, quand ils
16 choisissent Saint-Adolphe, c'est un havre de paix,
17 ce sont des lacs, il y a encore quarante-cinq (45)
18 lacs naturels, vierges, à Saint-Adolphe, des
19 montagnes, des sentiers.

20 Alors, tout, tout est basé là-dessus. Tout
21 est basé là-dessus. Alors donc, près de quatre
22 mille (4000) résidents permanents, mais c'est une
23 destination de villégiature depuis le début des
24 années quarante (40), et c'est vraiment quelque
25 chose qui continue à être en expansion.

1 Particularité de Saint-Adolphe, puis c'est rare,
2 ça, dans les municipalités de villégiature, il y en
3 a quelques-unes, mais le noyau, le coeur du village
4 est devant le lac. Alors tout est là, tout se passe
5 là. Alors, évidemment, le projet, et vous voyez la
6 photo, si vous regardez, là, nous voyons, à ce
7 moment-là, nous voyons le village et le lac devant.
8 Alors, la ligne passerait sur le sommet des
9 montagnes juste devant le village et devant le lac.
10 Ça serait plutôt ça, là, ça serait plutôt... est-ce
11 qu'on peut identifier la bonne photo?

12 Mais tout simplement pour vous dire à quel
13 point, Monsieur le Président, ce n'est pas beaucoup
14 de monde, Saint-Adolphe, comprenez-vous, c'est sûr
15 que ce n'est pas une population immense, là, mais
16 tous les gens qui viennent à Saint-Adolphe, c'est
17 la carte postale. Cet endroit-là, le noyau
18 villageois devant le lac, c'est la carte postale.
19 Alors, qu'une ligne passe là, même si on a réduit
20 la hauteur des pylônes - on a travaillé à réduire
21 la largeur de l'emprise - mais encore là, même avec
22 des pylônes de quarante-cinq mètres (45 m), c'est
23 quand même trois fois plus haut que les arbres les
24 plus hauts. Et ça, c'est sans compter les douze
25 (12) fils entre les pylônes. Alors donc, la carte

1 postale, bien, c'est fini, là. Bon. Alors, c'est
2 certain que c'est ça qui est très, très difficile
3 pour nos citoyens.

4 Le plein air, je le disais tout à l'heure,
5 c'est le seul véritable moteur économique de Saint-
6 Adolphe. Et tous les citoyens qui se sont
7 installés, il y en a que c'est des maisons
8 modestes, d'autres que c'est des maisons plus
9 imposantes, qui se sont installés à Saint-Adolphe,
10 c'est pour ses paysages et rien d'autre.

11 Et également, quand je parlais de l'offre
12 récréotouristique, nous avons aussi un centre de
13 ski, un centre de sport, un centre de ski alpin,
14 familial, qui appartient à la municipalité et qui
15 est situé en plein coeur du village. Puis les gens,
16 vous savez que ce n'est pas facile de faire vivre
17 une station de ski, les citoyens investissent
18 beaucoup pour conserver leurs équipements. On va
19 réinvestir dans le chalet pour en faire une salle
20 multifonctionnelle. On a reçu, à cet égard-là, une
21 importante subvention. Alors, on souhaite vraiment,
22 on souhaite vraiment, là, qu'une solution puisse
23 être trouvée pour éviter une balafre dans nos
24 montagnes.

25 Maintenant, notre réglementation, pour vous

1 donner une idée de l'importance accordée au
2 paysage, la première orientation de notre plan
3 d'urbanisme, c'est protéger le paysage et le
4 patrimoine de Saint-Adolphe. On y lit ensuite que
5 l'identité de la municipalité, ce sont ses
6 montagnes, ses lacs, ses cours d'eau. On poursuit
7 en disant :

8 Saint-Adolphe est un havre de paix et
9 de récréation.

10 Ce que les gens recherchent, particulièrement les
11 villégiateurs qui sont venus s'y installer, ce sont
12 des lieux paisibles qui mettent en évidence les
13 sports de plein air. On y conclut :

14 Éviter les coupes d'arbres abusives,
15 particulièrement le long des corridors
16 visuels.

17 (15 h 52)

18 Je ne l'invente pas, c'est dans le premier
19 paragraphe de notre plan d'urbanisme. Nous avons
20 même un plan d'intégration et d'implantation
21 architecturale pour protéger nos sommets de
22 montagnes. Quand on regarde le paysage, on dirait
23 qu'autour du village, il n'y a pas de résidences.
24 Pourtant, il y en a beaucoup construites partout
25 dans les montagnes. Mais notre réglementation est

1 très sévère de façon à ce que nous ne les voyons
2 pas. Alors, ça aussi c'est assez, c'est assez
3 unique d'avoir ce plan, ce PIA au sommet de
4 montagne, il n'y en a pas partout à travers le
5 Québec. Évidemment, il n'y a aucune « gazoline
6 allée » à Saint-Adolphe. On n'a pas de commerces
7 style McDonald, des choses comme ça. Des petits
8 minis restaurants familiaux. Tout est à la mesure
9 d'une municipalité qui est consacrée vraiment au
10 plein air et au tourisme.

11 Monsieur le préfet de la MRC, monsieur le
12 préfet adjoint a souligné que la MRC des Pays-d'en-
13 Haut avait refusé d'émettre un certificat, le
14 certificat de conformité qui avait été demandé,
15 parce que, pour toutes les raisons dont je vous ai
16 parlé, mais parce que ce sont les valeurs de la MRC
17 des Pays-d'en-Haut. Le schéma d'aménagement de la
18 MRC des Pays-d'en-Haut, qui est décrite, cette MRC,
19 comme le terrain de jeux des Montréalais, hein,
20 parce que quand ça a commencé au début, la
21 villégiature, à Sainte-Adèle, on pense Sainte-
22 Adèle, Saint-Sauveur, avant que ça s'éloigne un
23 petit peu plus loin, c'était beaucoup des
24 Montréalais qui y allaient. Et donc on tient à ce
25 que vraiment on puisse préserver notre richesse.

1 Alors, en terminant, j'aimerais vous dire
2 que nous comprenons les responsabilités, les
3 tâches, les responsabilités de la Régie. À la
4 lumière des différents rapports de nos experts,
5 puis je pense qu'ils ont été éloquents, force est
6 de constater qu'un travail d'optimisation de la
7 solution 3, mais une optimisation optimale, entre
8 guillemets, par les experts d'Hydro-Québec
9 permettrait une comparaison plus juste des
10 solutions 1 et des solutions 3. Nous sommes donc
11 d'avis qu'il est pertinent, légitime et même
12 nécessaire que la solution 3 soit approfondie et
13 optimisée, toujours dans le but d'en arriver à une
14 solution qui va faire l'affaire de tous, autant le
15 Transporteur que les MRC et les municipalités
16 concernées. Merci.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Merci, Madame Lapointe. Je pense que, avec ça, on
19 peut dire qu'on a terminé le panel imposant que
20 vous avez mentionné, Monsieur le Président.

21 J'espère que ça a été éclairant aussi.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui, effectivement. Merci, Maître Gertler. Donc, il
24 est prévu qu'on passe au contre-interrogatoire. Par
25 contre, on a vu qu'on avait certaines contraintes,

1 notamment la mairesse, madame Lapointe, et madame
2 Mathieu. J'essaie de trouver une façon...

3 Mme LISETTE LAPOINTE :

4 Monsieur le Président, dans mon cas, c'est réglé.

5 LE PRÉSIDENT :

6 C'est réglé. Merci. Donc, Madame Mathieu.

7 J'aimerais savoir de la part des intervenants, des
8 participants qui nous ont indiqué qu'ils avaient
9 l'intention de contre-interroger le panel, s'ils
10 ont des questions à adresser plus particulièrement
11 sur l'analyse d'ÉCOgestion sur les évaluations
12 économiques. J'aimerais vous entendre, vous,
13 Monsieur Lescop, parce que je croyais que ça se
14 pourrait.

15 Me RAPHAËL LESCOP :

16 Je n'aurai pas de questions pour madame Mathieu.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci.

19 Me RAPHAËL LESCOP :

20 Spécifiquement. Donc, j'aurai des questions pour le
21 panel, mais madame Mathieu, non.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Similairement nous n'avons pas de questions à

1 madame Mathieu.

2 LE PRÉSIDENT :

3 D'accord.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Merci bien.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Attendez un peu, Maître Cardinal. Maître Fréchette.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Oui. Alors, je remercie la représentante

10 d'ÉCOgestion. Nous n'aurons pas de questions.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci. Maître Cardinal.

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Nous n'aurons pas de questions nous non plus.

15 Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bon. Bien, c'était clair puis c'était nouveau pour

18 la Régie, mais intéressant. Bon. Donc, je pense,

19 Maître Gertler, que, demain, on pourrait poursuivre

20 le contre-interrogatoire de votre panel, et puis

21 peut-être en l'absence de madame Mathieu. Ça va?

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Très bien.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Alors, avant de vous quitter, je veux juste

1 remercier, Madame Mathieu, pour votre participation
2 à ces audiences. C'était intéressant. Et je vous
3 libère pour le reste de l'audience. Donc, quant à
4 nous, on se revoit demain neuf heures (9 h) avec la
5 poursuite du contre-interrogatoire. Merci beaucoup.
6 Bonne soirée.

7 FIN DE L'AUDIENCE

8

9

10 SERMENT D'OFFICE :

11 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
12 certifie sous mon serment d'office, que les pages
13 qui précèdent sont et contiennent la transcription
14 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
15 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
16 Loi.

17

18 ET J'AI SIGNE:

19

20

21

Sténographe officiel. 200569-7